



**COMITE SYNDICAL DU 13 Juin 2024
PUBLIE LE 20 Juin 2024**

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

ADMINISTRATION GENERALE

- DELIBERATION N°2024-23 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 février 2024
DELIBERATION N° 2024-24 : Désignation d'un nouveau membre au Bureau syndical
DELIBERATION N° 2024-25 : Présentation du rapport aux actionnaires 2023 de la SPL Eau du Ponant

PERSONNEL

- DELIBERATION N° 2024-26 : Instauration de la prime exceptionnelle pouvoir achat
DELIBERATION N° 2024-27 : Mandatement du CDG29 pour engager le dialogue social et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL

- DELIBERATION N° 2024-28 : Vote du Compte Financier Unique 2023
DELIBERATION N° 2024-29 : Affectation du résultats2023
DELIBERATION N° 2024-30 : Cotisations 2024
DELIBERATION N° 2024-31 : Subvention au Centre Nautique de l'Arrée

FINANCES : BUDGET ANNEXE

- DELIBERATION N°2024-32 : Vote du Compte Financier Unique 2023
DELIBERATION N° 2024-33 : Affectation du résultat 2023

ACTIONS VMA

- DELIBERATION N° 2024-34 : Suppression du seuil de Kerigeant sur l'Elorn



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024**

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léo BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avait donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-23

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU 15 Février 2024**

M. le Président présente pour validation le procès-verbal du Comité Syndical en date du 15 février 2024

Aucune remarque n'est formulée

Le procès-verbal du Comité Syndical du 15 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président

Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
FRANÇOIS GUEGUEN PARIQUET
29 460 DAOULAS
02 98 25 93 51
accueil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2024

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
<u>23</u>	<u>13</u>	<u>16</u>

Le 15 février 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Laurent PERON, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 02 février 2024.

Etaient présents : M. Laurent PERON ; M. Christian PETITFRERE ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; M. Yvan LACHUER ; Mme Nathalie CHALINE ; M. Yves CYRILLE ; M. Jean Luc LE SAUX, M. Bruno CADIOU ; Mme Laurence CLAISSE, M. Philippe GUEGUEN ; M. Henri BILLON ; Mme Catherine LE ROUX.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Lenaic BLANDIN, M. Jean JEZEQUEL.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ;

Avaient donné procuration :

M. Guillaume BODENEZ avait donné procuration à M. Jean Luc LE SAUX

Mme Chantal SOUDON avait donné procuration à M. Yves CYRILLE

M. Bernard NICOLAS avait donné procuration à M. Yvan LACHUER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer valablement.

Avant de débiter la séance, M. PERON souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus du Comité syndical :

Mme Catherine LE ROUX, maire de Sizun, suite à la nouvelle représentativité de la CCPL en remplacement de M. Patrick LE SAOUT.

et

M. Yvan LACHUER suite à la démission de M. Stéphane MICHEL.

M. PERON précise qu'il ne faudra pas hésiter à poser des questions en cours de séance mais aussi solliciter le Syndicat au-delà du Comité syndical.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°2024-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

Résumé :

M. le Président a présenté pour validation le procès-verbal du comité syndical en date du 20 décembre 2023.

Débat :

Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le Comité syndical à l'unanimité

- approuve le procès-verbal du comité syndical du 20 décembre 2023.

DELIBERATION N°2024-02 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Résumé

Suite à la démission de M. Stéphane MICHEL et le décès de Mme Véfa KERGUILLEC, il faut désigner deux nouveaux membres à la Commission d'Appel d'Offres (1 titulaire et 1 suppléant).

Débat :

Il est proposé de remplacer Véfa KERGUILLEC par Mme Nathalie CHALINE qui lui a succédé au poste de Vice-présidence à Brest Métropole et de remplacer M. Stéphane MICHEL par M. Yvan LACHUER.

Les membres du Comité syndical acceptent la proposition de M. PERON de voter à main levée et non à bulletin secret.

Même si la CAO n'a pas eu besoin de se réunir depuis 2020, Il est important d'avoir une CAO opérationnelle dès qu'on en a besoin et ce qui sera le cas bientôt avec le lancement du marché pour les travaux du barrage du Drennec.

Délibération :

La nouvelle composition de la CAO est constituée de la façon suivante :

Président : Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn, Président de la Commission d'Appel d'Offres :

CINQ MEMBRES TITULAIRES	CINQ MEMBRES SUPPLEANTS
Laurence CLAISSE	Nathalie CHALINE
Viviane BERVAS	Bruno CADIOU
Henri BILLON	Chantal SOUDON
Philippe GUEGUEN	Jean JEZEQUEL
Yann LACHUER	Jean Michel LE LORC'H

PERSONNEL

DELIBERATION N°2024-03 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Résumé

Le Président rappelle la délibération n° 2021-34 du 16 décembre 2021 qui autorisait la création d'un emploi de directeur à temps complet pour assurer la direction de l'établissement, ainsi que l'animation du SAGE de l'Elorn et le copilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre du futur contrat de Rade de Brest à compter du 1er janvier 2022.

Le Président rappelle qu'ensuite la délibération n°2022-49 du 12 Octobre 2022 avait transféré les missions relevant de l'animation du SAGE de l'Elorn de la Directrice à la chargée de mission SAGE et actions de bassin versant.

L'emploi de Directeur était ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A de la filière technique).

Suite à la démission de la Directrice début janvier 2024, et au lancement de candidatures, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents pour ouvrir également le poste de Direction du Syndicat de Bassin de l'Elorn aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef (catégorie A+ de la filière technique).

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Débat :

M. PERON explique qu'on est sur des écritures du fait de la vacance de poste de direction ; on est sur une mise à jour du tableau des emplois permanents comme à chaque fois qu'il y a des évolutions.

Pas de commentaires ni de questions.

Délibération :

Après avoir délibéré, le comité syndical

- Adopte la proposition du Président,
- Modifie le tableau des emplois à compter du 1er mars 2024 comme ci-dessous :

Emplois	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail du poste	Temps de travail effectif	Postes pourvus	Postes vacants
Direction	Ingénieur	Ingénieur général	TC	TC	0	1
Responsable Administratif et financier	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	TC	TC	1	0
Responsable du barrage et du site du Drennec	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	TC	TC	1	0
Agent d'entretien espaces verts et naturels	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	TC	1	0
Technicienne de rivière et chargée du suivi de la qualité de l'eau	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	TC	TC	1	0
Technicienne zones humides et animatrice agricole	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	TP	1	0
Chargé de mission protection des captages d'eau potable	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	TC	1	0

Chargé.e de mission SAGE et actions de bassin versant	Technicien	Ingénieur hors classe	TC	TC	1	0
Chargée de mission Natura 2000 et biodiversité	Ingénieur	Ingénieur hors classe	TC	TC	1	0

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL

M. PERON explique qu'on arrive sur la partie Finances sur laquelle il y a quelques modifications.

En effet, les CFU 2023 du budget principal et budget annexe ne seront pas votés aujourd'hui car des incohérences de chiffres provenant du logiciel de comptabilité se sont retrouvés dans les documents qui ont été joints au dossier de séance.

M. PERON laisse la parole à M. FAYOLLE, Conseiller aux Décideurs Locaux qui explique qu'il n'y a aucun problème sur les résultats de l'exercice, et qu'il y a une parfaite concordance entre les chiffres du comptable et de l'ordonnateur.

Mais il est apparu une discordance dans le résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement entre l'état I-B1 et l'état A2.2 du CFU pour un montant de 70 762.65€ comme le montre les documents ci-dessous présentés en cours de séance.

SI BASSINS ELORN (M57) - SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	998 836,02	1 522 460,00	2 521 296,02
	Recettes réalisées (1)	B	614 361,85	1 390 484,50	2 004 846,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 027 879,00	1 723 080,02	2 750 959,02
	Dépenses réalisées (1)	E	63 781,67	1 190 027,74	1 253 809,41
	Restes à réaliser	F	102 744,21	0,00	102 744,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	550 580,18	200 456,76	751 036,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	355 386,56	129 857,37	485 243,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	905 966,74	330 314,13	1 236 280,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-102 744,21	0,00	-102 744,21
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	803 222,53	330 314,13	1 133 536,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

SI BASSINS ELORN (M57) - SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN - CFU - 2023

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (f)
013	Atténuations de charges	1 000,00	38 889,48	0,00	38 889,48	3 888,95	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 300,00	17 777,80	0,00	17 777,80	243,53	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 488 510,00	1 229 076,17	87 246,88	1 316 323,05	88,43	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 200,00	14 872,38	0,00	14 872,38	86,47	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 514 010,00	1 300 615,83	87 246,88	1 387 862,71	91,67	0,00
76	Produits financiers	10,00	6,10	0,00	6,10	61,00	0,00
77	Produits spécifiques	140,00	2 325,62	0,00	2 325,62	1 661,16	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 514 160,00	1 302 947,55	87 246,88	1 390 194,43	91,81	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	8 300,00	290,07	0,00	290,07	3,49	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		8 300,00	290,07	0,00	290,07	3,49	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 522 460,00	1 303 237,62	87 246,88	1 390 484,50	91,33	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		200 620,02					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 723 080,02	1 303 237,62	87 246,88	1 390 484,50		0,00

Cet écart fausse donc le résultat de clôture 2023 à affecter au budget 2024 (330 314,13 sur l'état I-B1 alors qu'il devrait être de 401 076,78€) comme indiqué ci-dessous :

RÉSULTATS D'EXÉCUTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL et du BUDGET ANNEXE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Budget principal				
Investissement	355 386,56		550 580,18	905 966,74
Fonctionnement	230 620,02	30 000,00	200 456,76	401 076,78
TOTAL I	586 006,58		751 036,94	1 307 043,52

Comme le fait remarquer M. FAYOLLE, il n'y a pas de contrôle automatisé de cohérence de données sur les résultats antérieurs reportés dans les différents états du CFU, car l'état de contrôle à disposition du SGC ne présentait aucune anomalie...

On est dans l'expérimentation du CFU et c'est normal qu'il y ait des phases de calage.

Mais cela n'empêchera pas par contre de voter le budget 2024 même si la page 6 de la maquette budgétaire avec les reports de l'exercice antérieur est erronée car on enverra une version corrigée au contrôle de légalité.

Il n'y aura aucun souci de sincérité des chiffres mais il s'agit simplement d'un souci informatique qu'on ne maîtrise pas. On va faire remonter l'information à l'éditeur du logiciel.

Cela nous amène donc à ne pas voter le CFU et à ne plus appeler la prochaine délibération « affectation du résultat » mais reprise anticipée des résultats.

DELIBERATION N°2024-04 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023**Résumé**

Monsieur le Président expose au Comité syndical que le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le Compte Financier Unique a été adopté préalablement ;

Or pour des raisons techniques (chiffres erronés dans le fichier xml généré par le logiciel de comptabilité malgré une parfaite cohérence des résultats entre le comptable et l'ordonnateur), le Compte Financier Unique n'a pas pu être adopté préalablement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 4 qui dispose que les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice avant l'adoption du Compte Financier Unique correspondant ;

VU la fiche de calcul de résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 établi par l'ordonnateur ;

VU la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

	Section de Fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2023 :		200 456.76 €
B/ Résultat 2022 reporté :		200 620.02 €
C/ Résultat à affecter = A + B		401 076.78 €
	Section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2023 :		550 580.18 €
E/ Résultat 2022 reporté :		355 386.56 €
F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser)		905 966.74 €
Solde des Restes à réaliser 2023 (recettes – dépenses) :		102 744.21 €

L'ensemble de ces résultats sera inscrit dans le budget primitif 2024, ainsi que les Restes à Réaliser.

La délibération d'affectation des résultats interviendra après le vote du Compte Financier Unique lors d'un prochain Comité Syndical avant le 30 juin 2024.

Débat :

Aucune question.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- Constate et approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023
- Décide d'inscrire une partie de l'excédent de fonctionnement (**150 000.00 €**) au compte 1068
- Décide d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement (**251 076.78 €**) au compte 002, excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2024.

- Reporte le résultat de clôture d'investissement (**905 966.74 €**) au compte 001, excédent d'investissement reporté sur le budget principal 2024.

DELIBERATION N°2024-05 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2024

Résumé

Depuis de nombreuses années, le Syndicat de Bassin de l'Elorn met en place des aides directes en faveur des agriculteurs pour financer les passages d'outils de désherbage mécanique, pour faire des analyses agronomiques et pour acquérir du matériel d'abreuvement.

Débat :

Il s'agit d'une délibération qu'on retrouve tous les ans qui détaille les modalités d'aides aux agriculteurs. Environ 1 000€ ont été consommés sur les 4 000€ également budgétés en 2023.

Délibération :

Après avoir délibéré, le comité syndical

- Décide de poursuivre ces aides pour l'année 2024 dans une enveloppe budgétaire de **4 000 €**, sur la base des modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Aides aux agriculteurs	Participation du Syndicat	Plafond de l'aide	Montant unitaire estimatif
Désherbage mécanique			
Prestation de service de désherbage ou défanage alternatifs	50 %	25 € / ha	40 à 50 €/ha par binage
Agronomie			
Analyses d'effluents	100 %	2 analyses / exploitation	40 € / analyse
Analyses agronomiques d'un sol (profil cultural)	50 %	2 profils / exploitation	500 € / profils
Abreuvement			
Bélier gravitaire	40 %	600 €	1000 €
Abreuvoir avec pompe à énergie solaire	40 %	1000 €	2000 €
Matériel pour franchissement des cours d'eau* par le troupeau (demi buses, poteaux électriques,	40 %	500 €	1500 €

traverses de chemin de fer,...)			
---------------------------------	--	--	--

*Cette aide sera attribuée seulement si le plan de travaux a été validé par un technicien du SBE (respect des caractéristiques hydro morphologiques du cours d'eau).

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024

DELIBERATION N°2024-06 : COMPENSATION PISCICOLE 2024

Résumé

Vu la délibération du syndicat de l'Elorn en date du 19 décembre 1977,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 1982 portant réglementation du barrage du Drennec,

Vu le courrier du Ministre de l'Environnement du 22 juin 1982,

Considérant que l'indice des prix à la consommation (tous ménages et hors tabac) d'août 2023 est égal à 118.00 (base 2015),

Après avis favorable du bureau en date du 30 janvier 2024,

Sur le rapport du Président, il est proposé au comité syndical de verser à la Fédération Finistérienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FFPPMA) la somme de **31 396.83 €** afin de compenser la non construction d'une passe à poissons au barrage du Drennec.

Cette redevance, servant à couvrir les frais engendrés par le déversement de 10 000 smolts dans la rivière, sera mandatée à réception du certificat de réalisation des travaux, établi par le conseil supérieur de la pêche.

Débat :

Aucune question.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve le versement à la FFPPMA la somme de 31 396.83€.

DELIBERATION N°2024-07 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Résumé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 15 avril de l'exercice au titre duquel le budget est établi,

Considérant que l'affectation du résultat a été adoptée préalablement,

Après avis favorable du bureau syndical en date du 30 janvier 2024,

Débat :

Le budget a été construit en adéquation avec le DOB qui vous a été présenté en décembre 2023.

On est sur le fonctionnement des thématiques du Syndicat hormis les travaux du barrage, qui seront le plus gros poste de dépenses en investissement.

Nathalie HALL a présenté plus en détail le budget 2024 sur la base des documents joints en annexe de la délibération.

Un point sur les travaux du barrage du Drennec :

Lancement du DCE à venir. On a pris un peu de retard dans le calendrier prévisionnel des travaux pour diverses raisons. Et s'il pleut comme cet hiver, il faudrait arrêter les travaux, enlever et remettre le batardeau l'année prochaine avec un cout supplémentaire d'environ 300 000 €.

On est également toujours en attente de la réponse de la DREAL depuis le 21 novembre 2023 du fait notamment qu'ils ont changé d'interlocuteur.

M.PERON rappelle qu'on est dans l'obligation de réaliser ces travaux dans des délais impartis (avant le 15/11/2024) et que ces travaux vont dépendre également des conditions météorologiques.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif par chapitre tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la délibération.

FINANCES : BUDGET ANNEXE

On ne peut pas non plus voter le CFU 2023 du budget annexe ni voter la délibération pour affectation du résultat mais prendre une délibération pour la reprise anticipée des résultats.

DELIBERATION N°2024-08 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023

Résumé

Monsieur le Président expose au Comité syndical que le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le Compte Financier Unique a été adopté préalablement ;

Vu que le Compte Financier Unique du budget principal n'a pas pu être voté pour des raisons techniques, le Compte Financier Unique du budget annexe ne peut également pas être voté.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 4 qui dispose que les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice avant l'adoption du Compte Financier Unique correspondant ;

VU la fiche de calcul de résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 établi par l'ordonnateur ;

VU la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que les résultats de l'exercice 2023 sont les suivants :

	Section de Fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2023 :		+ 46 138.56 €
B/ Résultat 2022 reporté :		-28 103.79 €
C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B:		+ 18 034.77 €

	Section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2023 :		+14 899.18 €
E/ Résultat 2022 reporté :		+ 126 575.95 €
F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser) :		+ 141 475.13 €

Débat :

Aucune remarque.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- Constate et approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023
- Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement reporté (**18 034.77 €**) au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2024
- Décide d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement reporté (**141 475.13 €**) au compte 001 en section d'investissement du budget 2024

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N°2024-09 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Résumé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 15 avril de l'exercice au titre duquel le budget est établi,

Après avis favorable du bureau syndical en date du 30 janvier 2024.

Débat :

Nathalie HALL a présenté plus en détail le budget 2024 sur la base des documents joints en annexe de la délibération. Elle fait remarquer que ce budget dépend essentiellement des recettes de la vente

d'électricité liée aux conditions climatiques. S'il pleut beaucoup l'hiver, les turbines hydroélectriques produisent plus et donc plus de recettes.

En 2023, il était prévu 55 000€ et du fait d'un hiver très pluvieux, les recettes ont atteint 87 000€.

En 2024, les travaux du barrage n'impacteront pas la production d'électricité.

Délibération :

Après avoir délibéré, le comité syndical vote le budget primitif par chapitre tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la délibération.

PROGRAMMES D' ACTIONS 2024

DELIBERATION N°2024-10 : CONVENTION AVEC LA FDGDON

Résumé

Depuis la fin des années 90, le Syndicat de bassin de l'Elorn travaille avec la FDGDON 29 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour réguler les populations de rongeurs aquatiques nuisibles.

Des campagnes de piégeage annuelles étaient alors réalisées en partenariat avec la FDGDON, avec une douzaine de piégeurs, sans implication active du Syndicat de bassin.

En 2016, le Syndicat de bassin a décidé de revoir sa stratégie de lutte contre les ragondins et rats musqués afin d'améliorer les connaissances et de réguler au mieux ces espèces nuisibles sur le territoire.

Cette nouvelle stratégie s'articule autour de 3 axes principaux :

- Evaluation des populations de rongeurs aquatiques sur le bassin versant de l'Elorn afin de déterminer le degré d'infestation, d'adapter et d'orienter la mise en œuvre de la stratégie de lutte puis de contrôler l'efficacité de la régulation ;
- Une communication active pour recruter de nouveaux piégeurs et redynamiser le réseau ;
- Mise en place d'une nouvelle stratégie d'intervention :
 - Poursuite de la campagne de régulation permanente annuelle : animation du réseau de piégeurs (implication d'un agent du SBE faisant le lien avec les piégeurs et la FDGDON, communication...);
 - Campagne de régulation intensive sur une période définie : suite à la définition des zones prioritaires de piégeage et à l'évaluation des degrés d'infestation sur ces sites, l'ensemble des piégeurs bénévoles seront réunis.
 - Une indemnité de piégeage versée aux piégeurs (5 € / animal piégé).

Le bilan de la campagne intensive 2023 fait état de 562 captures auxquelles viennent s'ajouter 150 à 200 ragondins et rats musqués capturés lors de la campagne permanente.

Le montant du renouvellement de cette action est estimé à 8 000 € pour l'année 2024.

L'indemnité de capture de 5 € / animal piégé sera prise en charge en totalité par le Syndicat de bassin de l'Elorn ; la FDGDON n'étant plus en mesure d'assurer sa participation aux indemnités de capture depuis 2020.

Débat :

Henri BILLON fait remarquer que l'indemnité de piégeage est passée de 3€ à 5€ et ne couvrent pas forcément les frais engagés par les piégeurs (essence...) et demande si les piégeurs ne râlent pas sur le tarif. Aucun retour négatif des piégeurs sur le sujet.

Laurence CLAISSE rappelle qu'elle avait été interpellée par un piégeur l'année dernière sur le fait qu'il n'avait pas été indemnisé pour toutes ses captures. Après vérification auprès de Gwénola, il avait oublié de déclarer les captures et avait voulu les inscrire sur la campagne de piégeage suivante mais c'était trop tard.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer une nouvelle convention avec le FDGDON pour l'année 2024 et à engager les dépenses correspondantes

DELIBERATION N°2024-11 : VOTE DU TAUX DE SOLIDARITE GEMAPI

Résumé

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn.

Vu les conventions de délégation de la compétence GEMAPI, passées avec la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Les statuts de Syndicat de bassin de l'Elorn prévoient, dans leur article 4.2.1, que les membres du comité syndical adhérents au titre du socle commun peuvent participer financièrement, dans le cadre de la solidarité territoriale, à l'autofinancement des charges de fonctionnement liées à la compétence GEMAPI, dans une fourchette comprise entre 0 et 50% de celles-ci.

Débat :

Aucune remarque et question.

Délibération :

Après avoir délibéré, le comité syndical Il est proposé de porter cette participation financière à hauteur de 50% de l'autofinancement des charges de fonctionnement 2024 liées à la GEMAPI, estimé à 139 723 €.

Le montant correspondant est évalué à 69 862 €.

DELIBERATION N°2024-12 : AVENANT 2024 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU POUR LA GEMAPI

Résumé

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 février 2018.

Vu la convention de délégation de la compétence GEMAPI passée avec la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL).

La convention de délégation de la compétence GEMAPI, passée avec la CCPL pour les années 2023 à 2028, a été rédigée sur la base de programmes et modalités financières prévisionnels.

Les prévisions et taux d'aides financières ayant évolué depuis la rédaction de la convention, il est proposé de conclure un avenant avec la CCPL pour valider le programme et son financement prévisionnel pour l'année 2024.

Prévisionnel financier :

GEMAPI CCPL 2024	Coût prévisionnel	Aides		Autofinancement CCPL / SBE	
		Taux	Montant	Taux	Montant
VMA cours d'eau	80 031 €	30 %	24 009 €	70 %	56 022 €
Très gros embâcles	2 000 €	0%	0 €	100%	2 000 €
Zones humides	9 200 €	29 %	2 668 €	71 %	6 532 €
TOTAL GENERAL	91 231 €	29 %	26 677 €	71 %	64 554 €

Avec un niveau de solidarité territoriale de 50% sur les dépenses de fonctionnement, le montant total pour la CCPL est évalué à 32 277 € pour l'année 2024.

Débat :

Avant le débat, M. Henri BILLON, Président de la CCPL quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote. La question se pose de savoir si les autres élus de la CCPL doivent également sortir mais dans ce cas-là, le quorum ne serait plus atteint pour voter. Les autres élus de la CCPL décident de rester dans la salle.

Aucune question par ailleurs.

Délibération :

DELIBERATION N°2024-13 : CONVENTION GEMAPI 2024-2026 AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

Résumé

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), est devenu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI/FP)

Conformément au Code de l'Environnement, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) peuvent exercer tout ou partie des missions relevant de la compétence GEMAPI, par transfert ou délégation de celles-ci par les EPCI/FP conformément à l'article L 1111-8 du CGCT.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) a délégué au Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) le volet GEMA de la compétence GEMAPI. Cette délégation s'exerce depuis 2018 dans le cadre de conventions dont la dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

La CAPLD souhaite poursuivre la délégation du volet GEMA au SBE à partir du 1^{er} janvier 2024.

Afin de faciliter la gestion administrative pour la CAPLD et le SBE, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle. Celle-ci pourra toutefois être modifiée annuellement par voie d'avenant (définition annuelle du programme de travaux, montants financiers associés, subventions prévisionnelles, etc.).

La durée de cette nouvelle convention est fixée à 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 février 2018 ;

Vu la convention de délégation de la compétence GEMAPI, passée avec la CAPLD depuis 2018 ;

Débat :

*Aucun élu de la CAPLD ne sort de la salle et prenne donc part au vote.
Aucune question.*

Délibération :

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le renouvellement de la convention avec la CAPLD GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- autorise le Président à signer la convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N° 2024-14 : CONVENTION GEMAPI 2024-2026 AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS – TRAVAUX PREVISIONNELS 2024

Résumé

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn approuvés par arrêté préfectoral du 19 février 2018.

Vu la convention de délégation de la compétence GEMAPI avec la CAPLD pour les années 2024 à 2026, précédemment présentée et rédigée sur la buse de programmes et modalités financières prévisionnels.

Le programme de travaux et le plan de financement sont ainsi précisés pour l'année 2024 sur le territoire de la CAPLD :

Volet	Travaux / Postes	L (m) / Nb	Coût prévi
Cours d'eau	Entretien de la ripisylve	21 576 m	21 605 €
	Restauration de berges	180 m	14 000 €
	Aménagement de petits obstacles	9	9 000 €
	Aménagement de gros obstacles	1	25 000 €
	Etude continuité	2	13 000 €
	Enlèvement de gros embâcles	4 à 6	4 000 €
	Suppression de très gros embâcles	2 ou 3	3 000 €
	Technicien de rivière	0,53 ETP + frais de structure	26 990 €
Dépenses totales prévisionnelles			116 595 €
Zones humides	Travaux, études, communication		1 500 €
	Suppression des abreuvements directs		3 000 €
	Technicien zones humides (0,25 ETP)		9 300 €
	Dépenses totales prévisionnelles		

Plan de financement prévisionnel :

Poste de dépenses GEMA 2024 CAPLD	Coût prévisionnel	Aides		Autofinancement CAPLD / SBE	
		Taux	Montant	Taux	Montant
VMA cours d'eau	113 595 €	46 %	52 800 €	54 %	60 795 €
Très gros embâcles	3 000 €	0 %	0 €	0 %	0 €
Zones Humides	13 800 €	19 %	2 676 €	81 %	11 124 €
TOTAL GENERAL	130 345 €	42 %	55 476 €	58 %	74 869 €

Avec un taux de solidarité de 50 % sur les dépenses de fonctionnement, le montant total pour la CAPLD est évalué à 37 435 €.

Débat :

Henri BILLON revient sur les gros embâcles qui se sont retrouvés dans les rivières suite à la tempête CIARAN. Une réunion s'est tenue à la Roche Maurice et un courrier a été rédigé à l'agence de l'eau

pour demander un concours financier exceptionnel car il s'agit de gros arbres dans des endroits difficiles d'accès mais pour l'instant, il n'y a aucun retour de l'Agence de l'eau.

Lors de cette réunion, l'AAPPMA n'est pas intervenu et a compris qu'il fallait faire appel à des professionnels pour retirer ces embâcles. (de moins en moins de bénévoles également à l'AAPPMA).

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve les dépenses et le plan de financement prévisionnel
- autorise le Président à signer le présent avenant et à engager les dépenses correspondantes

DELIBERATION N°2024-15 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE DE L'AAPPMA DE L'ELORN POUR LE POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE – VMA COURS D'EAU ELORN - ANNEE 2024

Résumé

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau de l'Elorn du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn, un poste de technicien de rivière à mi-temps sera dédié à la mise en œuvre, la coordination et au suivi des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau pour l'année 2024.

Afin d'assurer cette mission, le Président propose qu'un salarié de l'AAPPMA de l'Elorn soit mis à disposition du Syndicat de bassin de l'Elorn pour un coût annuel estimé à 22 100 €, sur la base de la moitié du coût moyen d'un poste de technicien de rivière.

Le technicien de rivière assurera les missions suivantes :

- Encadrement et coordination des travaux dans le respect du cahier des charges, des principes d'intervention et de la programmation retenus
- Réalisation d'un suivi régulier et de bilans technico-financiers trimestriels des travaux et de son activité, ainsi qu'un récapitulatif journalier de son activité
- Information du Syndicat de bassin de l'Elorn en cas de problèmes ou de modifications à effectuer dans la programmation des travaux
- Contacter les propriétaires riverains avant la réalisation des travaux
- Communication sur les enjeux et objectifs du programme, dans le strict respect des termes du contrat

Débat :

Aucune question.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- approuve la mise à disposition d'un salarié de l'AAPPMA de l'Elorn pour le poste de technicien de rivière
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'AAPPMA de l'Elorn

DELIBERATION N°2024-16 : CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU VMA COURS D'EAU ELORN – ANNEE 2024

Résumé

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau de l'Elorn du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de l'Elorn sont prévus pour l'année 2024 :

- Entretien de la ripisylve : 18 529 mètres
- Enlèvement de gros embâcles : 10 embâcles
- Restauration de berges : 200 mètres
- Aménagement d'obstacles à la continuité : 10 petits obstacles

Sauf pour les aménagements d'obstacles les plus importants, le Président propose de confier la réalisation de ces travaux à l'AAPPMA de l'Elorn, pour l'année 2024, pour un montant prévisionnel de 48 319 €.

Débat :

M. PERON s'interroge sur cette mécanique à savoir d'avoir d'un côté un technicien de rivière à disposition, salarié de l'AAPPMA et de l'autre côté de confier les travaux également à l'AAPPMA. Disons qu'on n'est pas sur les mêmes travaux.

Henri BILLON fait remarquer qu'il s'agit de bénévoles et que cela coute moins cher que s'il fallait embaucher au Syndicat. Suite à la réunion à la Roche Maurice sur les embâcles, on voit alors la limite de travailler avec des bénévoles pour des travaux plus complexes (sécurité) et du manque de moyens.

Henri BILLON rajoute que si les rapports entre l'AAPPMA et les agriculteurs avaient été plus amicaux, l'enlèvement des embâcles aurait pu se faire.

Un élu demande combien de salariés compte l'AAPPMA. A priori, il n'y aurait plus que le Directeur.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- approuve la proposition du Président de confier la réalisation de ces travaux à l'AAPPMA de l'Elorn
- autorise le Président à signer la convention pour la réalisation des travaux avec l'AAPPMA de l'Elorn

DELIBERATION N°2024-17 : CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU VMA COURS D'EAU DAOULAS – ANNEE 2024

Résumé

Dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques – Cours d'eau de Daoulas du Projet de territoire du SAGE de l'Elorn, des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau des bassins versants de la Rivière de Daoulas, du Camfrou et du Roual sont prévus pour l'année 2024 :

- Entretien de la ripisylve : 16 918 mètres
- Restauration de berges : 100 mètres
- Aménagement d'obstacles à la continuité : 5 petits obstacles

Les travaux de restauration de berges et d'aménagement d'obstacles seront confiés, par le biais d'un marché public, à un prestataire privé.

Le Président propose de confier la réalisation des travaux d'entretien de la ripisylve à l'AAPPMA de Daoulas pour un montant prévisionnel de 16 957 €

Débat :

*Le montant est moindre que celui sur l'Elorn malgré un linéaire important.
Aucune question.*

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- Approuve la proposition du Président de confier la réalisation de ces travaux à l'AAPPMA de Daoulas
- autorise le Président à signer la convention pour la réalisation des travaux avec l'AAPPMA de Daoulas

DELIBERATION N°2024-18 : LANCEMENT DU MARCHÉ POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 2024-2026

Résumé

Depuis 2013, par le biais de prestataires, le Syndicat de bassin de l'Elorn, accompagne les communes de son territoire dans la gestion des plantes exotiques envahissantes, en collaboration avec les élus et services techniques municipaux :

- Reconnaissance, inventaire et description des stations de plantes exotiques envahissantes ;
- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion communaux ;
- Suivis individuels, expérimentations de gestion, etc.

Si 27 plans de gestion communaux ont été réalisés entre 2013 et 2023, 10 communes restent à accompagner dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de leur plan de gestion.

L'objectif étant de réaliser et mettre en œuvre ces 10 plans de gestion d'ici fin 2026, tout en poursuivant l'accompagnement des communes déjà dotées d'un plan de gestion, un nouveau marché doit être conclu sur la période 2024-2026 pour mener à bien ces travaux (cf. cahier des charges annexé au présent projet de délibération).

Le coût de ces travaux, dégressif sur 3 ans, est estimé à 31 500 € : 13 500 € en 2024, 11 000 € en 2025 et 7 000 € en 2026.

Débat :

*L'éradication de ces plantes serait possible si tout le monde jouait le jeu.
On peut prendre l'exemple de l'herbe de la pampa le long des rails de la SNCF avec la dissémination des graines à cause du passage des trains ; cela annule le travail qui a été fait à côté.*

Mettre en place une action coordonnée avec les acteurs du territoire sur une même plante et en même temps (particuliers, professionnels...) serait plus pertinente.

M. PERON propose pourquoi pas de faire un courrier au Préfet sur la base de cette délibération pour alerter et demander à avoir une action coordonnée en estimant qu'on dépense tous les ans de l'argent public mais pour quelle efficacité ?

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président :

- A lancer la consultation pour ce marché pour la période 2024-2026 ;
- A signer toutes pièces afférentes à ce marché ;
- A solliciter les subventions correspondantes le cas échéant.

DELIBERATION N°2024-19 : DELIBERATION PREALABLE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE – ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 « RIVIERE ELORN » POUR LES ANNEES 2024 A 2026

Résumé

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 n°5300024 « Rivière Elorn » a été validé par arrêté préfectoral n° 2011-0346 le 11 mars 2011.

Le Syndicat de bassin de l'Elorn a été désigné le 27 mai 2011 pour poursuivre la démarche et mettre en œuvre le document d'objectifs, et a été reconduit dans ses fonctions le 8 juillet 2014, le 6 juillet 2017, le 13 janvier 2021 et enfin le 12 décembre 2023 pour une durée de 3 ans (prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2024).

Le Président du comité de pilotage, réélu pour une durée de 3 ans le 12 décembre 2023, est Monsieur Laurent Péron, en sa qualité de Président du Syndicat de bassin de l'Elorn.

La Région Bretagne, par le biais d'un appel à projet, sollicite le Syndicat de bassin pour déposer un formulaire de demande d'aide pluriannuelle définissant, de 2024 à 2026, le contenu de la mission ainsi que le plan de financement pour la conduire.

La mission prévue pour la période de 2024 à 2026 :

- Gestion des habitats et des espèces (Contrats Natura 2000, autres outils,...),
- Suivis scientifiques et techniques,
- Accompagnement pour l'évaluation des incidences des projets,
- Information, communication, sensibilisation,
- Veille à la cohérence entre Natura 2000 et les autres politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site,
- Vie du réseau Natura 2000.

La période couverte est la suivante : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à **106 920,15 €** (soit 35 640,05 € par an) avec un plan de financement comme suit :

Répartition des coûts pour une année	Montant en €
--------------------------------------	--------------

Frais de personnel pour 0,5 ETP (coût forfaitaire de 34,12 €/h)	27 415,42 €
Autres dépenses : coûts indirects, frais de mission, achat de fournitures, prestations de service...	8 224,63 €
Option de coûts simplifiés (30% des frais de personnel)	
TOTAL pour une année	35 640,05 €
TOTAL pour la demande pluriannuelle (2024 à 2026)	106 920,15 €

Plan de financement pluriannuel	Taux de financement	Montant en €
Financement Région	40%	42 768,06 €
Financement FEDER	60%	64 152,09 €
Autofinancement	0%	0,00 €
TOTAL		106 920,15 €

Débat :

*Ne pas hésiter à solliciter Stefanie ISOARD pour des conseils, aides à la décision pour des projets sur le territoire NATURA 2000.
 Aucune question.*

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- Décide de s'engager à être opérateur Natura 2000 sur le site Natura 2000 n° FR 5300024, avec les financements dédiés, en autorisant le Président à signer les conventions attributives de subvention et tout autre document afférent au projet pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 avec le Préfet de Région.
 - Et
- approuve le projet, le budget de l'opération et son plan de financement prévisionnel.

DELIBERATION N°2024-20 : PROGRAMME D' ACTIONS DU SAGE ELORN 2024 - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2024 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Résumé

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) est la structure porteuse du SAGE de l'Elorn. Il assure à ce titre, avec Brest métropole, la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action sur son territoire de compétences ainsi que des missions qui lui ont été confiées par ses collectivités membres. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn travaille également à l'élaboration du contrat TerraRade, en collaboration avec Brest métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA), qui vise à mettre en place un programme d'action pluriannuel pour améliorer la qualité des eaux de la rade de Brest. Les actions du SAGE Elorn décrites dans la note technique « Projet de territoire d'eau 2024 » en annexe ont été chiffrées et sont présentées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

PROGRAMMATION ANNEE 2024 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne			Région Bretagne	SBE		Dont part statutaire Région (sur le reste à charge après subvention)	
			Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Subvention prévisionnelle	Taux résiduel	Reste à charge	Taux	Montant
SAGE Coordination/Animation générale	1,800	141 600 €	112 000 €	70%	78 400 €		45%	63 200 €		10 050 €
Animation SAGE (recrutement en cours)	1,000	54 000 €	54 000 €	70%	37 800 €		30%	16 200 €	25%	4 050 €
Animation SAGE (charges struct.)		12 000 €	12 000 €	70%	8 400 €	Part statutaire	30%	3 600 €	25%	900 €
Sécrétariat SAGE	0,800	36 000 €	36 000 €	70%	25 200 €		30%	10 800 €	25%	2 700 €
Forfait fonctionnement CLE 10k€		10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €		30%	3 000 €		
Etude gestion quantitative		20 000 €								
Sécrétariat SAGE (charges struct.)		9 600 €	0 €			Part statutaire	100%	9 600 €	25%	2 400 €
SAGE - Animation thématique Suivi qualité de l'eau - Territoire actions	0,300	37 500 €	24 400 €	55%	13 540 €		64%	23 960 €		0 €
Suivi de la qualité de l'eau (enquêtes, pollutions, suivis)		9 200 €	9 200 €	50%	4 600 €		50%	4 600 €		
Suivi qualité - analyses bactérié et discrimination		8 500 €	8 500 €	50%	4 250 €		50%	4 250 €		
Suivi qualité - évaluation érosion avec le CEREMA		4 500 €	0 €				100%	4 500 €		
Suivi de la qualité de l'eau (GLM)	0,300	12 900 €	4 300 €	70%	3 010 €		77%	9 890 €		
Suivi de la qualité de l'eau (charges struct.)		2 400 €	2 400 €	70%	1 680 €		30%	720 €		
SAGE - Communication	0,050	30 815 €	14 300 €	50%	7 210 €		77%	23 605 €		11 265 €
Communication SAGE (prestations, supports)		8 000 €	8 000 €	50%	4 000 €		50%	4 000 €	50%	2 000 €
Communication SAGE (0,025 GLM + 0,025 SI)	0,025	1 075 €					50%	1 075 €		
Communication SAGE (0,025 GLM + 0,025 SI)	0,025	1 440 €					100%	1 440 €	50%	720 €
Communication SAGE (charges struct.)		300 €	300 €	70%	210 €		30%	90 €	50%	45 €
Prestations communication et sensibilisation scolaires		20 000 €	6 000 €	50%	3 000 €		85%	17 000 €	50%	8 500 €
TOTAL	2,150	209 915 €			99 150 €	0 €	53%	110 765 €		21 315 €

Le Président présente ce tableau, qui fait apparaître :

- › Le montant de dépense prévisionnelle par catégorie d'action ;
- › Les taux et montants de subventions attendus de la part des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne) ;
- › Le taux résiduel et le reste à charge financier pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn ;
- › Le montant de la part statutaire de la Région Bretagne, membre du SBE.

Le Président précise que :

- › Le coût total des actions 2024 pour le SAGE Elorn sous maîtrise d'ouvrage du SBE présentées dans le tableau suivant est de 209 915 €.
- › La part de subvention attendue est de 99 150 € pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, soit 47% du montant de dépense prévisionnelle. Le reste à charge prévisionnel pour le SBE est de 110 765 €, soit 53% du total des dépenses.
- › La Région Bretagne participe statutairement aux actions d'animation, de coordination et de communication du SAGE de l'Elorn. Ainsi, le montant de sa part statutaire est de 21 315 €.
- › En intégrant le financement de la Région dans la part statutaire, le reste à charge pour le SBE passe à 89 450 €, soit 43% des dépenses.

Débat :

Aucune question. Une erreur est à noter sur la 1ere ligne du tableau qui sera rectifiée : « Animation SAGE (recrutement en cours) » était pour l'année 2023 : reprise du même intitulé pour 2024.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- Approuve le programme prévisionnel d'actions du SAGE Elorn pour l'année 2024 présenté en annexe,

- Approuve le tableau financier présenté précédemment par le Président,
- Autorise le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci,
- Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

DELIBERATION N°2024-21 : PROGRAMME D' ACTIONS DU BASSIN VERSANT DE L'ELORN 2024 - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2024 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Résumé

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) est la structure porteuse du SAGE de l'Elorn. Il assure à ce titre, avec Brest métropole, la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action sur son territoire de compétences ainsi que des missions qui lui ont été confiées par ses collectivités membres. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn travaille également à l'élaboration du contrat TerraRade, en collaboration avec Brest métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA), qui vise à mettre en place un programme d'action pluriannuel pour améliorer la qualité des eaux de la rade de Brest. Les actions concernant les Animations agro-environnementales, le Volet Milieux Aquatiques (VMA) et les Zones Humides du territoire du SAGE Elorn décrites dans la note technique « Projet de territoire d'eau 2024 » en annexe ont été chiffrées et sont présentées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

PROGRAMMATION ANNEE 2024 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle	Agence de l'Eau Loire Bretagne			Région Bretagne		
			Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle
Animation agro-environnementale	0,765	94 230 €	0 €	0%	0 €	18 910 €	36%	6 832 €
Animation PAEC	0,300	12 000 €						
Charges structure 15%		3 600 €						
Animation agricole générale BV (0,16 NLG)	0,160	8 000 €						
Animation agricole générale BV (charges struct.)		1 920 €						
Animation BV bactério (PP)	0,305	15 250 €				15 250 €	40%	6 100 €
Animation BV bactério (charges struct.)		3 660 €				3 660 €	20%	732 €
Matériel abreuvement action BV		5 000 €						
Actions d'accompagnement BV (herbe, bas intrants, PDT, optimaïs)		11 000 €						
Suivi CRAB lin		4 000 €						
Animation échanges fonciers CRAB + veille Safer		9 800 €						
Achats terrains Drennec		20 000 €						
VMA cours d'eau - GEMA	1,050	198 626 €	0 €	0%	0 €	126 250 €	29%	36 980 €
Animation VMA Cours d'eau GEMA (GLM)	0,550	23 650 €				23 650 €	40%	9 460 €
Technicien de rivière AAPPMA	0,500	22 100 €						
Animation VMA GEMA (charges structure)		6 600 €				6 600 €	20%	1 320 €
ENTRETIEN : Travaux préservation des fonctionnalités (ripsylves, embâcles)		45 276 €						
MORPHOLOGIE : Travaux restauration berges		20 000 €				20 000 €	30%	6 000 €
ENTRETIEN : Suppression très gros embâcles		5 000 €						
Travaux petite continuité		15 000 €				15 000 €	30%	4 500 €
Travaux grande continuité		35 000 €				35 000 €	30%	10 500 €
Etudes continuité		26 000 €				26 000 €	20%	5 200 €
			50 à 70% (à confirmer AELB). Dossier analysé au cas par cas					
Zones humides	0,250	18 000 €	0 €	0%	0 €	18 000 €	34%	6 100 €
Animation (NLG)	0,250	12 500 €				12 500 €	40%	5 000 €
Animation (charges struct.)		3 000 €				3 000 €	20%	600 €
Etude, communication		2 500 €				2 500 €	20%	500 €
TOTAL	2,065	310 856 €			0 €			49 912 €

PROGRAMMATION ANNEE 2024 - RADE DE BREST-SAGE ELORN	ETP	Dépense prévisionnelle	Conseil Départemental du Finistère			Etat/Europe/AAP divers multifinanceurs			SBE	
			Dépense subventi onnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Dépense subventionnable	Taux	Subvention prévisionnelle	Taux résiduel	Reste à charge
Animation agro-environnementale	0,765	94 230 €	0 €	0%	0 €	15 600 €	80%	12 480 €	80%	74 918 €
Animation PAEC	0,300	12 000 €				12 000 €	80%	9 600 €	20%	2 400 €
Charges structure 15%		3 600 €				3 600 €	80%	2 880 €	20%	720 €
Animation agricole générale BV (0,16 NLG)	0,160	8 000 €							100%	8 000 €
Animation agricole générale BV (charges struct.)		1 920 €							100%	1 920 €
Animation BV bactério (PP)	0,305	15 250 €							60%	9 150 €
Animation BV bactério (charges struct.)		3 660 €							80%	2 928 €
Matériel abreuvement action BV		5 000 €							100%	5 000 €
Actions d'accompagnement BV (herbe, bas intrants, PDT, optimaïs)		11 000 €							100%	11 000 €
Suivi CRAB lin		4 000 €							100%	4 000 €
Animation échanges fonciers CRAB + veille Safer		9 800 €							100%	9 800 €
Achats terrains Drennec		20 000 €							100%	20 000 €
VMA cours d'eau - GEMA	1,050	198 626 €	110 000 €	30%	33 000 €	0 €	0%	0 €	65%	128 646 €
Animation VMA Cours d'eau GEMA (GLM)	0,550	23 650 €	14 000 €	30%	4 200 €				42%	9 990 €
Technicien de rivière AAPPMA	0,500	22 100 €							100%	22 100 €
Animation VMA GEMA (charges structure)		6 600 €							80%	5 280 €
ENTRETIEN : Travaux préservation des fonctionnalités (ripsylves, embâcles)		45 276 €							100%	45 276 €
MORPHOLOGIE : Travaux restauration berges		20 000 €	20 000 €	30%	6 000 €				40%	8 000 €
ENTRETIEN : Suppression très gros embâcles		5 000 €							100%	5 000 €
Travaux petite continuité		15 000 €	15 000 €	30%	4 500 €				40%	6 000 €
Travaux grande continuité		35 000 €	35 000 €	30%	10 500 €				40%	14 000 €
Etudes continuité		26 000 €	26 000 €	30%	7 800 €				50%	13 000 €
Zones humides	0,250	18 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	66%	11 900 €
Animation (NLG)	0,250	12 500 €							60%	7 500 €
Animation (charges struct.)		3 000 €							80%	2 400 €
Etude, communication		2 500 €							80%	2 000 €
TOTAL	2,065	310 856 €			33 000 €			12 480 €	69%	215 464 €

Le Président présente ce tableau, qui fait apparaître :

- › Le montant de dépense prévisionnelle par catégorie d'action ;
- › Les taux et montants de subventions attendus de la part des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Conseil Départemental du Finistère et Etat/Europe/AAP divers multi-financeurs) ;
- › Le taux résiduel et le reste à charge financier pour le Syndicat de Bassin de l'Elorn ;

Le Président précise que :

- › Le coût total des actions 2024 pour les Animations agro-environnementales, le Volet Milieux Aquatiques (VMA) et les Zones Humides du territoire du SAGE Elorn sous maîtrise d'ouvrage du SBE présentées dans le tableau précédent est de 310 856 €.
- › La part de subvention attendue est de 95 392 €, soit 31% du montant de dépense prévisionnelle. Le reste à charge prévisionnel pour le SBE est de 215 464 €, soit 69% du total des dépenses.

Débat :

M. PERON fait remarquer que sur les 310 856€ d'actions prévisionnelles, l'Agence de l'Eau ne finance plus rien et que le reste à charge pour le Syndicat est de 215 464€. Auparavant, on avait les financements de l'Agence de l'Eau

Il faut également se poser la question au vu des financements qui diminuent d'année en année : est-ce que demain il faudrait cesser ces politiques d'intervention avec un effet sur vos territoires ou de les poursuivre mais avec cette recherche permanente de trouver des financements ?

Lors du Carrefour de l'Eau à Rennes ; il s'est tenu l'assemblée générale des Présidents des BV et M. Jean PLACINE, représentant de l'Agence de l'Eau était présent. M. PERON en a profité pour lui demander le niveau de redevances et le taux de retour par territoire mais pas que sur le nôtre : avoir un tableau récapitulatif de tous les territoires qui permettrait de voir si les redevances de notre territoire profitent à d'autres territoires en moins bonne qualité.

Pour le moment, il n'y a pas eu de retour et l'Agence de l'Eau a fait savoir que toutes les agences de l'eau en règle générale ont du mal à boucler leur budget 2024. Il faudrait comprendre qu'il y aurait une

réorientation des redevances vers le fonds vert mais celui-ci est très peu sollicité malgré une hausse de l'enveloppe budgétaire. Il ne faut pas hésiter à le solliciter si vous avez des projets sur votre territoire (jusqu'à 80% de financement avec le Fonds vert).

Pas d'autre question.

Délibération :

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le programme prévisionnel d'actions pour les Animations agro-environnementales, le Volet Milieux Aquatiques (VMA) et les Zones Humides du territoire du SAGE Elorn pour l'année 2024 présenté en annexe,
- approuve le tableau financier présenté précédemment par le Président,
- autorise le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci,
- autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

BARRAGE DU DRENNEC

DELIBERATION N°2024-22 : TRAVAUX SUR LES VANNES DE VIDANGE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Résumé

Le Président rappelle la délibération n° 2022-74 du 15 décembre 2022 qui autorisait la consultation et le choix des bureaux d'études et entreprises pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur les vannes de vidange et le matériel de contrôle des commandes du barrage du Drennec.

Suite à ces consultations, le bureau d'étude SAFEGE a été retenu pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour un montant de 27 950 € H.T (hors options) et la société SETEC ISM pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 79 658.50 € H.T.

L'estimation des travaux sur les vannes de vidange selon le rapport d'étude PRO réalisé par la société ISM en janvier 2024 s'élève à 732 240 € TTC (cf page 60 et 61 du rapport d'étude PRO en annexe).

Après validation du projet et validation du Dossier de Consultation de Entreprises (DCE), le calendrier prévisionnel prévoit le lancement de la consultation des entreprises par le maître d'œuvre vers avril 2024.

Débat :

On en a déjà parlé précédemment en cours de séance avec le lancement de la consultation. Il y aura 2 lots (1 lot pour les vannes et 1 lot pour l'électricité).

Le rapport d'étude PRO vous a été joint à la délibération et il ne faut pas hésiter à le lire car il est très intéressant. M. PERON remercie Éric PRIGENT de suivre ces travaux et d'avoir cet œil avisé ; Il faut montrer la position du SBE par rapport au maître d'œuvre. On a une AMO qui est parfois un peu hésitant. Ce ne sera pas un chantier facile.

La CAO se réunira donc prochainement.

M. PERON propose qu'une visite de chantier serait intéressante à planifier avec l'ensemble des élus.

Par ailleurs, il y a la maison du barrage en haut à l'entrée du site avec 2 logements et le local technique où se trouvent les armoires électriques du barrage. Une simple porte intérieure sépare ce local des logements. L'un des locataires a résilié son bail et le Syndicat a décidé de ne pas reconduire le bail de l'autre locataire en aout 2025. Le Syndicat n'a pas un rôle de bailleur.

Quelques travaux seraient donc à prévoir dans le futur notamment pour la mise aux normes des armoires. Quand on voit le chantier qu'a mené Eau du Ponant sur Pont ar Bled, il semble qu'on ne soit pas totalement aux normes en termes de sécurisation et d'anti intrusion.

Aucune question sur le rapport et sur les travaux.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à :

- Signer tous les documents relatifs au marché de travaux sur les vannes de vidange à la suite de la consultation des entreprises par le maître d'œuvre.
- A prendre toute mesure d'exécution relative à ces travaux.
- A engager toutes les dépenses relatives à ce marché et à inscrire le montant prévisionnel de ces travaux au budget principal 2024.

Informations diverses

Poste de Direction :

Un appel à candidatures a été lancé fin novembre 2023 avec une date limite de réception des candidatures au 02 janvier 2024. Sur les 6 candidatures reçues, 3 ont été retenues en bureau syndical du 30 janvier 2024 pour un entretien qui s'est tenu vendredi 09 février 2024. Le jury de recrutement était composé de Mme Nathalie CHALINE, Mme Laurence CLAISSE et de M. Laurent PERON.

Il y a une personne qui faisait l'unanimité pour ne pas poursuivre avec elle. Il reste deux personnes sur lesquelles M. PERON s'interroge sur le cout de leur poste étant donné le cadre d'emplois et le grade qu'ils détiennent.

M. PERON a demandé à Nathalie HALL de faire un comparatif du coût chargé selon leur échelon et grade de ces candidats par rapport au cout des 2 postes de directeur précédent.

Il faut savoir que Philippe MASQUELIER était mis à disposition de Brest Métropole à 60% mais sur lesquels 40% de son temps de travail était financé dans le cadre de l'animation du SAGE.

Ensuite le poste d'Alexandra UGUEN était à temps complet mais sans aucun financement.

Suite à cette étude comparative, M. PERON préfère prendre quelques jours de réflexion et en rediscuter avec les autres membres du jury de recrutement. Il tiendra informé les membres du Comité syndical de la suite du recrutement.

Autres informations :

Le Syndicat va envoyer un courrier à la SAFER pour le non-respect des pratiques agro-environnementales de la SCEA « Terres d'avenir » qui exploite les terrains acquis par le Syndicat en 2022.

Sentier autour du Lac du drenec : nouveau devis pour enlever les arbres : 468€/jour avec 2 ou 3 jours de travail (à comparer avec le devis initial de 7 000€..).L'interdiction de passage sur le sentier a été levée aussi bien sur Commana que sur Sizun.

Fin de la séance à 16h45.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024**

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léo BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

Conseillers en exercice	Présents	Votants
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-24

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5211.10

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn et notamment l'article 7 fixant la composition du Bureau Syndical comme suit :

- Un Président
- Un 1^{er} vice-président
- Un 2^{ème} vice-président
- De six membres élus parmi les membres du Comité Syndical à la majorité absolue

Vu les statuts du Syndicat de bassin de l'Elorn et notamment l'article 7 autorisant le vote à main levée dès lors que le Comité syndical se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose

Suite à la modification statutaire intervenue en début d'année pour prendre en compte le transfert de compétences Eau et Assainissement à la CCPL,

Suite à l'élection des 6 nouveaux représentants de la CCPL au Comité Syndical, Monsieur Patrick LE SAOUT n'est plus représentant de la commune de Sizun et doit donc être remplacé au bureau syndical.

Il est donc proposé de désigner un nouveau membre au bureau syndical. La Vice-Présidente appelle les candidats à se présenter.

M. Lenaïc BLANDIN est le seul candidat à se présenter et recueille la majorité absolue.

En conséquence, le Bureau syndical est composé comme suit :

NOM	FONCTIONS
Laurent PERON	Président
Viviane BERVAS	1 ^{er} Vice-Présidente
Laurence CLAISSE	2 ^{ème} Vice-Présidente
Bernard NICOLAS	membre
Henri BILLON	membre
Nathalie CHALINE	membre
Philippe GUEGUEN	membre
Chantal SOUDON	membre
Lenaïc BLANDIN	membre

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECCHOZE - GUERN AR PIQUET
25 250 000 - CLAS
02 98 25 93 51
accueil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024**

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léoïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-25

**PRESENTATION DU RAPPORT AUX ACTIONNAIRES 2023
DE LA SPL EAU DU PONANT**

Par la délibération n°2016-37 du 18/10/2016, le Syndicat de bassin de l'Elorn est entré dans le capital de la SPL Eau du Ponant par l'achat de deux actions.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur organe délibérant.

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport aux actionnaires 2023 d'Eau du Ponant, Société Publique Locale.

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


Laurent PERON
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECCOPOLE - GUERN AR PIQUET
29 460 DAOULAS
02 98 25 93 51
accueil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE



Rapport aux actionnaires

2023



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE





Table des matières

1	FICHE RECAPITULATIVE	6
2	ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE	7
2.1	Activités de la SPL.....	7
2.1.1	Présentation générale	7
2.1.2	Principales activités et opérations de l'année écoulée	9
2.1.3	Perspectives de développement	11
2.2	Situation financière de la SPL.....	11
2.2.1	Bilan financier et économique	11
2.2.2	Données sociales	12
2.2.3	Chiffre d'affaires par activité	16
2.2.4	Prévisions financières pour l'année	17
2.3	Evolutions statutaires effectuées dans l'année.....	18
2.3.1	Modification de l'objet social	18
2.3.2	Evolution de l'actionariat	18
2.3.3	Autres modifications statutaires	19
3	RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE.....	20
3.1	Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire	20
3.2	Garantie d'emprunt de la collectivité.....	20
3.3	Avances en compte courant de la collectivité.....	20
3.4	Aides	20
3.5	Dividendes distribués aux actionnaires de la collectivité.....	20
4	CONTROLE ET GESTION DES RISQUES	21
4.1	Principaux risques et incertitudes	21
4.2	Contrôle interne	21
4.3	Contrôles externes	22
5	BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL.....	23
5.1	Actionariat.....	23
5.2	Les dirigeants	25
5.2.1	Les administrateurs	25
5.2.2	Les représentants à l'Assemblée Spéciale	26



5.2.3 Organisation de la gouvernance	27
5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	27
5.4 Bilan de la gouvernance.....	28
5.4.1 Réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale	28
5.4.2 Participation des représentants	28
5.5 Contrôle analogue	30
6 LES ANNEXES	31
6.1 - Le rapport de gestion 2022	32
6.2 - Les comptes 2022 certifiés.....	45
6.3 - Le rapport annuel du délégataire 2022	90



Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur organe délibérant.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus,
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- De contribuer au contrôle analogue de la SPL Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société,
- De s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

1 FICHE RECAPITULATIVE

Dénomination de la société	Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant
Siège social	210 boulevard F. Mitterrand - CS 30117 Guipavas – 29802 BREST Cedex 9
Adresse administrative	Même adresse
Date de création	29/12/2010 (date immatriculation au RCS)
Durée	99 ans (28 décembre 2108)
Capital social	1 000 000 d'euros constitué de 100 000 actions de 10 euros de valeur nominale
Secteur d'activité / métier	Réalisation de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement
Nom du Directeur Général	François CUILLANDRE
Nom du Commissaire aux Comptes et date de nomination	Cabinet KPMG depuis octobre 2017
Nombre de salariés	208 au 31/12/2022

2 ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNAIRIALE

2.1 Activités de la SPL

2.1.1 Présentation générale

2.1.1.1 Valeurs fondatrices et cadre juridique innovant

Eau du Ponant est une Société Publique Locale, née en 2010 d'une volonté forte et pragmatique d'élus de terrain portant un projet de gestion publique performante de la ressource en eau et de l'assainissement.

Les valeurs fondatrices à l'origine de ce choix constituent toujours le cadre structurel de la stratégie d'Eau du Ponant, qui repose sur :

- La solidarité et la coopération territoriales
- La responsabilité vis-à-vis de la qualité de service à l'utilisateur
- La garantie d'un haut niveau d'expertise et de performance issu de la mutualisation
- La transparence et la capacité à rendre compte de l'usage des moyens mobilisés
- La préservation de la ressource en eau et la protection des milieux et de la biodiversité

Le cadre juridique permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales, dont ils détiennent la totalité du capital, est défini par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, dont les dispositions ont été codifiées à l'article L. 1531-1 du CGCT.

Les actionnaires de la SPL sont donc exclusivement des collectivités et personnes publiques, situées sur le Territoire du Pays de Brest et dans le Nord Finistère.

Structure de droit privé, la SPL exécute pour le compte de ses actionnaires des missions de service public déléguées dans le cadre de contrats de « quasi-régie », impliquant pour la collectivité délégante l'exercice d'un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services, ou de contrats de prestations spécifiques.

Il s'agit donc d'un modèle agile du point de vue économique et organisationnel, mais garantissant un très haut niveau de contrôle pour la collectivité qui fait le choix d'y recourir. Il est transparent sur le plan financier et son ancrage local est intrinsèque.

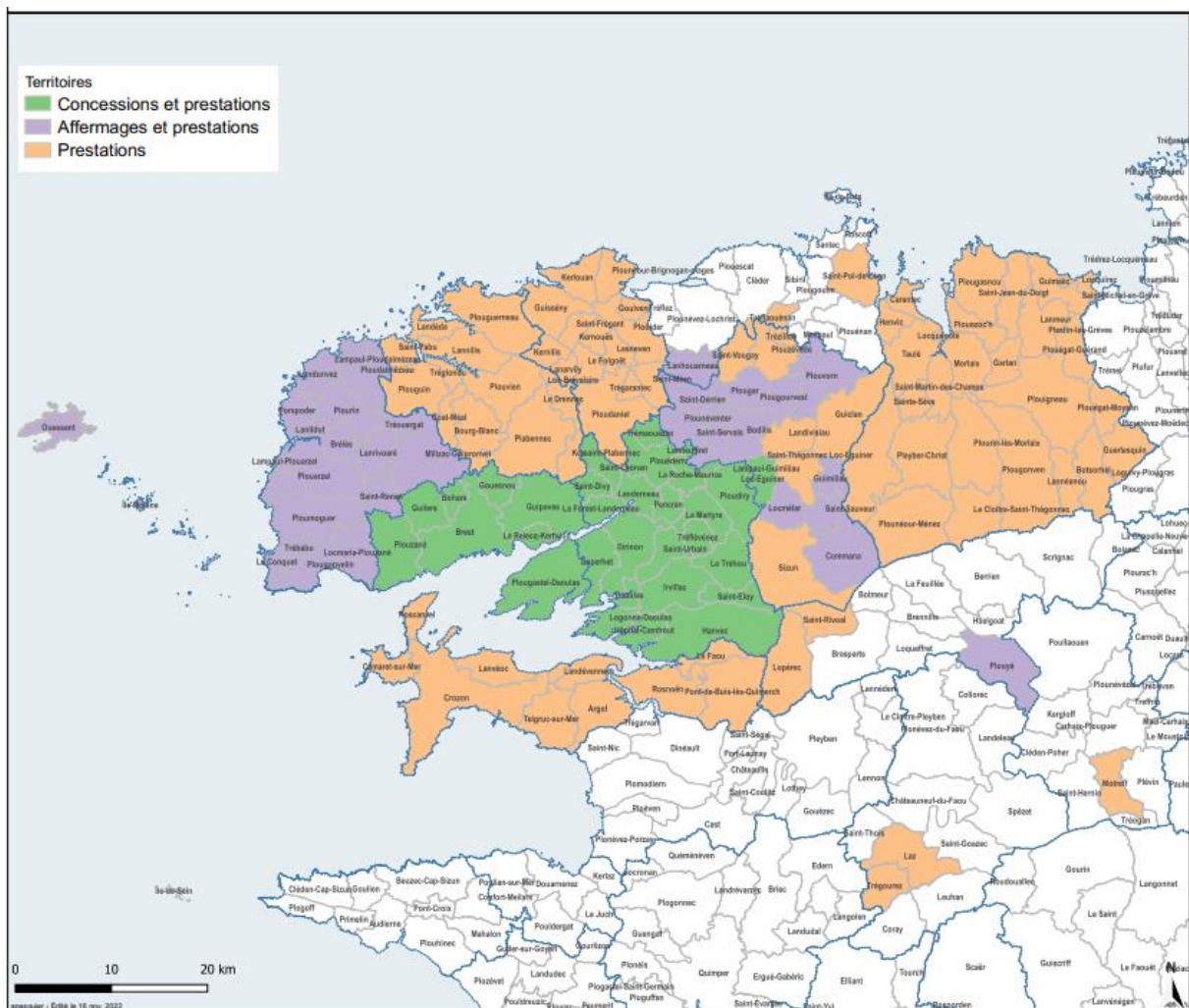
2.1.1.2 Eau du Ponant aujourd'hui

Avec 13 ans d'expertise et de mutualisation, Eau du Ponant est une structure de coopération publique qui a fait ses preuves. Elle dessert aujourd'hui plus de 105 000 abonnés et 310 000 usagers, soit près d'un tiers de la population du Finistère.

Son périmètre d'intervention représente actuellement :

- 40 collectivités actionnaires
- Plus de 55 communes desservies
- Plus de 3 000 km de réseaux eau potable
- Plus de 1 800 km de réseaux assainissement
- Plus de 400 installations, dont 21 usines de production d'eau potable, 33 stations d'épuration et plus de 250 postes de relèvement

Sur un plan géographique, les territoires desservis sont strictement ceux des collectivités actionnaires, et sa stratégie future sera celle du maintien et du renforcement de la cohérence géographique et hydrologique à l'origine de sa création.



- Actionnaires et territoire d'intervention d'Eau de Ponant au 1^{er} janvier 2023 -

2.1.2 Principales activités et opérations de l'année écoulée

Acteur majeur de l'eau, Eau du Ponant a démontré sa capacité de réactivité et la plus-value du modèle SPL dans sa dimension solidarité du territoire à l'occasion de l'épisode de sécheresse exceptionnelle de l'année 2022. En effet, les fortes tensions sur le maintien de l'alimentation en eau potable ont conforté le rôle essentiel de l'Elorn et de l'usine de Pont Ar Bled dans l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du Pays de Brest. Permettant d'éviter toute rupture d'approvisionnement, Eau du Ponant a coordonné à l'échelle du Pays de Brest l'ensemble des dispositions prises par les maîtres d'ouvrages et les exploitants des secteurs secourus par Pont Ar Bled.

Cette année 2022 constitue d'ailleurs la dernière année du contrat passé avec SUEZ pour l'exploitation de l'usine de Pont Ar Bled dont la reprise par Eau du Ponant est programmée au 1^{er} janvier 2023.

Un choix motivé notamment par l'importance de disposer d'équipes d'exploitation durant tout le chantier de reconstruction de l'usine de production d'eau potable et pour permettre son exploitation future en moyens propres. Dans ce cadre, une nouvelle équipe d'exploitation Eau du Ponant a été créée à l'usine de Pont Ar Bled, qui s'appuiera dès 2023 sur 5 collaborateurs transférés de l'entreprise SUEZ vers Eau du Ponant.

En parallèle sur cette période, les études préparatoires au chantier de reconstruction de la nouvelle usine se sont poursuivies. A fin 2022, la commission d'appels d'offres a retenu l'offre d'un groupement d'entreprises avec laquelle l'équipe projet a travaillé sur la mise au point du contrat. Dans le même temps, les dossiers de demandes d'autorisations administratives ont été rédigés pour diffusion aux services instructeurs de l'Etat.

L'année 2022 a également vu s'achever les travaux de réalisation des réservoirs du Fresk à Plougastel-Daoulas et de Kerintin à Guipavas dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable prévue au SDAEP du Pays de Brest (respectivement sur les barreaux de sécurisation « sud » et « nord »).

Le réservoir du Fresk a été mis en service en avril 2022 et offre désormais 2 500 m³ de stockage supplémentaires à Plougastel-Daoulas. Ce réservoir alimente la commune via le château d'eau du Cléguer et pourra prochainement alimenter l'agglomération brestoise via la conduite existante posée dans le tablier du Pont de l'Iroise. A terme, ce barreau de sécurisation permettra également l'alimentation Nord => Sud depuis Brest métropole vers le réservoir de Kernoster.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier de cette même année, sont entrés en vigueur les contrats de délégation de services publics suivants :

- SIEA de Commana :
 - Délégation de Service Public de l'assainissement collectif et non collectif pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027. A noter sur ce périmètre qu' Eau du Ponant a repris les installations existantes et accompagné le maître d'ouvrage pour la mise en service et la réception de la station d'épuration de Commana (650 EH) à la fin du mois d'août 2022.
 - Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027.

- Quessant :
 - Délégation de Service Public de l'assainissement pour une durée de 9 ans soit une fin au 31/12/2030.
 - Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 9 ans soit une fin au 31/12/2030.

- Plouvorn :
 - o Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour une durée de 10 ans soit une fin au 31/12/2031.
- Plouyé :
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 8 ans soit une fin au 31/12/2029.
- Syndicat de Pont An Ilis :
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement non collectif pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027.
- Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas :
 - o Intégration dans la Délégation de Service Public de l'eau potable en cours jusqu'au 31/12/2027 des communes de Dirinon, Loperhet et Daoulas.

L'ensemble de ces contrats permet à Eau du Ponant d'agir sur un territoire cohérent permettant d'assurer une réponse pertinente aux enjeux de la gestion de l'eau.

A la fin de l'année 2022, le nombre d'abonnés est ainsi passé à 107 541 abonnés en eau contre 98 416 à fin 2021 (+9.3%), 78 333 abonnés en assainissement collectif contre 75 692 à fin 2021 (+3.5%) et 12 463 abonnés en assainissement non collectif contre 11 209 à fin 2021 (+11.2%).

Au niveau des missions d'ingénierie, en 2022, le développement de l'activité s'est poursuivi avec notamment :

- La finalisation du Schémas Directeurs Eau Potable de Morlaix Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
- La finalisation des Schémas Directeurs Assainissement de Morlaix Communauté, des Communautés de Communes du Pays de Abers, du Pays de Landivisiau et de la presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
- La réalisation de diverses études technico-économiques (Argol, Landévennec...)
- La réalisation de missions de maîtrise d'ouvrage délégué, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre ou d'expertise technique en particulier en termes d'études hydrauliques (Camaret, Morlaix Communauté, Locmélard, Saint-Sauveur, Plouyé, ...)
- La mise en œuvre de démarches cadre (Performance Patrimoniale, Performance des réseaux d'eau Potable, Diagnostic Permanent, Schémas de distribution Eau Potable, Priorisation des extensions de réseaux...)
- La poursuite de la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'Investissements (travaux neufs et renouvellement) intégrée dans nos contrats de délégation de service public.

2.1.3 Perspectives de développement

Les développements de territoire au 1^{er} janvier 2023 intègrent :

- Le contrat de concession pour le service Eau Potable du Syndicat de Pont an Ilis (+3 900 abonnés)
- Par ailleurs, l'année 2023 est la première année du nouveau contrat de délégation de service public avec Pays d'Iroise Communauté (territoires des ex-Syndicats de Kermorvan et du Chenal du Four)
- Le démarrage de l'exploitation de l'usine de Pont Ar Bled principale usine de production d'Eau Potable du territoire

2.2 Situation financière de la SPL

2.2.1 Bilan financier et économique

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 50 486 727 euros contre 48 065 402 euros en 2021, soit une augmentation de 5 % :

- Les volumes facturés en eau potable, 14 110 817 m³, augmentent de 4.6%
- Les volumes facturés en assainissement, 10 854 296 m³ augmentent de 0.9%
- Le périmètre DSP s'agrandit des territoires de Ouessant, Commana-Guimiliau, Plouvorn, Plouyé et 3 communes sur la CAPLD (Loperhet, Daoulas, Dirinon)
- La facturation des travaux et participation à l'assainissement collectif sont stables

La production immobilisée s'élève à 13 928 000 euros en 2022 contre 15 770 982 euros en 2021, soit une baisse de 12 %.

Les achats et la sous-traitance directe s'élèvent à 29 869 593 euros en 2022 contre 30 588 498 euros en 2021, soit une baisse de 2%.

La marge brute s'élève à 34 545 134 euros en 2022 contre 33 247 886 euros en 2021, soit une hausse de 4%.

Les services extérieurs s'élèvent à 4 214 686 euros en 2022 soit une hausse de 12%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 367 254 euros en 2022 contre 1 025 390 euros en 2021, soit une hausse de 33%.

Les salaires et charges sociales s'élèvent à 11 094 245 euros en 2022 contre 9 817 244 euros en 2021, soit une hausse de 13%.

- **L'effectif 2022 a augmenté de 23 équivalent temps-plein soit 12.5 %**

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève à 17 929 454 euros en 2022 contre 18 831 920 en 2021, soit une baisse de 5 %.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 13 292 273 euros en 2022

- Le montant des amortissements des actifs concédés à titre onéreux est de 7 324 957 euros,

- Le montant net de la reprise sur provision pour créances douteuses est de 188 242 euros,
- Le montant de la provision pour renouvellement est de 5 562 628 euros
- La valeur nette comptable des réseaux renouvelés sur le trajet TRAM2/BHNS fait l'objet d'une dépréciation anticipée de 521 370 euros

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 713 744 euros en 2022 contre 5 886 507 euros en 2021, soit une baisse de 20%.

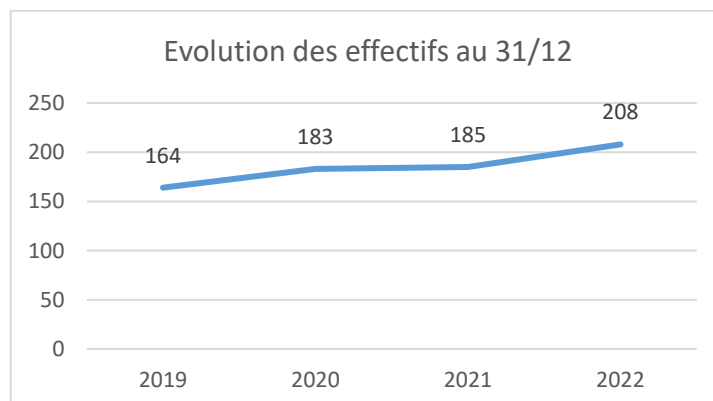
Le résultat financier s'élève à – 1 793 333 euros en 2022 contre – 1 824 946 euros en 2021 soit une baisse de 1.7%.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 137 099 euros en 2022 contre – 398 793 euros en 2021.

Le résultat net comptable après impôt sur les sociétés et participation s'élève à 2 867 866 euros en 2022 contre 2 513 308 euros en 2021.

2.2.2 Données sociales

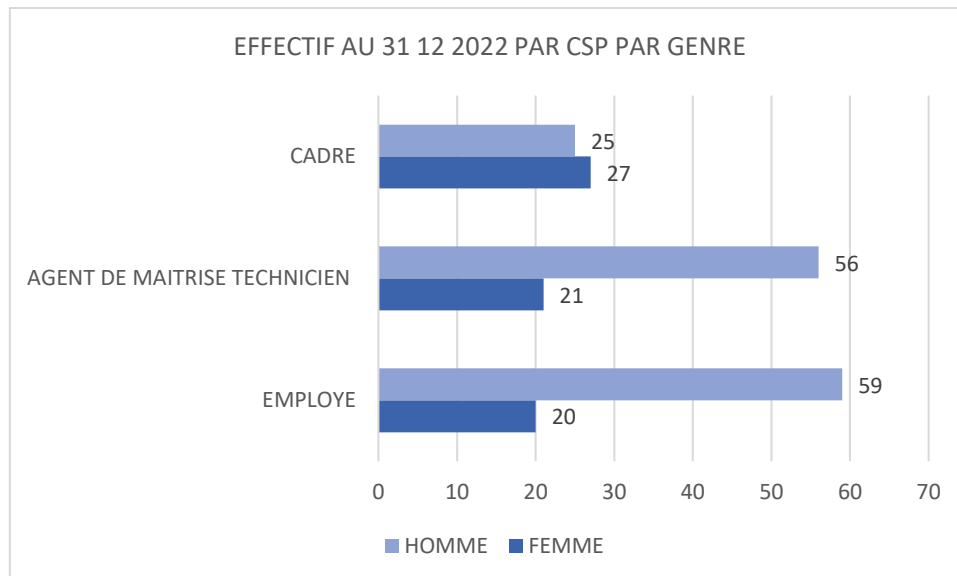
Les effectifs de l'entreprise continuent de progresser en 2022, corrélés à l'évolution des activités de l'entreprise et à la nécessaire structuration organisationnelle associée.



Au 31 décembre 2022, ils sont de 208 salariés, contre 185 salariés au 31 décembre de l'année précédente, ce qui représente une évolution des effectifs en CDI et CDD de +12.45 %.

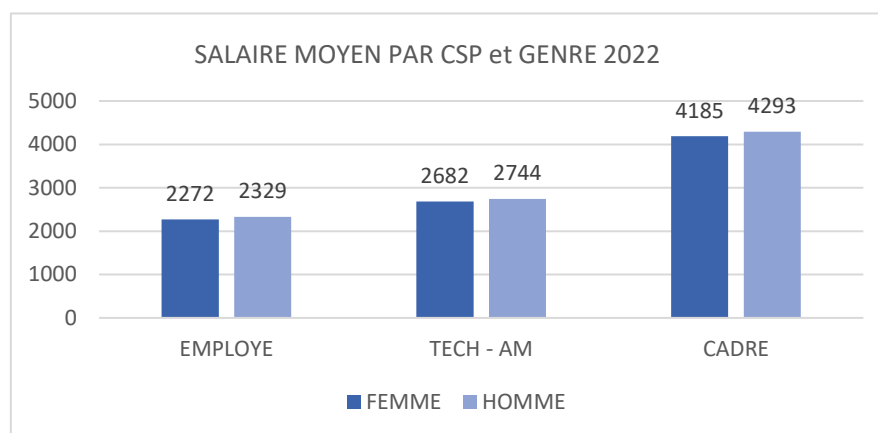
L'effectif hors apprentis est composé de 68 femmes et 140 hommes.

5 salariés exercent leurs fonctions à temps partiel (4 femmes, 1 homme) soit 2,4 % de l'effectif.



La masse salariale 2022 (brut) est de 7 459 234 € contre 6 632 368 € en 2021, ce qui représente une évolution de + 12.47 % qui s'explique majoritairement par l'évolution des effectifs et les effets de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Les salaires mensuels bruts moyens s'établissent comme ci-dessous :

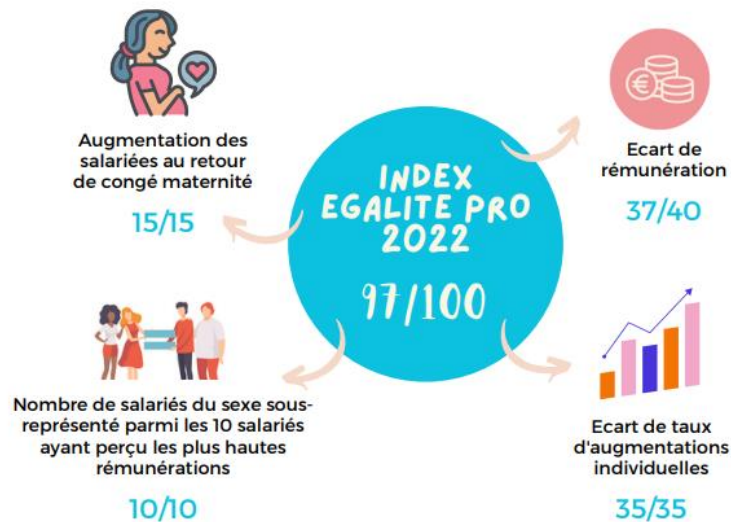


Les révisions salariales ont concerné en 2022, **48** salariés (16 femmes et 32 hommes) qui ont bénéficié de **promotions et augmentations salariales** en application des accords de Négociations Annuelles Obligatoires 2021 pour un budget global de **50 924 €**.

L'Index de l'égalité professionnelle est de 97/100 pour l'année 2022 (91/100 en 2021).

Chaque année, Eau du Ponant publie son index égalité professionnelle. Cet index vise à mesurer des écarts en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes de l'entreprise selon 4 indicateurs calculés sur un total de 100 points.

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

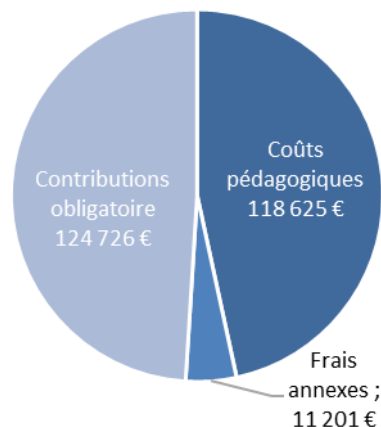


La durée effective du travail à Eau du Ponant sur une base 35 heures hebdomadaire avec congés déduits est de 1530 heures (contre une durée effective Code du travail base 35 heures hebdomadaire congés déduits de 1607 heures).

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2022 est de 5 028 heures contre 4 576 heures en 2021.

Le nombre d'heures d'intervention en astreinte effectuées en 2022 est de 2 393 heures contre 2 607 heures en 2021.

Investissement formation : en 2022, la contribution globale entreprise pour la formation professionnelle s'élève à 254 552 €, soit 3,4 % de la masse salariale investis au titre de la formation professionnelle et répartis comme suit :



Il a été comptabilisé 282 départs en formation, 2861 heures de formation, et 133 salariés formés en 2022.

Relations avec les organisations syndicales

11 réunions du Comité Social et Economique (CSE) se sont tenues en 2022, dont 6 réunions extraordinaires.

3 accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales au cours de l'année 2022 :

- Accord Négociation Annuelle Obligatoire
- Accord collectif de Prime Partage de la Valeur 2022
- Accord d'intéressement au titre de l'année 2022

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2022 se sont déroulées du 24 février au 15 juin 2022 et ont abouti à un accord signé par les organisations syndicales représentatives à Eau du Ponant.

Après une année 2022 toujours affectée par la crise sanitaire, la forte reprise économique consécutive à la crise liée à la pandémie de Covid-19, l'augmentation des prix de l'énergie et le déclenchement de la guerre en Ukraine sont venus impacter le niveau d'inflation en début d'année 2022.

Les échanges ont dans ce contexte, été prioritairement orientés sur les 3 objectifs suivants :

- Prioriser des mesures collectives afin de soutenir le pouvoir d'achat et ce de manière pérenne pour l'ensemble des salariés,
- Conserver une enveloppe budgétaire pour valoriser la montée en compétences par la promotion,
- Prioriser les thématiques de dialogue social pour 2022 et 2023.

Sur les mesures salariales collectives :

Pour les non cadres, augmentation de la valeur du point fixé par l'Accord d'entreprise du 28 juin 2012 à hauteur de 2.9 %.

Pour les cadres, augmentation de la part fixe de la rémunération de :

- 2,9 % pour les salariés percevant un salaire mensuel brut inférieur à 3 700 € au 31 décembre 2021
- 1.5 % pour les salariés percevant un salaire mensuel brut supérieur à 3 700 € au 31 décembre 2021

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : enveloppe de 100 K€. A l'issue des négociations dédiées une enveloppe de 99 320 € a été consacrée à cette mesure.

La prime versée a été modulée entre les bénéficiaires en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise :

- Pour les salariés ayant une ancienneté supérieure à 6 mois à la date de versement de la prime : 510 € par bénéficiaire.
- Pour les salariés ayant une ancienneté inférieure à 6 mois à la date de versement de la prime : 250 € par bénéficiaire.

Bon repas et tickets restaurant

- Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant qui est portée à 9 €.
- Augmentation du bon repas à hauteur de 14 €.

Forfait mobilité durable : Le montant annuel maximum du forfait mobilité durable est porté à 500 € par salarié afin d'encourager les pratiques de covoiturage et de mobilité à faible impact sur l'environnement.

Sur les mesures salariales individuelles :

Promotion : une enveloppe fixée à 20 K€ brut (sur 1 an) afin de permettre la valorisation de la montée en compétences.

Correction du resserrement des salaires : Les hausses des salaires minimums conventionnels de branche ont entraîné un resserrement de l'écart des salaires entre les nouveaux embauchés et les salariés avec ancienneté. Afin de corriger cet effet, une enveloppe maximum de 10 K€ brut (sur 1 an) a été négociée.

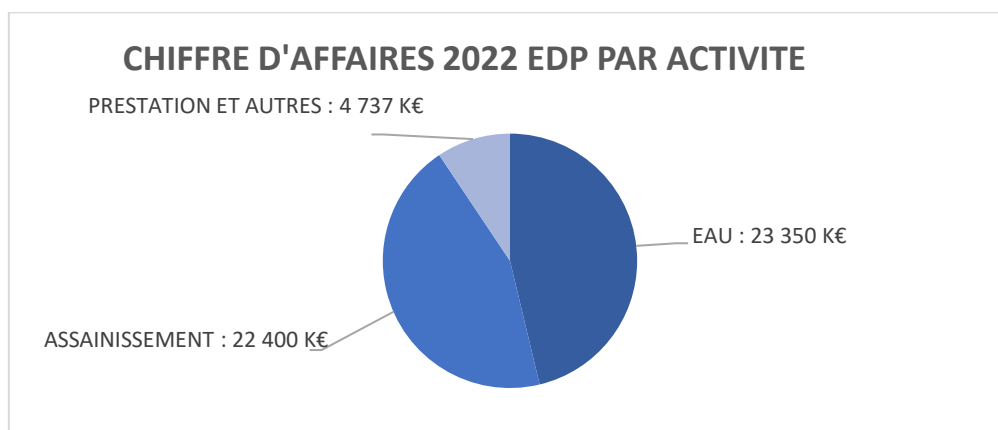
Indemnités de sujétion liées au port de masque à ventilation assistée et au port de masque à adduction d'air respirable : Le port de certains équipements de protection individuelle revêt un caractère contraignant pour les salariés qui, du fait de leur activité sont exposés à l'amiante ou interviennent sur certains postes de relevage en espace confiné.

Port de masque à ventilation assistée quand le travail expose à l'amiante pour les salariés des activités assainissement, travaux et réseaux adduction d'eau potable : indemnité de 15 € brut par intervention impliquant le port du masque.

Port de masque à adduction d'air respirable en espace confiné quand les salariés d'assainissement font de l'hydrocurage sur certains postes de relevage en espace confiné : indemnité de 20 € brut par intervention impliquant le port du masque.

2.2.3 Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 50 487 K€ et se répartit par activité comme suit :



2.2.4 Prévisions financières pour l'année

Chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires est attendu en hausse par rapport à 2022 du fait de l'intégration du nouveau territoire de Pont an Ilis et d'un effet prix tenant compte de l'inflation.

Production immobilisée / Investissements : Suite à la validation du PPI de BM fin 2022, les investissements vont significativement augmenter à partir de 2023. La Production immobilisée prévisionnelle s'établit à 20/25 M€ en 2023 versus 14 M€ en 2022.

Matières 1^{ères}, sous-traitance directe et services extérieurs : Les coûts d'exploitation vont augmenter sur la période 2023 à hauteur de 12 à 15% principalement du fait du fort contexte inflationniste sur les Matières 1^{ères} et l'énergie. Par ailleurs, l'arrêt technique du four d'incinération du port de Brest pour travaux va engendrer une hausse des coûts de traitement des boues.

Charges de personnel : Les charges de personnel sont attendues en hausse d'environ +15% en 2023. Cette évolution est engendrée principalement par des créations de poste liées à la reprise en interne de l'exploitation du site de Pont Ar Bled (10 postes) et à la progression de l'activité d'Eau du Ponant.

Résultat net : Le résultat net 2023 projeté est similaire à 2022, la hausse des charges d'exploitation 2023 (principalement engendrée par le contexte inflationniste) devrait être compensée par la hausse du Chiffre d'affaires 2023 dans des proportions identiques.

2.3 Evolutions statutaires effectuées dans l'année

2.3.1 Modification de l'objet social

Il n'y a eu aucune modification de l'objet social de la SPL Eau du Ponant depuis sa création en 2010.

2.3.2 Evolution de l'actionariat

Au cours de l'année 2022, 7 collectivités ont souhaité entrer au capital d'Eau du Ponant.

Il s'agit des communes de Lopérec, Landévennec, Plouzévédé, Plounéventer et Rosnoën ainsi que le Syndicat de Plouzévédé et Monts d'Arrée Communauté.

En 2023, le Syndicat de Plouénan et celui de Cléder-Sibiril ont également acquis des actions auprès de Brest métropole pour devenir actionnaires d'Eau du Ponant.

	Collectivité	Entrée capital		Collectivité	Entrée capital
1	Brest métropole	2010	23	Plounéour-Brignogan Plages	2020
2	Locmaria-Plouzané	2013	24	Locmélar	2020
3	Pays d'Iroise Communauté	2013	25	Saint-Sauveur	2020
4	CC du Pays de Landerneau Daoulas	2014	26	Lanvéoc	2020
5	Syndicat de Bassin de l'Elorn	2014	27	Guimiliau	2020
6	Saint-Rivoal	2016	28	Telgruc	2020
7	Conseil Départemental du Finistère	2017	29	Commana	2021
8	CC du Pays des Abers	2018	30	Saint-Pol de Léon	2021
9	Motreff	2018	31	Plouvorn	2021
10	Loc Eguiner	2019	32	CC du Pays de Landivisiau	2021
11	Roscanvel	2019	33	SMI de Landivisiau	2021
12	Trégourez	2019	34	Plouyé	2021
13	Morlaix Communauté	2019	35	Le Faou	2021
14	Laz	2019	36	Lopérec	2022
15	Syndicat Intercommunal de Locmélar – Saint-Sauveur	2019	37	Landévennec	2022
16	Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Commana	2019	38	Plouzévédé	2022
17	CC Lesneven Côtes des Légendes	2020	39	Syndicat de Plouzévédé	2022
18	Argol	2020	40	Plounéventer	2022
19	Camaret sur Mer	2020	41	Rosnoën	2022
20	CC de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime	2020	42	Monts d'Arrée Communauté	2022
21	Ouessant	2020	43	Syndicat de Plouénan	2023
22	Syndicat de Pont an Ilis	2020	44	Syndicat de Cléder-Sibiril	2023

A chaque demande d'entrée au capital de la SPL, le Conseil d'Administration a donné son agrément sur cette cession d'actions et en fin de processus, c'est Brest métropole qui vend une ou des actions au nouvel actionnaire entrant.

2.3.2.1 Cession d'actions

Exercice	Date	Nombre d'action	Montant de l'action	Nouvel actionnaire acquéreur
2022	09/02/2022	1	97.40 €	Commune du Faou
2022	09/02/2022	1	97.40 €	Commune de Plouyé
2022	09/02/2022	1	97.40 €	SMI de Landivisiau
2022	06/05/2022	1	97.40 €	Commune de Landévennec
2022	06/05/2022	1	97.40 €	Commune de Plouzévédé
2022	11/05/2022	1	97.40 €	SIE de Plouzévédé
2022	04/11/2022	1	97.40 €	Commune de Lopérec

2.3.2.2 Modification du capital social

Il n'y a pas eu de modification du capital social de la SPL Eau du Ponant depuis son origine.

2.3.3 Autres modifications statutaires

Depuis sa création en 2010, la SPL Eau du Ponant a connu l'évolution statutaire suivante :

Année	Nature de la modification
2010	Statuts et règlement intérieur initiaux de la SPL Eau du Ponant
2013	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2013 → modification de l'article 2 des statuts de la SPL Eau du Ponant : suppression du dernier alinéa « Afin de permettre à la société de réaliser son objet, chacun des actionnaires devra lui confier au moins la distribution d'eau potable ou le traitement des eaux usées »
2019	Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2019 → Modification du règlement intérieur de la SPL Eau du Ponant : changement de la répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration
2019	Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2019 → Modification du règlement intérieur de la SPL Eau du Ponant : correction de 2 erreurs matérielles constatées dans le document adopté en janvier 2019

3 RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE

3.1 Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

- Pas de contrat en cours

3.2 Garantie d'emprunt de la collectivité

Sans objet

3.3 Avances en compte courant de la collectivité

Sans objet

3.4 Aides

Sans objet

3.5 Dividendes distribués aux actionnaires de la collectivité

En qualité de Société Publique Locale, Eau du Ponant ne distribue aucun dividende à ses actionnaires.

4 CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

4.1 Principaux risques et incertitudes

Intrinsèquement, Eau du Ponant gère et prévient le risque lié à la rupture d'approvisionnement en eau potable, directement au niveau de l'exploitation de ses installations et réseaux, et indirectement en ce qui concerne les dépendances associées à cette exploitation (énergie, réseaux de transport, approvisionnement en réactifs et fournitures...).

La SPL est également en charge du contrôle et de la maîtrise du risque de pollution et d'exposition des milieux en lien avec la gestion du service public d'assainissement.

En tant que structure désignée comme organisme d'importance vitale, Eau du Ponant mène une politique de prévention des risques en cohérence avec les exigences liées à ce statut spécifique.

Plus spécifiquement, du fait de l'importance structurelle du système d'information dans la gestion des activités qui lui sont dévolues, Eau du Ponant connaît à l'instar des acteurs du domaine de l'Eau un risque d'exposition fort aux cyberattaques de son système informatique sur le volet gestion et industriel. Eau du Ponant qui développe une politique de prévention de ce risque spécifique, a renforcé ses effectifs sur le sujet et ses équipes comptent désormais un RSSI et un responsable de la sûreté physique.

Dans son lien avec les entreprises partenaires, Eau du Ponant doit se prémunir des risques corrélés aux chantiers d'envergure, tels que les chantiers « Mon réseau grandit » sur la métropole brestoise, tout particulièrement les risques en lien avec la co-activité.

En qualité d'employeur, Eau du Ponant doit travailler sa marque employeur pour continuer à capter les compétences nécessaires à la réalisation de ses enjeux. Le marché du travail est actuellement favorable à la mobilité des salariés impliquant pour les entreprises la nécessité de travailler sur leur positionnement sur le bassin d'emploi.

4.2 Contrôle interne

Sur le volet système d'information, l'ensemble des activités d'Eau du Ponant, incluant les activités de la DSI sont certifiées ISO 9001.

La DSI d'Eau du Ponant se conforme aux exigences de sécurités réglementaires et applique autant que possible les préconisations de l'ANSSI, notamment en ce qui concerne les principes de défense en profondeur

Dans le cadre de son système de management de la qualité, le service QHSE mène de manière régulière des audits blancs auprès des services d'Eau du Ponant. Ces audits internes ont pour objectif de permettre aux services de bénéficier d'une analyse de pratiques.

Par ailleurs, sur 2022, deux audits croisés ont été réalisés avec la Communauté de Communes de Crozon Aulne maritime et la SOBREDIM. Ces audits croisés ont vocation à échanger sur les pratiques professionnelles et à objectiver tant les points d'amélioration que les points forts.

4.3 Contrôles externes

Sur l'année 2022, la chambre régionale de la Cour des Comptes a diligenté un contrôle portant sur la gestion de la SPL pour la période 2017-2021. Ce contrôle a été interrompu à l'initiative de la présidente de la Chambre.

Par ailleurs et en application des dispositions du code de commerce, la SPL est soumise chaque année à un audit et une certification de ses comptes par un commissaire aux comptes. Le cabinet KPMG titulaire du marché d'audit atteste de la régularité et de la sincérité des comptes de l'entreprise au regard des règles et principes comptables français.

Dès octobre 2014, Eau du Ponant a entamé une démarche qualité visant la certification de l'activité Contrôle Qualité selon le référentiel ISO 9001 v2015. Cette dynamique a ensuite été progressivement étendue à l'ensemble du périmètre des activités d'Eau du Ponant, dans l'objectif de systématiser la démarche d'amélioration continue de la qualité et d'optimiser l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise, de ses process et de ses interfaces internes.

Les outils structurants inhérents à la démarche ISO-9001, tels que la cartographie des processus et les audits internes ont été mis en place et déployés à l'ensemble des services.

En 2022 et comme l'implique la certification ISO-9001 v15 Eau du Ponant a fait l'objet d'un audit annuel sur l'ensemble de ses activités dont les conclusions se sont avérées positives.

L'année 2023 marquera par ailleurs le renouvellement de la certification sans réserve ni recommandation.

5 BILAN DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL

5.1 Actionnariat

L'actionnariat de la SPL Eau du Ponant se répartit ainsi :

(Extrait de la fiche société au 31 décembre 2022)

Actionnaires (AS et CA)	Répartition du capital		Nbre Actions	Sièges Administrateurs
	En %	En euros		
Brest métropole	89,441	894461	89441	9
Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD)	5,000	50 000	5 000	2
Pays d'Iroise Communauté (CCPI)	5,510	55 100	5 510	1
Syndicat de Bassin de l'Elorn	0,002	20	2	
Saint-Rivoal	0,002	20	2	
Conseil Départemental du Finistère	0,002	20	2	
Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA)	0,002	20	2	
Locmaria-Plouzané	0,001	10	1	
Motreff	0,001	10	1	
Roscanvel	0,001	10	1	
Trégourez	0,001	10	1	
Loc-Eguiner	0,001	10	1	
Morlaix Communauté	0,002	20	2	
Laz	0,002	20	2	
SIE Locmélard / Saint-Sauveur	0,001	10	1	
SIEA Commana	0,001	10	1	
Camaret-sur-Mer	0,001	10	1	
Argol	0,001	10	1	
Ouessant	0,002	20	2	
CCPCAM	0,001	10	1	
Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL)	0,002	20	2	
Plounéour-Brignogan-Plages	0,001	10	1	
Locmélard	0,001	10	1	
Saint-Sauveur	0,001	10	1	
Syndicat des eaux de Pont an Ilis	0,001	10	1	
Lanvéoc	0,001	10	1	
Telgruc-sur-Mer	0,001	10	1	
Guimiliau	0,001	10	1	
Saint-Pol-de-Léon	0,001	10	1	
Plouvorn	0,001	10	1	
Commana	0,001	10	1	

Actionnaires (AS et CA)	Répartition du capital		Nbre Actions	Sièges Administrateurs
	En %	En euros		
Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)	0,002	20	2	
SMI Landivisiau	0,001	10	1	
Plouyé	0,001	10	1	
Le Faou	0,001	10	1	
Landévennec	0,001	10	1	
Plouzévéde	0,001	10	1	
SIE de Plouzévéde	0,001	10	1	
Rosnoën	0,001	10	1	
Plouneventer	0,001	10	1	
Monts d'Arrée Communauté	0,001	10	1	
Commune de Lopérec	0,001	10	1	
Représentant commun de l'AS au CA				2
TOTAL	100	1 000 000	100 000	14

5.2 Les dirigeants

5.2.1 Les administrateurs

Collectivité	Représentant au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	
Brest métropole	CAP Dominique		
	CHALINE Nathalie		
	CUILLANDRE François		
	GUEVEL Yann		
	JACOB Fabrice		
	KERGUILLEC Véfa		
	LE LORC'H Jean-Michel		
	MALGORN Bernadette		
	OGOR Pierre		
	PERON Laurent*		
		CUILLANDRE François	
CAPLD	BERVAS Viviane		
	SOUDON Chantal		
			LECLERC Patrick
CCPI			
	GOUEREC Bernard		
	CORRE Stéphane**		TALARMIN André
Représentants de l'AS	BILLON Henri		
	TALOC Guy		

* en remplacement de Véfa KERGUILLEC à compter du Conseil d'Administration du 10 mars 2023

**en remplacement de Bernard GOUEREC à compter du Conseil d'Administration du 25 mai 2022

5.2.2 Les représentants à l'Assemblée Spéciale

Collectivité	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale
Plouénéventer	ABALAIN Jean-Luc	ABALAIN Jean-Luc
Syndicat de Plouénañ	ARRIAGA Bruno	ARRIAGA Bruno
Loc Eguiner	BILLON Henri	BILLON Henri
Locmélair	BOTHOREL Gérard	Bruno CADIOU
Plouvorn	CADIOU Nicolas	MIOSSEC Gilbert
Landévennec	CAER Yves	LARS Roger
Camaret-sur-Mer	CALVEZ Michèle	LE MEROUR Joseph
Plouénañ – Brignogan Plages	CHARBONNET Pierre	GOULAOUIC Pascal
Syndicat de Bassin de l'Elorn	CLAISSE Laurence	PERON Laurent
Monts d'Arrée Communauté	COZIEN Arnaud	DUMONTEIL Jean-François
Lopérec	CRENN Jean-Yves	CRENN Jean-Yves
Plouyé	COZIEN Arnaud DUBOS Jean-Jacques*	LE GUILLOU Grégory
CD 29	DU BUIT Yves	DU BUIT Yves
Syndicat de Cléder-Sibiril	EDERN Jacques	EDERN Jacques
Guimiliau	EUZEN Mickaël	GUILLERM Elisabeth
Commana	GODEC Denis	GUEGUEN Philippe
Roscanvel	GOURVEZ Jean-Yves	GOURVEZ Jean-Yves
Plouzévédé	GUEGUEN Laurent	DUFFORT Jean-Philippe
SIEA de Commana	GUEGUEN Philippe	GUEGUEN Philippe
CC Pays de Landivisiau	HERAUD Philippe GUILLERM Babeth**	BILLON Henri
CC Lesneven Côte des Légendes	GUIZIOU Pierre	BALCON Claudie
Saint-Pol de Léon	JEZEQUEL Hervé	JEZEQUEL Hervé
Syndicat de Pont an Ilis	JEZEQUEL Jean	JEZEQUEL Jean
Motreff	KERAVAL Dominique	FEAT Samuel
Rosnoën	KERNEIS Mickaël	KERNEIS Mickaël
Lanvéoc	KLEIN Richard	LASTENNET Christine
Locmaria-Plouzané	LE BIS Bernard	GODEBERT Viviane
Argol	LE DOARE Denis	LE PAPE Henri
SIE de Plouzévédé	LE JONCOUR Marie-Claire	GUEGUEN Laurent
CCPCAM	LE PAPE Henri	KERNEIS Mickaël
Laz	LE ROY Emmanuel	BARRE Annick
Telgruc-sur-Mer	PAILLOT-POULIQUEN Mathilde	PAILLOT-POULIQUEN Mathilde
Le Faou	PASQUALINI Marc	PASQUALINI Marc
Morlaix Communauté	PENNEC Guy	VERMOT Jean-Paul
Saint-Sauveur	PERON Sébastien	RAMONET Thierry
SMI de Landivisiau	POSTEC Jean-Yves	LUNVEN Ronan
Trégourez	QUINIOU Bruno	JOURDREN Lénaïk
Syndicat de Locmélair – St-Sauveur	RAMONET Thierry	Bruno CADIOU
Ouessant	ROLLAND Lydia	Denis PALLUEL
CC du Pays des Abers	TALOC Guy	TREGUER Jean-François
Saint-Rivoal	TOULLEC Mickaël	TOULLEC Mickaël

*en remplacement d'Arnaud COZIEN à compter de l'Assemblée Spéciale du 13 septembre 2023

**en remplacement de Philippe HERAUD à compter de l'Assemblée Spéciale du 18 novembre 2022

5.2.3 Organisation de la gouvernance

La SPL Eau du Ponant a décidé par délibération du 21 septembre 2020 que :

- le Président du Conseil d'Administration assumerait également les fonctions de Directeur Général,
- François CUILLANDRE est désigné Président Directeur Général du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

En application de la délibération du Conseil d'Administration de la SPL Eau du Ponant du 1^{er} avril 2011 chaque administrateur, à l'exception du président du Conseil d'Administration, perçoit une somme de 300 € par présence à chaque séance du Conseil d'Administration.

Certains administrateurs ont fait le choix de ne pas percevoir de rémunération.

Administrateur	Somme perçue en 2022
Mr BILLON Henri	900
Mr CAP Dominique	900
Mme CHALINE Nathalie	900
Mr GUEVEL Yann	900
Mr JACOB Fabrice	900
Mme KERGUILLEC Véfa	900
Mr LE LORC'H Jean-Michel	900
Mr OGOR Pierre	600
Mme SOUDON Chantal	900
Mr TALOC Guy	600

5.4 Bilan de la gouvernance

5.4.1 Réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale

- ✦ Au cours de l'année 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni :
 - Le 18 mars
 - Le 25 mai
 - Le 18 novembre
- ✦ L'Assemblée Spéciale, quant à elle, s'est réunie :
 - Le 18 mars
 - Le 11 mai
 - Le 18 novembre
- ✦ Une Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 22 juin 2022.

5.4.2 Participation des représentants

Administrateur	CA du 18/03/2022	CA du 25/05/2022	CA du 18/11/2022
Brest métropole			
CAP Dominique	X	X	X
CHALINE Nathalie	X	X	X
CUILLANDRE François	X	X	X
GUEVEL Yann	X	X	X
JACOB Fabrice	X	X	X
KERGUILLEC Véfa	X	X	X (pouvoir)
LE LORC'H Jean-Michel	X	X	X
MALGORN Bernadette	X	X	X (pouvoir)
OGOR Pierre	X	X (pouvoir)	X
CAPLD			
BERVAS Viviane	Excusée	Excusée	Excusée
SOUDON Chantal	X	X	X
CCPI			
GOUEREC Bernard	Excusé		
CORRE Stéphane**		X (pouvoir)	X
Représentant de l'AS			
BILLON Henri	X	X	X
TALOC Guy	X	X (pouvoir)	X

**en remplacement de Bernard GOUEREC à compter du Conseil d'Administration du 25 mai 2022

Collectivité	Représentant à l'Assemblée Spéciale	AS du 18/03/2022	AS du 11/05/2022	AS du 18/11/2022
Loc Eguiner	BILLON Henri	X	X	X
Locmélard	BOTHOREL Gérard	Excusé	X	X (pouvoir)
Plouvorn	CADIOU Nicolas	Excusé	Excusé	Excusé
Landévennec	CAER Yves		Excusé	X
Camaret-sur-Mer	CALVEZ Michèle	Excusée	X	Excusée
Plonéour – Brignogan Plages	CHARBONNET Pierre	X	Excusé	Excusé
Syndicat Bassin Elorn	CLAISSE Laurence	X (pouvoir)	X	Excusée
Lopérec	CRENN Jean-Yves		X (pouvoir)	X
Plouyé	COZIEN Arnaud DUBOS Jean-Jacques*	X	X	X
CD 29	DU BUIT Yves	X (pouvoir)	X	X (pouvoir)
Guimiliau	EUZEN Mickaël	Excusé	X	X (pouvoir)
Commana	GODEC Denis	X	X (pouvoir)	
Roscanvel	GOURVEZ Jean-Yves	X	X	X
Plouzévédé	GUEGUEN Laurent		X	X
SIEA de Commana	GUEGUEN Philippe	X	X	X
CC Pays de Landivisiau	HERAUD Philippe GUILLERM Babeth**	X	X (pouvoir)	X
CC Lesneven Côte des Légendes	GUIZIOU Pierre	X	Excusé	X
Saint-Pol de Léon	JEZEQUEL Hervé	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X (pouvoir)
Syndicat de Pont an Ilis	JEZEQUEL Jean	X	X	X
Motreff	KERAVAL Dominique	Excusé	X	Excusé
Lanvéoc	KLEIN Richard	Excusé	X (pouvoir)	X (pouvoir)
Locmaria-Plouzané	LE BIS Bernard	X	X	X
Argol	LE DOARE Denis	X	X	X (pouvoir)
SIE de Plouzévédé	LE JONCOUR Marie-Claire		X	X (pouvoir)
CCPCAM	LE PAPE Henri	X	X (pouvoir)	X (pouvoir)
Laz	LE ROY Emmanuel	Excusé	Excusé	Excusé
Telgruc-sur-Mer	PAILLOT-POULIQUEN Mathilde	X (pouvoir)	Excusée	X (pouvoir)
Le Faou	PASQUALINI Marc	X (pouvoir)	Excusé	X (pouvoir)
Morlaix Communauté	PENNEC Guy	X	Excusé	X
Saint-Sauveur	PERON Sébastien	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X (pouvoir)
SMI de Landivisiau	POSTEC Jean-Yves	X	X (pouvoir)	X (pouvoir)
Trégourez	QUINIOU Bruno	X (pouvoir)	X (pouvoir)	X (pouvoir)
Syndicat de Locmélard – St-Sauveur	RAMONET Thierry	X (pouvoir)	X	X
Ouessant	ROLLAND Lydia	Excusée	X (pouvoir)	X
CC du Pays des Abers	TALOC Guy	X	X	X
Saint-Rivoal	TOULLEC Mickaël	X (pouvoir)	Excusé	Excusé

*en remplacement d'Arnaud COZIEN à compter de l'Assemblée Spéciale du 13 septembre 2023

**en remplacement de Philippe HERAUD à compter de l'Assemblée Spéciale du 18 novembre 2022

5.5 Contrôle analogue

Conçu il y a plus de 10 ans, le contrôle analogue d'Eau du Ponant est fondé sur un dispositif de plusieurs mesures cumulées :

- En premier lieu, un rapport détaillé est fourni au titre de l'article L1524-5 du CGCT (rapport du représentant de l'actionnaire).
- En deuxième lieu, Eau du Ponant transmet chaque année à chaque collectivité délégante le rapport du délégataire.
- De plus, à Brest métropole, ce rapport est présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux, où siègent les représentants des associations – associations également dotées de trois postes de censeurs au Conseil d'Administration de la SPL – permettant de faire un lien étroit et éclairé entre ces deux instances, et de renseigner ensuite le Conseil de la collectivité lorsqu'il a pris acte de ce deuxième rapport annuel.
- En troisième lieu les collectivités établissent leur relation sur la politique publique par un troisième rapport, celui sur le prix et la qualité du service, là encore soumis pour approbation aux assemblées délibératives.
- Enfin des réunions régulières existent entre les élus, les Directions générales et les services thématiques des collectivités actionnaires et les services d'Eau du Ponant dans l'objectif de réaliser des points d'étape de suivi des contrats.

Pour ce qui est des dispositions statutaires propres à l'Assemblée Spéciale, son règlement intérieur prévoit, au titre de ses attributions :

- l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration et ce, préalablement à la tenue de celui-ci,
- la définition du mandat donné aux représentants communs pour le vote des décisions de chaque Conseil d'Administration,
- l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de tous points que l'Assemblée Spéciale juge nécessaires,
- la définition des orientations stratégiques propres aux collectivités territoriales et groupements membres de l'Assemblée Spéciale, de façon à ce que ces orientations stratégiques puissent être exposées au cours du Conseil d'Administration de la société.

L'exercice effectif de ces attributions, permet à ses membres, via les représentants communs, d'exercer une influence sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes qui seront exposés et votés lors du Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE

6 LES ANNEXES





6.1 - Le rapport de gestion 2022

Rapport de gestion
Exercice 2022

Copie Certifiée Conforme
à l'original

François Guillardie



Siège social : 210 Boulevard François Mitterrand
CS 30117 Gulpavas – 29802 BREST Cedex 9
Capital social 1 000 000 € - 529 268 633 RCS BREST
TVA intracommunautaire : FR 10529268633
Tél. 02 29 00 78 78 • www.eauduponant.fr

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
20 JUIN 2023
ARRIVÉE

1

Le rapport de gestion du conseil d'administration est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26/06/2023 afin de rendre compte aux actionnaires, conformément à la loi et aux statuts, de la situation et de l'activité de la SPL Eau du Ponant durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

1 PERIODE DE REFERENCE DE L'EXERCICE SOCIAL

La période de référence de l'exercice social s'étend du 01/01/2022 au 31/12/2022.

2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Acteur majeur de l'eau, Eau du Ponant a démontré sa capacité de réactivité et la plus-value du modèle SPL dans sa dimension solidarité du territoire à l'occasion de l'épisode de sécheresse exceptionnelle de l'année 2022. En effet, les fortes tensions sur le maintien de l'alimentation en eau potable ont conforté le rôle essentiel de l'Elorn et de l'usine de Pont Ar Bled dans l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du Pays de Brest. Permettant d'éviter toute rupture d'approvisionnement, Eau du Ponant a coordonné à l'échelle du Pays de Brest l'ensemble des dispositions prises par les maîtres d'ouvrages et les exploitants des secteurs secourus par Pont Ar Bled.

Cette année 2022 constitue d'ailleurs la dernière année du contrat passé avec SUEZ pour l'exploitation de l'usine de Pont ar Bled dont la reprise par Eau du Ponant est programmée au 1^{er} janvier 2023.

Un choix motivé notamment par l'importance de disposer d'équipes d'exploitation durant tout le chantier de reconstruction de l'usine de production d'eau potable et pour permettre son exploitation future en moyens propres. Dans ce cadre, une nouvelle équipe d'exploitation Eau du Ponant a été créée à l'usine de Pont Ar Bled, qui s'appuiera dès 2023 sur 5 collaborateurs transférés de l'entreprise SUEZ vers Eau du Ponant.

En parallèle sur cette période, les études préparatoires au chantier de reconstruction de la nouvelle usine se sont poursuivies. A fin 2022, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre d'un groupement d'entreprises avec laquelle l'équipe projet a travaillé sur la mise au point du contrat. Dans le même temps, les dossiers de demande d'autorisations administratives ont été rédigés pour diffusion aux services instructeurs de l'Etat.

L'année 2022 a également vu s'achever les travaux de réalisation des réservoirs du Fresk à Plougastel-Daoulas et de Kerintin à Guipavas dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable prévue au SDAEP du Pays de Brest (respectivement sur les barreaux de sécurisation « sud » et « nord »).

Le réservoir du Fresk a été mis en service en avril 2022 et offre désormais 2 500 m³ de stockage supplémentaires à Plougastel. Ce réservoir alimente la commune via le château d'eau du Cleguer et pourra prochainement alimenter l'agglomération brestoise via la conduite existante posée dans le tablier du Pont de l'Iroise. A terme, ce barreau de sécurisation permettra également l'alimentation Nord => Sud depuis Brest métropole vers le réservoir de Kernoster.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier de cette même année, sont entrés en vigueur les contrats de délégation de service public suivants :

- SIEA de Commana :
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement collectif et non collectif pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027. A noter sur ce périmètre que Eau du Ponant a repris les installations existantes et accompagné le maître d'ouvrage pour la mise en service et la réception de la station d'épuration de Commana (650 EH) à la fin du mois d'août 2022.
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027.
- Quessant :
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement collectif pour une durée de 9 ans soit une fin au 31/12/2030.
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 9 ans soit une fin au 31/12/2030.
- Plouvorn :
 - o Délégation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour une durée de 10 ans soit une fin au 31/12/2031.
- Plouyé :
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 8 ans soit une fin au 31/12/2029.
- Syndicat de Pont An Ilis :
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement non collectif pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027.
- Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas :
 - o Intégration dans la Délégation de Service Public de l'eau potable en cours jusqu'au 31/12/2027 des communes de Dirinon, Lopherhet et Daoulas.

L'ensemble de ces contrats permet à eau du Ponant d'agir sur un territoire cohérent permettant d'assurer une réponse pertinente aux enjeux de la gestion de l'eau.

Depuis 2022, le nombre d'abonnés est ainsi passé à 107 541 abonnés en eau, 78 333 abonnés en assainissement collectif et 12 463 abonnés en assainissement non collectif.

Au niveau des missions d'ingénierie, en 2022, le développement de l'activité s'est poursuivi avec notamment :

- La finalisation du Schémas Directeurs Eau Potable de Morlaix Communauté et de la Communauté de Communes de Landivisiau
- La finalisation des Schémas Directeurs Assainissement de Morlaix Communauté, des communautés de Communes du Pays de Abers et du Pays de Landivisiau et de la presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
- La réalisation de diverses études technico-économiques (Argol, Landévennec...)
- La réalisation de mission de maîtrise d'ouvrage délégué, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre ou d'expertise technique en particulier en terme d'études hydrauliques (Camaret, Morlaix Communauté, Locmélar, Saint Sauveur, Plouyé, ...)

- La mise en œuvre de démarches cadre (Performance Patrimoniale, Performance des réseaux d'eau Potable, Diagnostic Permanent, Schémas de distribution Eau Potable, Priorisation des extensions de réseaux...)
- La poursuite de la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'Investissements (Travaux neufs et renouvellement) intégrée dans nos contrats de délégation de service public.

Sur le plan interne, l'année 2022 a été marquée par le licenciement du directeur en juin et la mise en place d'un intérim de direction sur la fin de l'année. Ce départ a généré sur la période un climat d'incertitude pour les salariés malgré les actions entreprises par l'intérim de direction pour juguler les effets de bord.

3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Le contexte international reste marqué par une accumulation de chocs (gestion complexe de la pandémie de Covid 19 en Chine, poursuite de la guerre en Ukraine) et par un niveau élevé de l'inflation ce qui génère une progression lente du PIB en 2022.

Sans reculer, l'activité économique française a ralenti au quatrième trimestre 2022 (+0,1 % après +0,2 % au troisième). Le « coup de froid » anticipé dans un contexte de choc sur les coûts du gaz et de l'électricité pour les entreprises s'est ainsi traduit par un ralentissement et non un recul, malgré une consommation en net retrait. La production industrielle en particulier a mieux résisté que prévu en fin d'année¹.

Par ailleurs, il est à noter qu'Eau du Ponant a, sur l'année 2022, été épargnée par l'impact de la hausse des coûts du gaz et de l'électricité du fait de l'application des contrats qu'elle détenait.

Si les délais et les difficultés d'approvisionnement n'ont pas ralenti l'activité au cours de 2022, le contexte a nécessité un travail de requalification des clauses contractuelles habituelles des marchés de l'entreprise. En effet sur demande de ses fournisseurs, Eau du Ponant a désormais intégré une clause de révision de prix mensuelle.

4 ACTIVITE 2022

2022 marque l'entrée au capital des actionnaires suivants :

- Commune de Landévennec
- Commune de Plouzévéde
- Syndicat intercommunal des eaux de Plouzévéde
- Commune de Lopérec
- Commune de Plouneventer
- Commune de Rosnoën
- Monts d'Arrée Communauté

Ainsi que le démarrage des DSP :

- SIEA de Commana : Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Eau Potable
- Ouessant : Assainissement Collectif et Eau Potable
- Plouvorn : Assainissement Collectif et Eau Potable
- Plouyé : Eau Potable
- Syndicat de Pont An Ilis : Assainissement Non Collectif

¹ Point de conjoncture INSEE février 2023

5 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS ET A L'ISSUE DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 50 486 727 euros contre 48 065 402 euros en 2021, soit une augmentation de 5 % :

- Les volumes facturés en eau potable, 14 110 817 m³ augmentent de 4.6%
- Les volumes facturés en assainissement, 10 854 296 m³ augmentent de 0.9%
- Le périmètre DSP s'agrandit des territoires de Ouessant, Commana-Guimiliau, Plouvorn, Plouyé et 3 communes sur la CAPLD (Loperhet, Daoulas, Dirinon)
- La facturation des travaux et participation à l'assainissement collectif est stable

La production immobilisée s'élève à 13 928 000 euros en 2022 contre 15 770 982 euros en 2021, soit une baisse de 12 %.

Les achats et la sous-traitance directe s'élèvent à 29 869 593 euros en 2022 contre 30 588 498 euros en 2021, soit une baisse de 2%

La marge brute s'élève à 34 545 134 euros en 2022 contre 33 247 886 euros en 2021, soit une hausse de 4%.

Les services extérieurs s'élèvent à 4 214 686 euros en 2022 soit une hausse de 12%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 367 254 euros en 2022 contre 1 025 390 euros en 2021, soit une hausse de 33%.

Les salaires et charges sociales s'élèvent à 11 094 245 euros en 2022 contre 9 817 244 euros en 2021, soit une hausse de 13%.

- L'effectif 2022 a augmenté de 23 équivalent temps-plein soit 12.5 %

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève à 17 929 454 euros en 2022 contre 18 831 920 en 2021, soit une baisse de 5 %.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 13 292 273 euros en 2

- Le montant des amortissements des actifs concédés à titre onéreux est de 7 324 957 euros,
- Le montant net de la reprise sur provision pour créances douteuses est de 188 242 euros,
- Le montant de la provision pour renouvellement est de 5 562 628 euros
- La valeur nette comptable des réseaux renouvelés sur le trajet TRAM2/BHNS fait l'objet d'une dépréciation anticipée de 521 370 euros

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 713 744 euros en 2022 contre 5 886 507 euros en 2021, soit une baisse de 20%.

Le résultat financier s'élève à - 1 793 333 euros en 2022 contre - 1 824 946 euros en 2021 soit une baisse de 1.7%.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 137 099 euros en 2022 contre - 398 793 euros en 2021.

Le résultat net comptable après impôt sur les sociétés et participation s'élève à 2 867 866 euros en 2022 contre 2 513 308 euros en 2021.

6 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

	Article D. 441 L-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 L-2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indictif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indictif)	45 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	121 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	X					X						
Montant total des factures concernées (TTC)	283046	182145	12628	22900			161575	334957	15924	-166507	345950	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	X					X						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	X					X						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	30											
Montant total des factures exclues (TTC)	99266											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : comptant <input type="checkbox"/> Délais légaux						

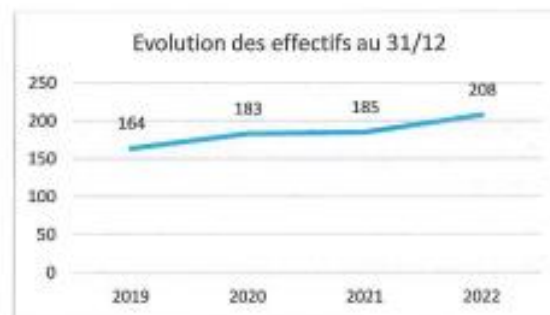
7 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES

L'organisation de la Direction des Ressources Humaines a évolué à la faveur de moyens nouveaux dans le contexte de développement de l'entreprise et de ses effectifs ;

- Le poste de DRH a été pourvu fin mars.
- Création d'un poste de gestionnaire développement RH
- Recrutement d'un contrat en alternance de septembre 2022 jusqu'en 2024

Données sociales

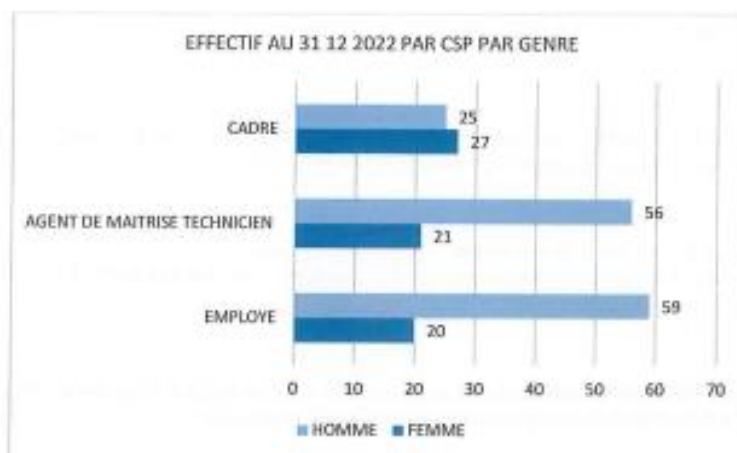
Les effectifs de l'entreprise continuent de progresser en 2022, corrélés à l'évolution des activités de l'entreprise et à la nécessaire structuration organisationnelle associée.



Au 31 décembre 2022 sont de 208 salariés, contre 185 salariés au 31 décembre de l'année précédente, ce qui représente une évolution des effectifs en CDI et CDD de +12.45 %.

L'effectif hors apprentis est composé de 68 femmes et 140 hommes.

5 salariés exercent leurs fonctions à temps partiel (4 femmes, 1 homme) soit 2,4 % de l'effectif.



La masse salariale 2022 (BRUT) est de 7 459 234 € contre 6 632 368 € en 2021, ce qui représente une évolution de + 12.47 % qui s'explique majoritairement par l'évolution des effectifs et les effets de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Les salaires mensuels bruts moyens s'établissent comme ci-dessous :



Les révisions salariales ont concerné en 2022, 48 salariés (16 femmes et 32 hommes) qui ont bénéficié de promotions et augmentations salariales en application des accords de Négociations Annuelles Obligatoires 2021 pour un budget global de 50 924 €.

L'index de l'égalité professionnelle est de 97/100 pour l'année 2022 (91/100 en 2021).

Chaque année, Eau du Ponant publie son index égalité professionnelle. Cet index vise à mesurer des écarts en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes de l'entreprise selon 4 indicateurs calculés sur un total de 100 points

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.



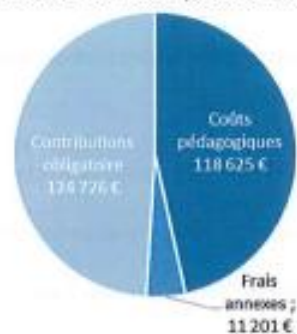
La durée effective du travail à Eau du Ponant sur une base 35 heures hebdomadaire avec congés déduits est de 1530 heures (contre une durée effective Code du travail base 35 heures hebdomadaire congés déduits de 1607 heures).

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2022 est de 5 028 heures contre 4 576 heures en 2021.

Le nombre d'heures d'intervention en astreinte effectuées en 2022 est de 2 393 heures contre 2 607 heures en 2021.

Investissement formation

En 2022, la contribution globale entreprise pour la formation professionnelle s'élève à 254 552 € soit 3,4 % de la masse salariale investi au titre de la formation professionnelle répartis comme suit :



Il est comptabilisé 282 départs en formation, 2861 heures de formation, et 133 salariés formés en 2022.

Relations avec les organisations syndicales

11 réunions du Comité Social et Economique (CSE) se sont tenues en 2022, dont 6 réunions extraordinaires.

3 accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales au cours de l'année 2022 :

- Accord Négociation Annuelle Obligatoire
- Accord collectif de Prime Partage de la Valeur 2022
- Accord d'intéressement au titre de l'année 2022

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2022 se sont déroulées du 24 février au 15 juin 2022 et ont abouti à un accord signé par les organisations syndicales représentatives à Eau du Ponant.

Après une année 2022 toujours affectée par la crise sanitaire, la forte reprise économique consécutive à la crise liée à la pandémie de Covid-19, l'augmentation des prix de l'énergie, et le déclenchement de la guerre en Ukraine sont venus impacter le niveau d'inflation en début d'année 2022.

Les échanges ont dans ce contexte, été prioritairement orientés sur les 3 objectifs suivants :

- Prioriser des mesures collectives afin de soutenir le pouvoir d'achat et ce de manière pérenne pour l'ensemble des salariés.
- Conserver une enveloppe budgétaire pour valoriser la montée en compétences par la promotion
- Prioriser les thématiques de dialogue social pour 2022 et 2023

Sur les mesures salariales collectives :

- **Pour les non cadres, augmentation de la valeur du point fixé par l'Accord d'entreprise du 28 juin 2012 à hauteur de 2.9 %.**
- **Pour les cadres, augmentation de la part fixe de la rémunération de :**
 - 2,9 % pour les salariés percevant un salaire mensuel brut inférieur à 3 700 € au 31 décembre 2021
 - 1.5 % pour les salariés percevant un salaire mensuel brut supérieur à 3 700 € au 31 décembre 2021
- **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :** enveloppe de 100 K€. A l'issue des négociations dédiées une enveloppe de 99 320 € a été consacrée à cette mesure.

La prime versée a été modulée entre les bénéficiaires en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise :

- Pour les salariés ayant une ancienneté supérieure à 6 mois à la date de versement de la prime : 510 € par bénéficiaire.

- Pour les salariés ayant une ancienneté inférieure à 6 mois à la date de versement de la prime : 250 € par bénéficiaire.
- **Bon repas et tickets restaurant**
 - Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant qui est portée à 9 €.
 - Augmentation du bon repas à hauteur de 14 €.
- **Forfait mobilité durable** : Le montant annuel maximum du forfait mobilité durable est porté à 500 € par salarié afin d'encourager les pratiques de covoiturage et de mobilité à faible impact sur l'environnement.

Sur les mesures salariales individuelles :

- **Promotion** : une enveloppe fixée à 20 K€ brut (sur 1 an) afin de permettre la valorisation de la montée en compétences. Elle est fixée à 20 K€ brut (sur 1 an).
- **Correction du resserrement des salaires** : Les hausses des salaires minimums conventionnels de branche ont entraîné un resserrement de l'écart des salaires entre les nouveaux embauchés et les salariés avec ancienneté. Afin de corriger cet effet, une enveloppe maximum de 10 K€ brut (sur 1 an) a été négociée.
- **Indemnités de sujétion liées au port de masque à ventilation assistée et au port de masque à adduction d'air respirable** : Le port de certains équipements de protection individuelle revêt un caractère contraignant pour les salariés qui, du fait de leur activité sont exposés à l'amiante ou interviennent sur certains postes de relevage en espace confiné.
 - **Port de masque à ventilation assistée quand le travail expose à l'amiante** pour les salariés des activités assainissement, travaux et réseaux adduction d'eau potable (AEP) : indemnité de 15 € brut par intervention impliquant le port du masque.
 - **Port de masque à adduction d'air respirable en espace confiné** quand les salariés d'assainissement font de l'hydrocurage sur certains postes de relevage en espace confiné : indemnité de 20 € brut par intervention impliquant le port du masque.

Dispositions complémentaires

Plusieurs sujets de négociation ont été engagés ou doivent l'être sur les années à venir. Il a été convenu de prioriser les thématiques dans l'ordre suivant :

- 2022 : intéressement, télétravail
- 2022-2023 : GPEC
- 2023-2024 : temps de travail et compte épargne temps

8 ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2022, la société n'a pas mené des activités de recherche et de développement portant des effets sur les comptes de la société.

9 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Les développements de territoire au 1^{er} janvier 2023 intègrent :

- Le contrat de concession pour le service Eau Potable du syndicat de Pont an Illis
- Par ailleurs, l'année 2023 est la première année du nouveau contrat de DSP avec Pays d'Iroise Communauté (territoires des ex-Syndicats de Kermorvan et du Chenal du Four

10 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE - LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS

- L'exercice 2022, est la dernière année du mandat au Commissaire aux comptes (KPMG). Un appel d'offres sera lancé cet été.
- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés et connus dans toute société par chacun des administrateurs (mandataires sociaux) :

- Monsieur Dominique CAP

Association des maires - Président
Centre de gestion du Finistère- Président des concours
EPCI du Finistère et de Bretagne- Président

- Madame Nathalie CHALINE

SEM Brest'aim- Administratrice

- Monsieur François CUIILLANDRE

SEM Brest'aim à Brest - Administrateur
SPL Les Ateliers des Capucins à Brest – Administrateur
Société d'exploitation portuaire- Conseil d'Administration
Société d'exploitation portuaire-Assemblée Générale

- Monsieur Yann GUEVEL

SEM Brest'aim à Brest - Administrateur
SPL les Ateliers des Capucins à Brest - Président
SPL Brest'Aim SPL - Administrateur

- Monsieur Fabrice JACOB

SEM Sotraval à Brest - Président
SIVU des Rives de l'Elorn à Guipavas - Président
SPL Brest'Aim SPL – Administrateur
SPL Eau du Ponant - Conseil d'administration
Société d'exploitation portuaire- Conseil de développement-Collège des collectivités territoriales
SPL SOTRAVAL- Conseil d'administration
SCI du Futur à Guipavas - Co-gérant
SCI Kerloc à Guipavas - Co-gérant

- Monsieur Jean-Michel LE LORC'H

- Madame Bernadette MALGORN

SEM Sotraval à Brest - Administratrice
SPL Sotraval à Brest - Administratrice
SPL Les Ateliers des capucins - Administratrice

- Monsieur Pierre OGOR

- Monsieur Laurent PERON

- Madame Viviane BERVAS

SCI Hepa à Landerneau - Co-gérante
SC Sofinels à Landerneau - Actionnaire

- Madame Chantal SOUDON

SEM Sotraval à Brest - Membre du conseil d'administration
SPL Sotraval à Brest - Membre du conseil d'administration

- Monsieur Stéphane CORRE

- Monsieur Henri BILLON

SCI du Canardlc - Président

- Monsieur Guy TALOC

6.2 - Les comptes 2022 certifiés

In Extenso
PME

SPL EAU DU PONANT

Comptes annuels
Bilan au 31/12/2022

210 BOULEVARD MITTERRAND
29802 BREST CEDEX 9
SIRET : 52926863300078



Copie certifiée Conforme

à l'original

François Guillardie

IN EXTENSO BRETAGNE
2, rue Rosemonde Gérard
29850 Gouesnou

Tel : 02 98 02 85 95
Fax : 02 98 41 77 73

Sommaire

VOTRE ANNEE EN RESUME

Votre année en résumé	1
-----------------------	---

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Solde Intermédiaires de Gestion	2
---------------------------------	---

ANALYSE FINANCIERE

Capacité d'autofinancement	3
----------------------------	---

Tableau de financement modèle PCG	4
-----------------------------------	---

ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE

Attestation de l'expert-comptable - Signature numérique	5
---	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	6
-------------	---

Bilan Passif	7
--------------	---

Compte de résultat	8
--------------------	---

Compte de résultat (Suite)	9
----------------------------	---

Annexe au bilan	10
-----------------	----

Règles et méthodes comptables simplifiées	11
---	----

Effectif Moyen - Composition du capital social	18
--	----

Etat des immobilisations	19
--------------------------	----

Etat des amortissements	20
-------------------------	----

Etat des provisions et dépréciations	21
--------------------------------------	----

Etat des créances	22
-------------------	----

Etat des dettes	23
-----------------	----

Variation des capitaux propres	24
--------------------------------	----

Produits à recevoir	25
---------------------	----

Charges à payer	26
-----------------	----

Produits et charges constatés d'avance	27
--	----

DETAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	28
----------------------	----

Bilan Passif détaillé	31
-----------------------	----

Compte de résultat détaillé	33
-----------------------------	----

EAU DU PONANT en quelques chiffres

Closure : 31/12/2022



Si le résultat d'un des indicateurs est compris entre -500€ et 500€, aucun montant ne s'affichera (seulement K€)

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 8 -

Soldes intermédiaires de gestion



Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
+ Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
+ Production vendue	50 486 727	78,38	48 065 402	75,29
+ Production stockée				
+ Production immobilisée	13 928 000	21,62	15 770 982	24,71
Production de l'exercice	64 414 728	100,00	63 836 384	100,00
- Matières premières et approvisionnements consommés	867 668	1,35	607 165	0,95
- Sous-traitance directe	29 001 925	45,02	29 981 333	46,97
Marge brute sur production (II)	34 545 134	53,63	33 247 886	52,08
Marge brute globale (I + II)	34 545 134	53,63	33 247 886	52,08
- Services extérieurs et autres charges externes	4 214 686	6,54	3 747 162	5,87
Valeur ajoutée produite	30 330 448	47,09	29 500 724	46,21
+ Subventions d'exploitation	60 505	0,09	173 831	0,27
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 367 254	2,12	1 025 390	1,61
- Salaires et traitements	7 774 603	12,07	6 874 700	10,77
- Charges sociales	3 319 642	5,15	2 942 544	4,61
Excédent brut d'exploitation	17 929 454	27,83	18 831 920	29,50
+ Reprises sur amortissements et provisions	1 572 140	2,44	1 146 944	1,80
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 324 957	11,37	6 296 570	9,86
- Dotations aux provisions sur immobilisations	521 370	0,81	761 017	1,19
- Dotations aux provisions sur actif circulant	1 383 898	2,15	1 500 580	2,35
- Dotations aux provisions pour risques et charges	5 562 628	8,64	5 527 212	8,66
+ Autres produits de gestion courante	9 681	0,02	11 350	0,02
- Autres charges de gestion courante	129 356	0,20	124 934	0,20
+ Transferts de charges d'exploitation	124 677	0,19	106 606	0,17
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	4 713 744	7,32	5 886 507	9,22
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	7 023	0,01	2 988	
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	126		86	
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilés	1 800 483	2,80	1 828 021	2,86
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	2 920 410	4,53	4 061 540	6,38
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113 542	0,18	258 348	0,40
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 152 168	1,79	795 821	1,25
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 571	0,10	645 219	1,01
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 914	0,02	5 615	0,01
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	49 126	0,08	802 129	1,26
Résultat exceptionnel	1 137 099	1,77	-398 793	-0,62
- Participation des salariés aux résultats	261 072	0,41	227 173	0,36
- Impôt sur les bénéfices	928 571	1,44	922 286	1,44
Résultat Net Comptable	2 867 866	4,45	2 513 308	3,94

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

-2-

Analyse financière



Capacité d'autofinancement

Rubriques	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	17 929 454	18 831 920	-4,79
+Transferts de charges d'exploitation	124 677	106 606	16,95
+Autres produits d'exploitation	9 681	11 350	-14,71
- Autres charges d'exploitation	129 356	124 934	3,54
+Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+Produits financiers	7 150	3 074	132,57
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières	1 800 483	1 828 021	-1,51
+Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières			
+Produits exceptionnels	1 265 710	1 054 170	20,07
- Produits des cessions d'éléments actif	6 000	16 796	-64,28
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	992 379	639 716	55,13
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles	128 611	1 452 963	-91,15
+Valeur comptable des immobilisations cédées	2 810	1 843	52,52
+Dot. aux amortis., dépréciations et provisions-exceptionnelles	49 126	802 129	-93,88
- Participation des salariés	261 072	227 173	14,92
- Impôt sur les bénéfices	928 571	922 286	-100,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	15 142 136	15 599 203	-2,93
RESULTAT NET COMPTABLE	2 867 866	2 513 308	53,63
+Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 841 978	14 887 507	-0,31
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 572 140	1 146 944	37,07
- Résultat sur cession des éléments actif	3 190	14 953	-78,67
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	992 379	639 716	55,13
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	15 142 136	15 599 203	-2,93

Tableau de financement modèle PCG

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	15 142 136	15 599 203
ACQUISITION ELEMENTS ACTIFS IMMOBILISES			CESSIONS ELEMENTS ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisations incorporelles	285 630	13 630	Immobilisations incorporelles	6 000	16 796
Immobilisations corporelles	14 449 780	16 252 359	Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Immobilisations financières		
			AUGMENTATION CAPITAUX PROPRES		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Capital ou apports		
Réduction capitaux propres			Autres capitaux propres	1 996 922	2 253 988
Rembours dettes financières	5 266 243	4 895 999	Augmentation dettes financières	169 728	144 579
TOTAL EMPLOIS	20 001 653	21 161 988	TOTAL RESSOURCES	17 314 786	18 014 545
RESSOURCE NETTE			EMPLOI NET	2 686 867	3 147 423
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)		
VARIATIONS EXPLOITATION			Dégagem.(D)		
Variations des actifs d'exploitation					
-Stocks et en-cours		103 763			
-Avances et acomptes versés sur commandes			114 308		
-Créances clients, comptes rattachés et autres créances		1 501 783			
Variations des dettes d'exploitation					
-Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			918 953		
-Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes			402 776		
TOTAUX EXPLOITATION		1 605 546	1 436 037		
A) VARIATION NETTE EXPLOITATION				-169 509	195 636
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs		84 469			
Variations des autres créditeurs		687 369			
TOTAUX HORS EXPLOITATION		771 838			
B) VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				-771 838	-277 483
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				-941 347	-81 847
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités			3 628 214		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
TOTAUX TRESORERIE			3 628 214		
C) VARIATION NETTE TRESORERIE				3 628 214	3 229 271
			VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] :		
			EMPLOI NET		
			RESSOURCE NETTE	2 686 867	3 147 423

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE

Attestation



Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SPL EAU DU PONANT relatifs à la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	320 756 964 €
Chiffre d'affaires :	50 486 727 €
Résultat net Comptable :	2 867 866 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BREST

Le 30/03/2023

MME Catherine JACQ
Expert Comptable

MME Pascale CHARLIER
Expert-comptable

In Extenso
signature électronique

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE

Comptes annuels



Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	486 292	224 614	261 678	84 708
Concessions, brevets et droits similaires	4 612 288	4 598 433	13 854	35 586
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	306 642		306 642	421 687
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 091 265		1 091 265	1 091 265
Constructions	5 818 857	2 846 788	2 972 070	3 201 324
Installations tech., matériels et outillages industriels	789 708	510 499	279 209	196 866
Autres immobilisations corporelles	367 224 857	108 968 655	258 256 202	260 815 484
Immobilisations en cours	12 150 626		12 150 626	8 128 255
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	530		530	530
TOTAL (I)	392 481 065	117 148 989	275 332 076	273 975 704
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	451 454		451 454	347 691
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	327 430		327 430	441 738
Créances				
Clients et comptes rattachés	22 827 447	1 383 898	21 443 550	19 438 097
Autres	7 797 025		7 797 025	8 103 307
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	531 757		531 757	531 631
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	14 804 540		14 804 540	18 432 880
Charges constatées d'avance	69 132		69 132	65 369
TOTAL (II)	46 808 786	1 383 898	45 424 888	47 360 713
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	439 289 851	118 532 886	320 756 964	321 336 417

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2022	Net Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	100 000	100 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	11 153 449	8 640 142
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 867 866	2 513 308
Subventions d'investissement	18 461 630	17 457 086
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	33 582 946	29 710 535
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	127 604 375	131 308 923
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)	127 604 375	131 308 923
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	212 954	
Provisions pour charges	66 593 259	63 091 173
TOTAL (II)	66 806 213	63 091 173
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 868 029	51 911 966
Emprunts et dettes financières diverses	16 073 064	20 125 842
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 843 541	5 924 588
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 069 671	14 266 216
Dettes fiscales et sociales	2 685 303	2 869 092
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 458	275 419
Autres dettes	108 365	820 829
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 031 835
TOTAL (III)	92 763 431	97 225 786
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	320 756 964	321 336 417
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	50 486 727		50 486 727	48 065 402
Chiffre d'affaires Net	50 486 727		50 486 727	48 065 402
Production stockée				
Production immobilisée			13 928 000	15 770 982
Subventions d'exploitation reçues			60 505	173 831
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			1 696 817	1 253 549
Autres produits			9 681	11 350
		TOTAL (I)	66 181 731	65 275 114
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			971 431	591 606
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-103 763	15 559
Autres achats et charges externes *			33 216 611	33 728 495
Impôts, taxes et versements assimilés			1 367 254	1 025 390
Salaires et traitements			7 774 603	6 874 700
Charges sociales			3 319 642	2 942 544
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 324 957	6 296 570
Dotations aux dépréciations des immobilisations			521 370	761 017
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			1 383 898	1 500 580
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 562 628	5 527 212
Autres charges			129 356	124 934
		TOTAL (II)	61 467 987	59 388 608
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 713 744	5 886 507
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			7 023	2 988
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			126	86
		TOTAL (V)	7 150	3 074
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			1 800 483	1 828 021
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	1 800 483	1 828 021
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 793 333	-1 824 946
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 920 410	4 061 560

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	113 542	258 348
Sur opérations en capital	1 152 168	795 821
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	1 265 710	1 054 170
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	66 571	645 219
Sur opérations en capital	12 914	5 615
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	49 126	802 129
TOTAL (VIII)	128 611	1 452 963
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 137 099	-398 793
Participations des salariés (IX)	261 072	227 173
Impôts sur les bénéfices (X)	928 571	922 286
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	67 454 590	66 332 358
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	64 586 724	63 819 050
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	2 867 866	2 513 308

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

113 542 8 348

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

62 198 525 722

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 320 756 964 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 2 867 866 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations sur l'activité de la société :

La Société Publique Locale EAU DU PONANT a pour objet "la réalisation, pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, la construction, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ces services"

A ce titre, l'activité de la SPL est caractérisée par les contrats long terme suivants :

- Contrat de Délégation de Services Publics avec Brest Métropole, depuis le 01/04/2012
- Contrat de Délégation de Services Publics avec la CAPLD de Landerneau, depuis le 01/01/2019
- Contrat d'affermage avec le Syndicat du chenal du Four, depuis le 01/07/2012
- Contrat de Délégation de Services Publics avec le SIDEP de Kermorvan de Kersauzon, depuis le 01/01/2013
- Contrat de Délégation de Services Publics avec l'île de Molène, depuis le 01/01/2015
- Contrat de Délégation de services publics avec la commune de Locmélar St- Saveur depuis le 01/01/2020.
- Contrat de Délégation de Services Publics avec la commune de Loc Eguiner
- Contrat de Délégation de Services Publics avec le SIEA de Commana
- Contrat de Délégation de Services Publics avec L'île de Ouessant
- Contrat de Délégation de Services publics avec la commune de Plouvorn
- Contrat de Délégation de Services publics avec la commune de Plouyé
- Contrat de Délégation de Services Publics avec le syndicat de Pont An Ills

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 juillet 1984, complété :

- par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions d'aménagement,
- par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général (PCG) et du règlement ANC 2014-03.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

Les états financiers sont également établis conformément au Guide comptable des entreprises concessionnaires, approuvé le 18 décembre 1975 par le Conseil National de la Comptabilité.

Faits caractéristiques

Sur le plan interne, l'année 2022 a été marquée par le licenciement du directeur en juin et la mise en place d'un intérim de direction sur la fin de l'année. Ce départ a généré sur la période un climat d'incertitude pour les salariés malgré les actions entreprises par l'intérim de direction pour juguler les effets de bord.

Acteur majeur de l'eau, Eau du Ponant a démontré sa capacité de réactivité et la plus-value du modèle SPL dans sa dimension solidarité du territoire à l'occasion de l'épisode de sécheresse exceptionnelle de l'année 2022. En effet, les fortes tensions sur le maintien de l'alimentation en eau potable ont conforté le rôle essentiel de l'Elorn et de l'usine de Pont Ar Bled dans l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du Pays de Brest. Permettant d'éviter toute rupture d'approvisionnement, Eau du Ponant a coordonné à l'échelle du Pays de Brest l'ensemble des dispositions prises par les maîtres d'ouvrages et les exploitants des secteurs secourus par Pont Ar Bled.

Cette année 2022 constitue d'ailleurs la dernière année du contrat passé avec SUEZ pour l'exploitation de l'Usine de Pont ar Bled dont la reprise par eau du Ponant est programmée au 1er janvier 2023.

Un choix motivé notamment par l'importance de disposer d'équipes d'exploitation durant tout le chantier de reconstruction de l'usine de production d'eau potable et pour permettre son exploitation future en moyens propres. Dans ce cadre, une nouvelle équipe d'exploitation Eau du Ponant a été créée à l'usine de Pont Ar Bled, qui s'appuiera dès 2023 sur 5 collaborateurs transférés de l'entreprise SUEZ vers Eau Du Ponant.

En parallèle sur cette période les études préparatoires au chantier de reconstruction de la nouvelle usine se sont poursuivies et sont presque terminées.

L'année 2022 a également vu s'achever les travaux de réalisation des réservoirs du Fresk à Plougastel-Daoulas et de Kerintin à Gulpavas dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable prévue au SDAEP du Pays de Brest (respectivement sur les barreaux de sécurisation « sud » et « nord »). Le réservoir du Fresk a été mis en service en avril 2022 et offre désormais 2 500 m³ de stockage supplémentaires à Plougastel. Ce réservoir alimente la commune via le château d'eau du Cleguer et pourra prochainement alimenter l'agglomération brestoise via la conduite existante posée dans le tablier du Pont de l'Iroise. A terme, ce barreau de sécurisation permettra également l'alimentation Nord => Sud depuis Brest métropole vers le réservoir de Kernoster.

Par ailleurs, au 1er janvier de cette même année, sont entrés en vigueur les contrats de délégation de service public suivants :

- **SIEA de Commana :**
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement collectif et non collectif pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027. A noter sur ce périmètre que Eau du Ponant a repris les installations existantes et accompagné le maître d'ouvrage pour la mise en service et la réception de la station d'épuration de Commana (650 EH) à la fin du mois d'août 2022.
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027.

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

- Quessant :
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement collectif pour une durée de 9 ans soit une fin au 31/12/2030.
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 9 ans soit une fin au 31/12/2030.
- Plouarn :
 - o Délégation des Services Publics de l'eau potable et à l'assainissement collectif pour une durée de 10 ans soit une fin au 31/12/2031.
- Plouyé :
 - o Délégation de Service Public de l'eau potable pour une durée de 8 ans soit une fin au 31/12/2029.
- Syndicat de Pont An Ills :
 - o Délégation de Service Public de l'assainissement non collectif pour une durée de 6 ans soit une fin au 31/12/2027.
- Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas :
 - o Intégration dans la Délégation de Service Public de l'eau potable en cours jusqu'au 31/12/2027 des communes de Dirinon, Lopherhet et Daoulas.

L'ensemble de ces contrats permet à Eau du Ponant d'agir sur un territoire cohérent permettant d'assurer une réponse pertinente aux enjeux de la gestion de l'eau.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Le contexte international reste marqué par une accumulation de chocs (gestion complexe de la pandémie de Covid 19 en Chine, poursuite de la guerre en Ukraine) et par un niveau élevé de l'inflation ce qui génère une progression lente du PIB en 2022.

Sans reculer, l'activité économique française a ralenti au quatrième trimestre 2022 (+0,1 % après +0,2 % au troisième). Le « coup de froid » anticipé dans un contexte de choc sur les coûts du gaz et de l'électricité pour les entreprises s'est ainsi traduit par un ralentissement et non un recul, malgré une consommation en net retrait. La production industrielle en particulier a mieux résisté que prévu en fin d'année.

Par ailleurs, il est à noter qu'Eau du Ponant a, sur l'année 2022, été épargnée par l'impact de la hausse des coûts du gaz et de l'électricité du fait de l'application des contrats qu'elle détenait.

Si les délais et les difficultés d'approvisionnement n'ont pas ralenti l'activité au cours de 2022, le contexte a nécessité un travail de requalification des clauses contractuelles habituelles des marchés de l'entreprise. En effet sur demande de ses fournisseurs Eau du Ponant a désormais intégré une clause de révision de prix mensuelle.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les études internes sont comptabilisées en en-cours jusqu'à leur achèvement. Elles sont amorties selon les mêmes durées que les biens sous-jacent sur lesquelles elles portent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat proportionnellement aux amortissements comptabilisés.

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

Évaluation des immobilisations apportées par les délégants**Brest Métropole**

Le 1er avril 2012, Brest Métropole a transféré à la SPL EAU DU PONANT les installations, réseaux et équipements des budgets de l'eau et de l'assainissement pour une valeur nette comptable respective de 74 641 532 € (secteur eau) et 166 067 518 € (secteur assainissement).

Les subventions perçues par Brest Métropole au titre de ses investissements ont également été transférées pour respectivement 2 640 217 € (secteur eau) et 28 196 435 € (secteur assainissement).

La subvention pour le secteur Eau a été ventilée au prorata des montants immobilisés.

La subvention pour le secteur Assainissement a été ventilée de la façon suivante :

- directement pour les immobilisations identifiées ;
- le solde affecté au prorata des montants immobilisés.

Les immobilisations nettes de subventions transférées par Brest Métropole ont été considérées, d'un point de vue comptable, comme acquises à titre mixte :

- Une part des immobilisations nettes de subventions correspondant aux emprunts transférés est considérée acquise à titre onéreux. Cette part a été valorisée à partir du taux de couverture des immobilisations nettes de subventions, financées par emprunt, appliqué selon le secteur des immobilisations (eau et assainissement).
- Le solde des immobilisations est réputé acquis à titre gratuit.

La dotation des biens impacte d'une part le résultat (à titre onéreux), d'autre part les droits du concédant (à titre gratuit).

Le pourcentage appliqué à la dotation globale pour obtenir la dotation des biens à titre onéreux impactant le résultat est le suivant :

- Taux utilisé pour le secteur Eau : 39,16 %
- Taux utilisé pour le secteur Assainissement : 43,61%

Le tableau de suivi des amortissements présenté en annexes ci-après suit les dotations des biens à titre onéreux et les dotations venant en diminution des droits du concédant.

CAPLD de Landerneau

Dans un premier temps, le SIDEP de Landerneau a transféré ses installations, réseaux et équipements à la SPL Eau du Ponant au début du contrat de Délégation de Services Publics, soit le 1er juillet 2012.

Or, l'état de l'actif transféré a été remis à la SPL Eau du Ponant en juillet 2013.

En conséquence, le transfert des installations, réseaux et équipements est constaté dans les comptes de la SPL en date du 1er janvier 2013, pour une valeur nette comptable de 7 070 496 €.

Les subventions perçues par le SIDEP de Landerneau au titre de ses investissements ont également été transférées pour 184 569 €.

Les immobilisations nettes de subventions transférées par le SIDEP de Landerneau ont été considérées, d'un point de vue comptable, comme acquises à titre mixte :

- Une part des immobilisations correspondant aux emprunts transférés est considérée acquise à titre onéreux. Cette part a été valorisée à partir du taux de couverture des immobilisations nettes de subventions, financées par emprunt.
- Le solde des immobilisations est réputé acquis à titre gratuit.

Le pourcentage appliqué à la dotation globale pour obtenir la dotation des biens à titre onéreux impactant le résultat est 10,8% contre 4,9% en 2013 suite au transfert des derniers emprunts en 2014.

Dans un second temps, la CAPLD de Landerneau a transféré ses installations, réseaux et équipements à la SPL Eau du Ponant au début du contrat de Délégation de Services Publics, soit le 1er janvier 2019.

En conséquence, le transfert des installations, réseaux et équipements des budgets de l'eau et assainissement, pour une valeur nette comptable respective de 9 194 858 € (secteur eau) et 47 850 167 € (secteur assainissement).

Les immobilisations transférées par la CAPLD de Landerneau ont été considérées, d'un point de vue comptable, comme acquises à titre mixte :

- Une part des immobilisations correspondant aux emprunts transférés est considérée acquise à titre onéreux. Cette part a été valorisée à partir du taux de couverture des immobilisations financées par emprunt.
- Le solde des immobilisations est réputé acquis à titre gratuit.

Le pourcentage appliqué à la dotation globale pour obtenir la dotation des biens à titre onéreux impactant le résultat est le suivant :

- Taux utilisé pour le secteur Eau : 6,86 %
- Taux utilisé pour le secteur Assainissement : 24,93%

Le tableau de suivi des amortissements présenté en annexes ci-après suit les dotations des biens à titre onéreux et les dotations venant en diminution des droits du concédant.

Un transfert d'actif complémentaire d'une valeur de 4 968 086€ est intervenu au 1er janvier 2020 concernant le secteur assainissement. ces biens complémentaires sont acquis à titre gratuit.

Amortissements

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 13 -

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	2 à 7 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	10 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Bâtiments durables (châteaux d'eau, réservoirs)	30 ans
Stations d'épurations, usines de production	30 ans
Four d'incinération	10 ans
Agencements et aménagements	15 ans
Equipements hydrauliques	20 ans
Installations électromécaniques et pompes	7 à 10 ans
Travaux sur Installations	7 à 40 ans
Réseaux d'adduction d'eau	50 ans *
Réseaux d'adduction d'assainissement	50 ans*
Siège social (bureaux)	
- Gros oeuvre	40 ans
- Façade - Etanchéité	20 ans
- Installations générales	15 ans
- Agencements	7 ans
Hangar de stockage	
- Gros oeuvre	25 ans
- Façade - Etanchéité	20 ans
- Installations générales	15 ans
- Agencements	7 ans

S'agissant des immobilisations transférées par les délégants (Brest Métropole, SIDEPA de Landerneau et CAPLD de Landerneau), l'amortissement des immobilisations acquises à titre onéreux est comptabilisé dans le compte de résultat, au contraire de l'amortissement des immobilisations acquises à titre gratuit dont l'amortissement n'impacte pas le résultat de la société.

La durée d'utilité des canalisations a été estimée à 40 ans au 31 décembre 2012.

A compter du 1er janvier 2013, au regard de la connaissance de la société sur la durée d'utilisation des réseaux, et compte tenu d'une étude réalisée au cours de l'exercice 2013, l'amortissement pour dépréciation des réseaux est pratiqué sur une durée de 50 ans.

PRODUCTION IMMOBILISÉE

Il s'agit d'extension et de renouvellement de réseaux et des travaux sur installations, conformément aux contrats d'objectifs signés avec les délégants.

Le coût de production a été déterminé en tenant compte :

- des charges directes (achats et prélèvement sur stocks)
- des charges calculées (coût de la main d'oeuvre directe, selon le coût d'unité d'oeuvre des différentes catégories professionnelles décidé par le Conseil d'Administration).

La production immobilisée de l'exercice, déterminée selon le coût de production des immobilisations, s'élève à 13 928 000€.

CONTRATS DE PRÊTS TRANSFÉRÉS PAR LES DÉLÉGANTS**Brest Métropole**

En corrélation avec le transfert des installations, réseaux et équipements des budgets de l'eau et de l'assainissement, Brest Métropole a également transféré en date du 1er avril 2012 les contrats de prêts des budgets de l'eau et de l'assainissement. Brest Métropole acquittera la totalité des échéances de prêts en intérêts et en capital, la SPL s'est engagée à rembourser l'intégralité de ces sommes à Brest Métropole.

Au 31 décembre 2022, le solde des contrats de prêts des budgets de l'eau et de l'assainissement s'élève respectivement à 7 913 333€ et 450 000€.

CAPLD de Landerneau

En corrélation avec le transfert des installations, réseaux et équipements, le SIDEP de Landerneau a également transféré le 1er janvier 2013 des contrats de prêts pour un montant de 339.068 € et le 1er janvier 2014 d'autres contrats de prêts pour un montant de 407 540 €.

Le SIDEP de Landerneau acquittera la totalité des échéances de prêts en intérêts et en capital, la SPL s'est engagée à rembourser l'intégralité de ces sommes au SIDEP de Landerneau.

Au 31 décembre 2022, le solde des contrats de prêts s'élève à 64 307€.

En corrélation avec le transfert des installations, réseaux et équipements, la CAPLD de Landerneau a également transféré le 1er janvier 2019 des contrats de prêts pour un montant de 12 558 516€.

La CAPLD de Landerneau acquittera la totalité des échéances de prêts en intérêts et en capital, la SPL s'est engagée à rembourser l'intégralité de ces sommes à la CAPLD de Landerneau.

Au 31 décembre 2022, le solde des contrats de prêts s'élève à 500 146€ pour le secteur eau et à 6 762 836€ pour le secteur assainissement.

DROITS DU CONCÉDANT

Il s'agit de la différence entre l'actif et les emprunts transférés par les délégués Brest Métropole et la CAPLD de Landerneau, inscrite au passif dans la rubrique "Autres fonds propres".

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS**Provisions vis-à-vis du personnel**

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2022 en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Les agents détachés par une collectivité au sein d'Eau du Ponant ne sont pas pris en compte dans le calcul.

L'engagement relatif au versement d'une prime " Médaille du travail " a aussi été provisionné dans les mêmes conditions.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 sont calculés en retenant les critères suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5%
- Taux d'actualisation : 3,7%
- Taux de rotation du personnel : 1 %

La provision pour médaille du travail au 31 décembre 2022 s'élève à 35 268 €.

La provision pour indemnités de départ en retraite hors bilan s'élève à 147 015€

Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est destinée à permettre le renouvellement des installations à leur valeur de remplacement.

Cette provision, calculée sur la différence entre la valeur provisionnelle de remplacement et la valeur estimée d'apport, est dotée chaque exercice en fonction du coût provisionnel de remplacement à l'identique.

La société Eau du Ponant a défini un plan pluriannuel, sur la base des objectifs du contrat de délégation de services publics signé avec Brest Métropole.

Ce contrat de délégation de services publics prévoit le renouvellement des réseaux sur la durée de la concession, soit sur une durée de 99 ans.

La date de renouvellement du bien est fixée selon sa date de pose et selon la durée de vie réelle des réseaux (60 ans).

La durée totale d'utilisation par la SPL Eau du Ponant correspond à la différence entre la date de renouvellement prévue, et la date de transfert des immobilisations, soit le 1er avril 2012.

Le renouvellement porte sur les réseaux implantés sous les voiries de proximité en milieu urbain, soit 39% des linéaires de voiries.

Le plan de renouvellement défini par la société intègre les renouvellements prioritaires au regard des risques sanitaires, et exclut les canalisations qui, au regard de leur état actuel, ont des durées d'utilisation exceptionnellement longues.

La valeur à neuf utilisée pour l'élaboration du plan de renouvellement est issue d'une étude technique réalisée par un cabinet indépendant en juillet 2011.

Au 31/12/2022, la provision pour renouvellement s'élève à un montant de 66 864 698 €. La dotation de l'exercice est de 3 557 887 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN**ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET REÇUS****Engagements reçus**

Brest Métropole s'est porté caution à hauteur de 50% des prêts suivants, souscrits par Eau du Ponant auprès du Crédit Agricole du Finistère :

- Prêt de 1 000 000€ souscrit en 2012 (capital restant dû au 31.12.2022: 0€)
- Prêt de 2 000 000€ souscrit en 2012 (capital restant dû au 31.12.2022 : 1 097 839€)
- Prêt de 2 800 000€ souscrit en 2017 (capital restant dû au 31.12.2022 : 1 801 793€)
- Prêt de 15 000 000€ transféré en 2015 (capital restant dû au 31.12.2022 : 7 162 276€)
- Prêt de 28 000 000€ transféré en 2015 (capital restant dû au 31.12.2022 : 19 985 287€)

Brest Métropole s'est porté caution à hauteur de 50% des prêts suivants, souscrits par Eau du Ponant auprès du CDC

- Prêt de 3 500 000€ transféré en 2015 (capital restant dû 31.12.2022 : 1 750 000€)

Arkea s'est porté caution à hauteur de 50% du prêt suivant souscrit par Eau du Ponant auprès du CDC

- Prêt de 3 500 000€ transféré en 2015 (capital restant dû 31.12.2022 : 1 750 000€)

Brest Métropole s'est porté caution à hauteur de 50% des prêts suivants, souscrits par Eau du Ponant auprès de la société générale

- Prêt de 3 800 000€ transféré en 2015 (capital restant dû 31.12.2022 : 2 400 000€)

Engagements donnés

Néant

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Néant

CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS - SÉPARATION DES EXERCICES

La consommation de l'eau est facturée deux fois par an sur la base d'une relève de compteurs.

A la clôture de l'exercice, une facture à établir est comptabilisée correspondant à l'eau consommée mais non encore facturée.

Cette évaluation est faite pour chaque usager sur la base d'une consommation journalière moyenne appliquée au nombre de jours depuis la dernière relève jusqu'au 31 décembre de l'exercice et valorisée aux derniers tarifs en vigueur.

La facture à établir pour l'eau dans les compteurs s'élève au 31 décembre 2022 à 11 589€ HT.

COLLECTE POUR LE COMPTE DE TIERS ET REVERSEMENT

Conformément aux contrats d'objectifs signés avec les délégants, la SPL est chargée de la collecte des surtaxes auprès des usagers pour le compte de tiers, et du reversements de celles-ci aux délégants et à l'agence de l'eau. Ces montants sont inscrits dans les comptes de tiers.

Transferts de charges

Les transferts de charges sont comptabilisées en compte 791 et s'élèvent à 125K€. Ils se décomposent de la manière suivante :

- transferts de charges externes : 65K€
- transfert de charges liées au personnel : 59K€

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 47 017€ hors taxe.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	49	44
Agents de maîtrise & techniciens	70	66
Employés	79	72
Ouvriers		
TOTAL	198	182

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100 000	10.00000	1 000 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	100 000	10.00000	1 000 000

Commentaire

Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement		212 064		274 228
Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 022 572		11 402
	TOTAL	5 234 636		285 630
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		1 091 265		
Constructions sur sol propre		5 791 476		
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		34 692		
Installations techniques, matériel et outillages ind.		637 027		152 681
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		93 409		
Mat. de transport		2 458 043		566 471
Mat. de bureau et info., mobilier		962 950		122 414
Emballages récupérables et divers		353 721 768		9 603 873
Immobilisations corporelles en cours		8 128 255		13 928 000
Avances et acomptes				
	TOTAL	372 918 883		24 373 439
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		530		
	TOTAL	530		
	TOTAL GENERAL	378 154 049		24 659 069
Cadre B		Diminutions Virement Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalu. égale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			486 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		115 044	4 918 930	
	TOTAL	115 044	5 405 222	
Terrains			1 091 265	
Constructions sur sol propre			5 791 476	
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		7 310	27 382	
Installations techniques, matériel et outillages ind.			789 708	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			93 409	
Mat. de transport		10 971	3 013 542	
Mat. de bureau et info., mobilier			1 085 363	
Emballages récupérables et divers		293 099	363 032 542	
Immobilisations corporelles en cours		9 905 628	12 150 626	
Avances et acomptes				
	TOTAL	10 217 009	387 075 313	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			530	
	TOTAL	530		
	TOTAL GENERAL	10 332 053	392 481 065	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement		127 356	97 258		224 614
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 565 300	33 134		4 598 433
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 692 656	130 392		4 823 048
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre		2 614 970	221 704		2 836 674
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		9 873	2 658	2 417	10 114
Installations techniques, matériel et outillage industriel		440 161	70 338		510 499
Installations générales, agencements et aménagements divers		67 502	2 356		69 858
Matériel de transport		1 441 774	239 447	8 160	1 673 060
Matériel de bureau et informatique, mobilier		717 309	114 313		831 622
Emballages récupérables et divers		93 407 133	11 916 790	199 180	105 124 743
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 698 722	12 567 605	209 758	111 056 569
	TOTAL GÉNÉRAL	103 391 378	12 697 997	209 757	115 879 617

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif exceptionnel	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et dvp.					
Fonds commercial					
Autres postes d'immo. incorp.					
	TOTAL				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui					
Inst. gales, agencés et aménag. des constructions					
Inst. techniques, mat. et outillage industriels					
Inst. gales, agenc. et aménagements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bur. et informat., mob.					
Emballages récup. et divers					
	TOTAL				
Frais d'acqui. de titres de particip.					
	TOTAL GÉNÉRAL				
	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Commentaires : néant					

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges		212 954			212 954
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	238 082		55 800		182 282
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations	62 853 091	3 557 886			66 410 977
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
	63 091 173	3 770 840	55 800		66 806 213
Dépréciations					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	786 967	482 405			1 269 372
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	1 500 580	1 383 898	1 500 580		1 383 898
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	2 287 546	1 866 303	1 500 580		2 653 269
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	65 378 719	5 637 143	1 556 380		69 459 482
		<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	5 637 143	1 572 140	
		<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>			
		<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>			
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>			

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	530		530
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 253 989	2 253 989	
Autres créances clients	20 573 458	20 573 458	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	59 522	59 522	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 229	16 229	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 340 148	2 340 148	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	5 152 626	5 152 626	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	228 499	228 499	
Charges constatées d'avance	69 132	69 132	
TOTAL	30 694 134	30 693 604	530

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					
- à 1 an max. à l'origine					
- à plus d'1 an à l'origine	50 868 029	4 241 761	14 797 700	31 828 568	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	16 073 064	1 945 510	6 341 721	7 785 833	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 069 671	16 069 671			
Personnel et comptes rattachés	559 741	559 741			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	571 283	571 283			
Impôts sur les bénéfices	63 472	63 472			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 065 992	1 065 992			
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	424 815	424 815			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 458	115 458			
Groupe et associés (2)					
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	108 365	108 365			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL	85 919 890	25 166 069	21 139 421	39 614 401
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	472 225				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 713 105				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	29 710 535
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	29 710 535
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	29 710 535
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	2 513 308
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	1 004 544
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	-2 513 308
Variations en cours d'exercice	1 004 544
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	30 715 079
Résultat de l'exercice	2 867 866
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	33 582 946

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	14 286 653,89	13 072 895,09
Autres créances	477 239,86	1 958 240,64
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 123,97	
TOTAL	14 770 017,72	15 031 135,73

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	14 286 653,89	13 072 895,09
41800000 CLTS. - PROD.NON ENC.FACTURES	14 286 653,89	13 072 895,09
Autres créances	477 239,86	1 958 240,64
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	4 747,29	4 747,29
43870000 ORGANISME-PRODUIT A RECEVOIR	16 228,57	39 938,52
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	456 264,00	1 913 554,83
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 123,97	
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 123,97	
TOTAL	14 770 017,72	15 031 135,73

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	449 954,66	377 202,41
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 884 802,14	7 895 135,42
Dettes fiscales et sociales	1 078 945,29	1 299 775,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 828,10
Autres dettes		16 787,80
TOTAL	9 413 702,09	9 598 728,89

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	449 954,66	377 202,41
16884000 INT.COURL.EMPRUNTS ETS CREDIT	449 954,66	377 202,41
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 884 802,14	7 895 135,42
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	7 884 802,14	7 895 135,42
Dettes fiscales et sociales	1 078 945,29	1 299 775,16
42820000 PERS. DETTES PROV./CONGES A P.	76 474,18	83 001,35
42840000 DETTES PROV./PARTIC.SALAR	261 072,00	227 173,00
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	222 195,18	185 057,82
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	32 412,15	34 189,30
43860000 ORG. SOCIAUX CHARGES A PAYER	52 214,00	45 435,00
43860001 EFFORT CONSTRUCTION	33 563,10	29 816,23
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	401 014,68	695 102,46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 828,10
40840000 FRIS. IMMO. FACT. NON PARVENUES		9 828,10
Autres dettes		16 787,80
41980000 RRR A ACCORD. AVR A ETAIL		16 787,80
TOTAL	9 413 702,09	9 598 728,89

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	
	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		1 031 835
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		1 031 835

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	
	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	69 132	65 369
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	69 132	65 369

Détail des comptes



Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde			Variation
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	261 677,55	84 707,58	176 969,97	208,92
20400000 FRAIS D'ETUDES	486 291,84	212 063,50	274 228,34	129,31
28040000 AMORT FRAIS D'ETUDES	-224 614,29	-127 355,92	-97 258,37	-76,37
Concessions, brevets et droits similaires	13 854,49	35 586,01	-21 731,52	-61,07
20500000 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	4 612 287,98	4 600 885,98	11 402,00	0,25
28050000 AMORT.CONCESS. & DROITS SIMIL.	-4 598 433,49	-4 565 299,97	-33 133,52	-0,73
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	306 642,18	421 686,51	-115 044,33	-27,28
23203000 IMMO EN COURS ETUDES	306 642,18	421 686,51	-115 044,33	-27,28
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 091 265,00	1 091 265,00		
21100000 TERRAINS	42 845,00	42 845,00		
21170000 TERRAIN SIEGE	1 048 420,00	1 048 420,00		
Constructions	2 972 069,65	3 201 324,35	-229 254,70	-7,16
21320000 BATIMENT SIEGE	4 552 589,84	4 552 589,84		
21330000 HANGAR SIEGE	1 238 886,00	1 238 886,00		
21351000 AMENAGMT IMMOB INDUSTRIELS	27 381,60	34 691,60	-7 310,00	-21,07
28132000 AMORT - BUREAUX SIEGE	-2 337 945,82	-2 170 429,80	-167 516,02	-7,72
28133000 AMORT-HANGAR SIEGE	-498 728,31	-444 540,68	-54 187,63	-12,19
28135100 AMORT. AMENAGEMENT IMMOB INDUS	-10 113,66	-9 872,61	-241,05	-2,44
Installations tech., matériel et outillages industriels	279 208,87	196 865,68	82 343,19	41,83
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	789 707,54	637 026,70	152 680,84	23,97
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	-510 498,67	-440 161,02	-70 337,65	-15,98
Autres immobilisations corporelles	258 256 202,28	260 815 484,39	-2 559 282,11	-0,98
21810000 AAI DIVERS	93 408,98	93 408,98		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	2 472 557,97	1 917 058,25	555 499,72	28,98
21821000 HYDROCLUREUSES ET CHASSIS	540 984,30	540 984,30		
21830000 MAT. BUREAU & MAT. INFORMATIQUE	708 348,06	622 047,60	86 300,46	13,87
21840000 MOBILIER	377 015,24	340 901,90	36 113,34	10,59
22030000 Immob.mises en concession	1 272 358,71	1 272 358,71		
22110000 TERRAINS	3 280 911,62	3 280 911,62		
22131000 Immob.mises en concession	77 325 891,57	77 445 877,97	-119 986,40	-0,15
22138000 RESEAUX	193 195 235,23	193 328 467,70	-133 232,47	-0,07
22180000 AUTRES IMMOBILISATIONS	538 097,00	538 097,00		
22510000 TERRAINS ACQUIS SUR CONCESSION	4 522,27	4 522,27		
22511000 GER INSTAL AEP	2 517 693,28	2 296 053,02	221 640,26	9,65
22512000 GER INSTAL ASST	4 147 051,36	3 292 058,89	854 992,47	25,97
22521000 GER RESEAU AEP	24 824 770,36	21 167 977,07	3 656 793,29	17,28
22522000 GER RESEAU ASST	11 554 219,34	9 159 722,91	2 394 496,43	26,14
22531000 TRAVAUX SUR INSTAL AEP	11 729 839,81	10 815 520,08	914 319,73	8,45
22532000 TRAVAUX SUR INSTAL ASST	21 136 611,00	20 486 623,07	649 987,93	3,17
22541000 EXTENSION RESEAU AEP	6 073 792,20	5 316 267,75	757 524,45	14,25
22542000 EXTENSION RESEAU ASST	5 431 548,56	5 317 309,86	114 238,70	2,15
28181000 AMORT.AAI DIVERS	-69 857,99	-67 502,24	-2 355,75	-3,49
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-1 391 448,06	-1 214 260,30	-177 187,76	-14,59
28182100 AMORT. HYDROCLUREUSES ET CHASSIS	-281 612,43	-227 513,99	-54 098,44	-23,78
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	-594 006,65	-511 715,07	-82 291,58	-16,08

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

ACTIF	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
28184000 AMORT. MOBILIER	-237 615,09	-205 593,56	-32 021,53	-15,57
28213100 AMORT- DES INSTALLATIONS	-34 516 689,38	-31 715 166,93	-2 801 522,45	-8,83
28213800 AMORT- DES RESEAUX	-54 432 106,96	-49 063 141,64	-5 368 965,32	-10,94
28218000 AMORT-DES AUTRES IMMOB	-408 194,23	-399 967,33	-8 226,90	-2,06
28220000 AMORT- FRAIS D'ETUDES	-537 276,76	-475 874,00	-61 402,76	-12,90
28251100 AMORT GER INSTALL AEP	-1 346 907,89	-1 091 014,15	-255 893,74	-23,45
28251200 AMORT GER INSTALL ASST	-2 107 568,04	-1 797 672,14	-309 895,90	-17,24
28252100 AMORT GER RESEAU AEP	-1 911 481,91	-1 445 862,16	-465 619,75	-32,20
28252200 AMORT GER RESEAU ASST	-598 641,42	-478 073,19	-120 568,23	-25,22
28253100 AMORT TRAVAUX S-INSTAL AEP	-3 687 124,95	-2 861 878,34	-825 246,61	-28,84
28253200 AMORT TRAVAUX S-INSTAL ASST	-4 464 163,77	-3 179 653,53	-1 284 510,24	-40,40
28254100 AMORT EXTENSION RESEAU AEP	-409 406,72	-300 459,24	-108 947,48	-36,26
28254200 AMORT EXTENSION RESEAU ASST	-705 180,73	-598 370,12	-106 810,61	-17,85
29200000 Deprec. Immo. en concess.	-1 269 371,60	-786 966,63	-482 404,97	-61,30
Immobilisations en cours	12 150 626,11	8 128 254,50	4 022 371,61	49,49
23100000 IMMO. CORPORELLES EN COURS	200 608,07	131 480,26	69 127,81	52,58
23111000 IMMO EN COURS GER INSTAL AEP	95 477,06	76 088,44	19 388,62	25,48
23112000 IMMO.EN.COURS GER INSTAL ASS	2 915,00	83 935,34	-81 020,34	-96,53
23121000 IMMO EN COURS GER RESEAU AEP	4 106 232,89	2 009 448,44	2 096 784,45	104,35
23122000 IMMO EN COURS GER RESEAU ASST	1 559 523,46	969 757,69	589 765,77	60,82
23131000 BMO TRAVAUX SUR INSTALL AEP	2 284 524,54	1 874 911,26	409 613,28	21,85
23132000 BMO TRAVAUX SUR INSTALL ASST	2 498 366,74	2 072 768,98	425 597,76	20,53
23151000 BMO EXTENSION RESEAU EAU POTAB	1 153 872,89	696 333,07	457 539,82	65,71
23152000 BMO EXTENSION DU RESEAU D'ASST	249 105,46	213 531,02	35 574,44	16,66
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	530,00	530,00		
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	530,00	530,00		
TOTAL (I)	275 332 076,13	273 975 704,02	1 356 372,11	0,50
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	451 454,07	347 691,29	103 762,78	29,84
31110000 STOCK MAGASIN BREST	451 454,07	347 691,29	103 762,78	29,84
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	327 429,90	441 738,39	-114 308,49	-25,88
40920000 FOURNISSEURS - AVANCES ET ACOMPTE	327 429,90	441 738,39	-114 308,49	-25,88
Créances				
Clients et comptes rattachés	21 443 549,93	19 438 096,79	2 005 453,14	10,32
41100000 CLIENTS	14 679,37	11 989,24	2 690,13	22,44
41112000 USAGERS FACTURATION	6 272 125,01	7 114 209,58	-842 084,57	-11,84
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 253 989,16	739 582,67	1 514 406,49	204,76
41800000 CLTS. - PROD.NON ENC.FACTURES	14 286 653,89	13 072 895,09	1 213 758,80	9,28
49100000 PROV.DEPR.COMPTES CLIENTS	-1 383 897,50	-1 500 579,79	116 682,29	7,78
Autres	7 797 024,63	8 103 306,53	-306 281,90	-3,78
40980000 RRR. A OBTEN.AVOIR A RECEV	4 747,29	4 747,29		

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

ACTIF	Solde		Variation		
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%	
42510000 PERSONNEL AVANC.ET ACPTES	59 522.40		59 522.40	-	
43731000 CNRACL		1 310.75	-1 310.75	-100.00	
43870000 ORGANISME-PRODUIT A RECEVOIR	16 228.57	39 938.52	-23 709.95	-59.37	
44110000 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 057 945.72	3 556 025.29	-498 079.57	-14.01	
44111000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CCPLD	1 638 416.70	430 856.84	1 207 559.86	280.27	
44551000 TVA A DECAISSER	2.55	1.94	0.61	50.00	
44562190 TVA DED- SUR IMMO- A 20%	21 324.60	54 023.39	-32 698.79	-60.53	
44566190 TVA DED- ACHATS B-S A 20 %	1 262 749.60	989 038.03	273 711.57	27.67	
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	416 308.35	158 648.03	257 660.32	162.41	
44581190 TVA A REGULARISER	20 066.65	14 203.67	5 862.98	41.28	
44586000 TVA/FACT. NON PARVENUES	619 696.49	801 675.62	-181 979.13	-22.70	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	456 264.00	1 913 554.83	-1 457 290.83	-76.16	
46160000 MOA DELEGUEE CAMARET	4 415.01		4 415.01	-	
46720000 AUTRES COMPTES CREDITEUR		139 282.33	-139 282.33	-100.00	
46721000 AUTRES COMPTES CRÉDITEURS CCPLD	219 336.70		219 336.70	-	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres Titres					
50810000 AUTRES VALEURS MOBILIERES	531 757.10	531 630.85	126.25	0.02	
Instruments de Trésorerie					
Disponibilités					
51211000 CREDIT AGRICOLE GESTION	14 804 540.22	18 432 880.15	-3 628 339.93	-19.68	
51212000 BANQUE CA WATERP ENCMT	2 411 581.50	5 242 204.57	-2 830 623.07	-54.00	
51213000 BANQUE POSTALE	7 242 296.26	8 062 428.92	-820 132.66	-10.17	
51213000 BANQUE POSTALE	115 651.84	99 533.77	16 118.07	16.19	
51214000 CAISSE D'EPARGNE	15 235.31	14 107.03	1 128.28	8.00	
51216000 CM ARKEA	10 966.00	1 698.93	9 267.07	545.44	
51217000 SOCIETE GENERALE	2 122.36	12 659.03	-10 536.67	-83.24	
51219000 CRÉDIT AGRICOLE PLACEMENT COMPTE 57457124840	5 000 562.98	5 000 247.90	315.08	0.01	
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 123.97		6 123.97	-	
Charges constatées d'avance					
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	69 132.43	65 368.87	3 763.56	5.76	
			3 763.56	5.76	
	TOTAL (II)	45 424 888.28	47 360 712.87	-1 935 824.59	-4.09
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	320 756 964.41	321 336 416.89	-579 452.48	-0.18

Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde		Montant	Variation %
	31/12/2022	31/12/2021		
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel dont versé : 1 000 000	1 000 000,00	1 000 000,00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	1 000 000,00	1 000 000,00		
Prime d'émission, de fusion, d'apport...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Réserve légale	100 000,00	100 000,00		
10610000 RESERVE LEGALE	100 000,00	100 000,00		
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
Report à nouveau	11 153 449,44	8 640 141,58	2 513 307,86	29,09
11000000 REPORT A NOUVEAU	11 153 449,44	8 640 141,58	2 513 307,86	29,09
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 867 866,26	2 513 307,85	354 558,41	14,11
Subventions d'investissement	18 461 629,97	17 457 085,72	1 004 544,25	5,75
13100000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	13 700,00	13 700,00		
13800000 AUTRES SUBVENTIONS D'INVEST.	13 656 359,40	13 088 809,83	567 549,57	4,34
13810000 SUBVENTION INVESTISSEMENT CCPLD	7 849 909,07	6 411 421,23	1 438 487,84	22,44
13910000 SUBV.EQUIP. INSCRITES AU C.R.	-1 155 144,73	-833 878,73	-321 266,00	-38,53
13911000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CCPLD	-1 903 193,77	-1 222 966,61	-680 227,16	-55,62
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	33 582 945,67	29 710 535,15	3 872 410,52	13,03
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs	127 604 374,76	131 308 923,19	-3 704 548,43	-2,82
16710000 DROIT DU CONCEDEANT	121 239 936,57	126 686 588,79	-5 446 652,22	-4,30
16711000 Emissions titres particip	6 364 438,19	4 622 334,40	1 742 103,79	37,69
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL (I bis)	127 604 374,76	131 308 923,19	-3 704 548,43	-2,82
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	212 953,77		212 953,77	-
15100000 PROVISIONS POUR RISQUES	212 953,77		212 953,77	-
Provisions pour charges	66 593 259,39	63 091 172,88	3 502 086,51	5,55
15300000 PROV. PENSIONS & OBLIG.SIMIL.	182 282,33	238 082,04	-55 799,71	-23,44
15610000 PROV-POUR RENOUVELLEMENT DES IM	66 410 977,06	62 853 090,84	3 557 886,22	5,66
TOTAL (II)	66 806 213,16	63 091 172,88	3 715 040,28	5,89
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 868 029,08	51 911 965,92	-1 043 936,84	-2,01
16411000 CRCA EMPRUNTS CONCÉDÉS	7 162 275,76	7 673 832,27	-511 556,51	-6,67
16412000 CACIB EMPRUNTS CONCÉDÉS	19 985 286,97	20 780 647,37	-795 360,40	-3,83
16413000 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EMPRUNTS CONC	2 400 000,00	2 600 000,00	-200 000,00	-7,69
16414000 DEUTSCHE BANK EMPRUNTS CONCÉDÉS	1 318 691,59	1 872 907,12	-554 215,53	-29,59
16415000 ARKEA EMPRUNTS CONCÉDÉS	8 208 333,48	8 641 666,80	-433 333,32	-5,01
16416000 CDC EMPRUNTS CONCÉDÉS	1 750 000,00	2 000 000,00	-250 000,00	-12,50
16420000 CA.AY3344 EDP 2M	1 097 839,21	1 203 643,49	-105 804,28	-8,79
16450000 CA11088 EDP 2M	673 361,39	808 033,68	-134 672,29	-16,67
16460000 SIDEP CE EDP 400K EMPRUNTS CON	142 691,64	166 196,36	-23 504,72	-14,14

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 31 -

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

PASSIF	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
16480000 OSEO 2.75M	20 091,98	23 289,25	-3 197,27	-13,73
16490000 CA10000345189 2.8M	1 801 793,43	2 058 745,33	-256 951,90	-12,48
16491000 DETTE AGENCE DE L'EAU	3 466 000,09	3 705 801,84	-239 801,75	-6,47
16492000 CAPLD Dette Agence de l'eau	2 391 708,88		2 391 708,88	-
16884000 INT.COUR.EMPRUNTS ETS CREDIT	449 954,66	377 202,41	72 752,25	19,29
Emprunts et dettes financières diverses	16 073 063,67	20 125 841,88	-4 052 778,21	-20,14
17410000 EMPRUNT ASST BMO	7 913 333,14	8 668 333,15	-755 000,01	-8,71
17420000 EMPRUNT AEP BMO	450 000,00	525 000,00	-75 000,00	-14,29
17430000 EMPRUNT SIDEP	23 072,94	87 035,98	-63 963,04	-73,49
17460000 EMPRUNTS CCPLD AEP	500 145,83	438 401,44	61 744,39	14,08
17470000 EMPRUNTS CCPLD ASST	6 762 836,48	9 945 004,86	-3 182 168,38	-32,00
17800000 INTERETS COURUS-DETTES	423 675,28	462 066,45	-38 391,17	-8,31
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 843 540,55	5 924 587,50	918 953,05	15,51
41910000 CLIENTS - AVANCES ET ACOMPTES	6 843 540,55	5 924 587,50	918 953,05	15,51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 069 670,94	14 266 216,04	1 803 454,90	12,64
40100001 FOURNISSEURS	8 184 868,80	6 371 080,62	1 813 788,18	28,47
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	7 884 802,14	7 895 135,42	-10 333,28	-0,13
Dettes fiscales et sociales	2 685 303,16	2 869 091,64	-183 788,48	-6,41
42100000 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		1 229,41	-1 229,41	-100,00
42560000 COLLECTIF NOTE DE FRAIS		348,15	-348,15	-100,00
42820000 PERS. DETTES PROV.CONGES A P.	76 474,18	83 001,35	-6 527,17	-7,86
42840000 DETTES PROV./PARTIC.SALAR	261 072,00	227 173,00	33 899,00	14,92
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	222 195,18	185 057,82	37 137,36	20,07
43100000 SECURITE SOCIALE	260 126,20	217 434,95	42 691,25	19,63
43730000 PRO BTP	58 326,56	53 218,63	5 107,93	9,60
43731000 CNRACL	36 653,69		36 653,69	-
43734000 RETRAITE ADD.RAFP	883,22	756,28	126,94	16,80
43753000 IPSEC		16 646,69	-16 646,69	-100,00
43754000 GRAS SAVOYE	97 103,81	36 696,92	60 406,89	164,61
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	32 412,15	34 189,30	-1 777,15	-5,20
43860000 ORG. SOCIAUX CHARGES A PAYER	52 214,00	45 435,00	6 779,00	14,92
43860001 EFFORT CONSTRUCTION	33 563,10	29 816,23	3 746,87	12,57
44210000 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	23 800,31	20 647,90	3 152,41	15,27
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	63 472,00	221 909,00	-158 437,00	-71,40
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	1 065 992,08	1 000 428,55	65 563,53	6,55
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	401 014,68	695 102,46	-294 087,78	-42,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 458,30	275 418,53	-159 960,23	-58,08
40400000 FOURNISSEURS D'IMMOBILIS.	115 458,30	265 590,43	-150 132,13	-56,53
40840000 FRIS. IMMO. FACT. NON PARVENUES		9 828,10	-9 828,10	-100,00
Autres dettes	108 365,12	820 829,33	-712 464,21	-86,80
41500000 CLIENT USAGER OPÉ CLOTURE	5 997,25	14 305,00	-8 307,75	-58,08
41980000 BRB A ACCORD, AVR A ETABL		16 787,80	-16 787,80	-100,00
46151000 ENCAISSEMENT REVERSEMENT SUBVENTION POUR COM..	46 855,97	46 855,97		
46152000 ENCAISSEMENT SUBV PR CPTÉ DU MANDANT	8 332,96		8 332,96	-
46154000 SURTAXE		192 777,67	-192 777,67	-100,00
46155000 REDEVANCES TIERS		13 184,21	-13 184,21	-100,00
46710000 ENCAISSEMENT SUBV PR COMPTE MA		8 332,96	-8 332,96	-100,00
46720000 AUTRES COMPTES CREDITEUR	1 715,11		1 715,11	-
46721000 AUTRES COMPTES CRÉDITEURS CCPLD		528 585,52	-528 585,52	-100,00
46723000 CREDITEUR AGENCE DE L'EAU	45 463,83		45 463,83	-
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		1 031 834,83	-1 031 834,83	-100,00
48700000 PRODUITS CONSTAT.D'AVANCE		1 031 834,83	-1 031 834,83	-100,00
TOTAL (III)	92 763 430,82	97 225 785,67	-4 462 354,85	-4,59
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	320 756 964,41	321 336 416,89	-579 452,48	-0,18

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 32 -

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation		
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%	
Produits d'exploitation					
Vente de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	50 486 727,48	48 065 401,80	2 421 325,68	5,04	
70410070 TRAVAUX FACTURES 10%	353 909,05	477 416,86	-123 507,81	-25,87	
70410196 TRAVAUX FACTURES 20%	2 873 310,68	3 289 770,02	-416 459,34	-12,66	
70420000 PARTICIPATION ASST COLLECTIF	1 875 086,68	1 528 407,14	346 679,54	22,68	
70600000 VARIATION EAU DS LES COMPTEURS	1 221 199,46	654 512,00	566 687,46	86,58	
70600001 PRESTATIONS ASST NON COLLECTIF	402 959,01	347 071,02	55 887,99	16,10	
70600002 PRESTATIONS FACTUREES SS TVA	16 220,65	38 244,69	-22 024,04	-57,59	
70600055 PRESTATIONS FACTUREES 5,5%	15 361,99	697,19	14 664,80	+1 000,00	
70600070 PRESTATIONS FACTUREES 10%	750 946,08	838 851,43	-87 905,35	-10,48	
70600122 CONSOMMATION DÉLÉGATAIRE ASST	18 926 971,76	18 449 836,96	477 134,80	2,59	
70600196 PRESTATIONS FACTUREES 20%	601 260,46	213 539,04	387 721,42	181,57	
70601110 ABOONNEMENT DELEGATAIRE EAU	3 764 049,66	3 256 749,45	507 300,21	15,58	
70601120 CONSOMMATION DELEGATAIRE EAU	17 907 142,81	17 215 930,73	691 212,08	4,01	
70602110 ABOONNEMENT DÉLÉGATAIRE ASST	690 174,36	552 398,77	137 775,59	24,94	
70640000 PRESTATION DE SERVICES USAGER	92 575,43	82 197,92	10 377,51	12,62	
70651000 CONSOMMATION EAU EN GROS PART	436 497,00	598 249,48	-161 752,48	-27,04	
70663100 ABOONNEMENT INCENDIE APPAREIL P	544 226,18	507 875,93	36 350,25	7,16	
70850000 PRODUITS DES ACTMVTES ANNEXES	14 836,22	13 653,17	1 183,05	8,66	
	Chiffre d'affaires Net	50 486 727,48	48 065 401,80	2 421 325,68	5,04
Production stockée					
Production immobilisée	13 928 000,05	15 770 981,79	-1 842 981,74	-11,69	
72200000 PRODUCTION IMMO. CORPORELLES	13 928 000,05	15 770 981,79	-1 842 981,74	-11,69	
Subventions d'exploitation reçues	60 504,92	173 831,27	-113 326,35	-65,19	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	60 504,92	173 831,27	-113 326,35	-65,19	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	1 696 817,31	1 253 549,14	443 268,17	35,36	
78150000 REPR./PROV.RISQ.CHARG.EX	55 799,71		55 799,71	-	
78160000 Rep./prov. dépréciation immob.	15 760,45		15 760,45	-	
78173000 REP DÉPRÉCIATION STOCK ET EN COURS		3 410,22	-3 410,22	-100,00	
78174000 REPR./PROV.DÉPRACT.CIRC.	1 500 579,78	1 143 533,37	357 046,41	31,22	
79100000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	52 694,58	41 066,79	11 627,79	28,31	
79110000 REMBOURSEMENT SINISTRE	12 843,87	11 256,54	1 587,33	14,10	
79120000 REMBOURSEMENT FORMATION	14 919,00	22 000,00	-7 081,00	-32,19	
79122000 INDEM. PRÉVOYANCE NETTE	24 541,17	14 393,75	10 147,42	70,49	
79140000 AVANTAGES EN NATURE	19 678,75	17 888,47	1 790,28	10,01	
Autres produits	9 680,99	11 350,10	-1 669,11	-14,70	
75000000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	9 680,99	11 350,10	-1 669,11	-14,70	
	TOTAL (1)	66 181 730,75	65 275 114,10	906 616,65	1,39
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements	971 431,20	591 606,26	379 824,94	64,20	
60224000 FOURNITURES DE MAGASIN	971 431,20	591 606,26	379 824,94	64,20	
Variation de stock (matières premières et autres appro.)	-103 762,78	15 558,76	-119 321,54	-766,90	
60310000 VARIAT.STOCKS MAT.1ERES	-103 762,78	15 558,76	-119 321,54	-766,90	
Autres achats et charges externes*	33 216 611,06	33 728 495,05	-511 883,99	-1,52	
60401000 ACHATS SOUS TRAITANCE ESPACES VERTS	331 795,83	200 446,93	131 348,90	65,53	
60401001 ACHATS SOUS TRAITANCE CONTRÔLE REGL.	160 113,89	111 539,30	48 574,59	43,55	

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

-33-

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
60401002 ACHATS SOUS TRAITANCE ANALYSE	585 921.52	395 145.52	190 776.00	48.28
60401003 ACHATS PREST EXPLOIT USINE VARIABLE	3 046 641.63	3 376 849.94	-330 208.31	-9.78
60401005 ACHATS PREST EXPLOIT USINE ELEC	2 279 215.61	2 403 215.63	-124 000.02	-5.16
60401006 ACHATS TRAITEMENT DES DECHETS	322 375.15	155 159.00	167 216.15	107.77
60401007 ACHATS S/TRAIT PREST INFORMATIQUES	238 763.65	152 486.89	86 276.76	56.58
60401008 ACHATS TRAITEMENT DES BOUES	521 092.18	1 267 015.74	-745 923.56	-58.87
60401009 ACHATS LOCATION MATERIEL CHANTIER	130 101.77	105 390.96	24 710.81	23.45
60401010 ACHATS, LOCATION DE CAMION	262 841.35	221 795.69	41 045.66	18.51
60401011 ACHATS, LOCATION ENGIN VEHICULES	44 146.25	38 339.54	5 806.71	15.14
60401012 ACHATS RENOUELEMENTS DE COMPTEURS	191 026.50	206 880.30	-15 853.80	-7.66
60401013 ENERGIES REACTIFS INSTALL	1 776 315.94	1 323 936.77	452 379.17	34.17
60401014 ACHATS PRESTATIONS TELERELEVE	2 969.70		2 969.70	-
60401015 PRESTA PAR COPLD AEP +ASS		31 118.80	-31 118.80	-100.00
60402000 ACHATS ENTRETIEN REP BIEN IMMOB.	139 825.08	102 020.50	37 804.58	37.06
60402001 ACHATS TELESURVEILLANCE ALARME	11 501.82	48 899.48	-37 397.66	-76.48
60402002 ACHATS RENOV PETIT EQUIPEMENT INSTALL	2 055 485.83	2 095 983.49	-40 497.66	-1.93
60403000 ACHATS REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES	109 558.76	135 369.09	-25 810.33	-19.07
60403001 ACHATS HONORAIRES AVOCATS	675.00	12 167.50	-11 492.50	-94.45
60403002 ACHATS FRAIS D ACTE ET CONTENTIEUX	7 242.98	3 256.01	3 986.97	122.45
60404000 ACHATS CATALOGUES ET IMPRIMES		1 431.40	-1 431.40	-100.00
60404001 ACHATS, PUBLICATION ANNONCE LEGALE	3 162.73	5 986.76	-2 824.03	-47.17
60404002 ACHATS TRANSPORT BIENS ET PERSONNEL	15 401.91	13 206.21	2 195.70	16.63
60404003 ACHATS FRAIS POSTAUX ET TELÉCOMM.	6 155.68		6 155.68	-
60405001 ACHATS ÉTUDES	588 557.43	866 518.55	-277 961.12	-32.08
60501000 GER RÉSEAUX	7 806 562.25	5 184 503.97	2 622 058.28	50.57
60501001 TRAVAUX SUR INSTALL	970 005.70	6 554 810.10	-5 584 804.40	-85.20
60501002 EXTENSION RÉSEAU	1 038 547.26	1 482 168.90	-443 621.64	-29.93
60501003 ENTRETIEN DE RÉSEAUX	4 741 924.98	2 385 423.10	2 356 501.88	98.79
60502000 ACHATS FOURNITURES, PE	307 310.78	182 665.84	124 644.94	68.24
60502001 ACHATS FOURNIT NON STOCK. (GRAVE..)	533 535.32	478 495.34	55 039.98	11.50
60502003 ACHATS FOURNI. NON STOCKA. GAZ	289 431.82	136 151.12	153 280.70	112.58
60502004 ACHATS FOURNIT. NON STOCKA. EAU	301 403.65	163 297.43	138 106.22	84.57
60502005 ACHAT PIÈCES NON STOCKÉES CHANTIER	182 315.02	139 656.81	42 658.21	30.54
60610000 FOURN.NON STOCKABLES	137.60		137.60	-
60611000 FOURN NON STOCKABLES ELEC		27 453.68	-27 453.68	-100.00
60612000 FOURN NON STOCKABLES GASOIL	291 518.13	206 732.52	84 785.61	41.01
60615000 FOURN- NON STOCKABLES EAU	9 711.24	7 778.00	1 933.24	24.85
60630000 FOURN.ENTR.& PETIT EQUIPEMENT	216 139.64	178 036.50	38 103.14	21.40
60630001 FOURNITURES D'ENTRETIENS	13 603.38	5 105.75	8 497.63	166.41
60631000 VETEMENTS PROFESSIONNELS	143 485.61	96 121.47	47 364.14	49.28
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 196.45	10 575.62	2 620.83	24.77
61101000 SOUS TRAITANCE ESPACES VERTS		1 778.25	-1 778.25	-100.00
61102000 SOUS TRAITANCE CONTROLE RGLMEN	12 844.04	28 803.60	-15 959.56	-55.41
61103800 SOUS TRAITANCE AUTRES	45.96		45.96	-
61104000 EDITIQUE	182 368.36	155 280.32	27 088.04	17.44
61106000 DÉVERSEMENT TELEPHONIE HNO	46 080.00	11 503.80	34 576.20	300.56
61120000 TRAITEMENTS DES DECHETS	2 021.90	9 245.16	-7 223.26	-78.13
61130000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	673 749.98	585 443.78	88 306.20	15.08
61131000 ABONNEMENT LOGICIEL	720.31	9 027.93	-8 307.62	-92.02
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	28 877.98	11 805.91	17 072.07	144.60
61354000 LOCATION ENGIN VEHICULES	17 493.81	20 522.47	-3 028.66	-14.75
61520000 ENTR.REP./BIENS IMMOBILIERS	118 209.55	63 320.38	54 889.17	86.69
61550000 ENTR.REP./BIENS MOBILIERS	214 910.86	225 153.40	-10 242.54	-4.55
61560000 MAINTENANCE	14 916.64	19 929.37	-5 012.73	-25.15
61570000 TELESURVEILLANCE ALARME	364.00	1 884.28	-1 520.28	-80.68
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	194 485.90	285 898.62	-91 412.72	-31.97

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 34 -

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
61610000 PRIMES D'ASSURANCE		8 468.47	-8 468.47	-100.00
61800000 DIVERS	50 455.69	57 708.22	-7 252.53	-12.57
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	491.25	1 241.64	-750.39	-60.47
61851000 FRAIS DE FORMATION (HORS OPCAL)	166 049.11	183 492.76	-17 443.65	-9.51
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	388 843.55	366 887.84	21 955.71	5.98
62140000 PERSONNEL EN MISSION	1 870.00	16 650.00	-14 780.00	-88.77
62200000 REMUN. D'INTERM. ET HONORAIRES	95 464.54	110 080.15	-14 615.61	-13.28
62261000 HONORAIRES AVOCATS	55 106.60	39 215.14	15 891.46	40.53
62262000 HONORAIRES EXPERT COMP ET CAC	65 378.90	69 381.15	-4 002.25	-5.77
62270000 TRANSP.BIENS&TRANSP.COIL.PERS.	123 187.52	28 656.22	94 531.30	329.89
62301000 PUBLICATION ANNONCE LEGALE	37 476.17	21 774.70	15 701.47	72.11
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	49 133.75	30 563.95	18 569.80	60.76
62380000 AUTRES FRAIS DE RELATION PUBLI	219 219.75	190 268.42	28 951.33	15.22
62400000 TRANSP.BIENS&TRANSP.COIL.PERS.	9 040.92	6 080.22	2 960.70	48.70
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	25 753.73	10 551.26	15 202.47	144.09
62570000 RECEPTIONS	124 895.45	108 611.91	16 283.54	14.99
62610000 FRAIS POSTAUX ET AFFRANCHISSEMENT.	21 528.17	28 385.66	-6 857.49	-24.16
62620000 FRAIS TELECOM.	162 597.40	132 793.47	29 803.93	22.44
62630000 FRAIS TELECOM DSIT	212 942.55	201 138.40	11 804.15	5.87
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	148 464.66	133 273.11	15 191.55	11.40
62800000 DIVERS		815.57	-815.57	-100.00
62820000 FRAIS D'ADHESION, COTISATIONS	1 370.89	544.11	826.78	152.02
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	60 534.15	39 179.26	21 354.89	54.51
Impôts, taxes et versements assimilés	1 367 253.90	1 025 390.27	341 863.63	33.34
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	50 721.93	45 056.01	5 665.92	12.58
63150000 CONTRIBUTION AGEFIPH	628.71	639.45	-10.74	-1.56
63330000 PARTIC.FORMAT.PROFESS.CONTINUE	72 982.47	68 475.02	4 507.45	6.58
63340000 EFFORT CONSTRUCTION	33 562.87	29 816.23	3 746.64	12.57
63511000 CVAE	238 467.00	224 387.00	14 080.00	6.27
63511100 COTISATIONS FONCIERES DES ENTREPRISES	398 535.00	116 390.00	282 145.00	242.41
63512000 TAXES FONCIERES	475 863.00	458 589.00	17 274.00	3.77
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	10 755.00	5 173.10	5 581.90	107.91
63514000 TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	10 072.00	10 705.00	-633.00	-5.91
63540000 DROITS ENREGISTREMENT & TIMBRE	7 620.92	43.46	7 577.46	+1 000.00
63710000 CONTRIB.SOC.SOLIDAR.(ORGANIC)	68 045.00	66 116.00	1 929.00	2.92
Salaires et traitements	7 774 602.79	6 874 700.15	899 902.64	13.09
64110000 SALAIRES,APPOINT,COMM.DE BASE	7 751 793.55	6 824 348.27	927 445.28	13.59
64110900 IJSS NETTES	-303 195.03	-199 676.32	-103 518.71	-51.84
64119000 REMBOURSEMENT ACTIVITE PARTIELLE		-6 698.16	6 698.16	-100.00
64121000 CONGES PAYES	-6 527.17	-113 441.34	106 914.17	94.25
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	13 749.75	4 645.98	9 103.77	195.95
64140000 INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	19 882.75	17 888.47	1 994.28	11.15
64141000 INDEMNITES NON SOUMISES À COTIS	118 827.37	105 183.44	13 643.93	12.97
64142000 MEDAILLE DU TRAVAIL	511.04	3 679.57	-3 168.53	-86.11
64160000 INTERESSEMENT	179 560.53	238 770.24	-59 209.71	-24.80
Charges sociales	3 319 642.35	2 942 544.24	377 098.11	12.82
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	2 116 979.73	1 883 123.40	233 856.33	12.42
64530000 COTIS.ALIX CAISSES DE RETRAITE	626 401.92	569 288.22	57 113.70	10.03
64536000 COTISATION PREVOYANCE	124 167.67	109 549.10	14 618.57	13.34
64538000 MUTUELLE IPSEC	120 304.83	105 261.96	15 042.87	14.29
64550000 PROVISIONS CHARGES SOCIALES CP	-1 777.15	-47 057.96	45 280.81	96.22
64580000 COTIS.AUTRES ORG.SOCIAUX	6 779.00	14 728.00	-7 949.00	-53.97
64713000 PART PATRONAL SUR TICKET RESTA	147 915.30	152 036.10	-4 120.80	-2.71
64720000 VERST COMITES ENTRET ETABL.	153 030.94	136 861.72	16 169.22	11.81
64750000 MEDICINE DU TRAVAIL,PHARMACIE	25 840.11	18 753.70	7 086.41	37.78

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

-35-

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 324 956.80	6 296 570.02	1 028 386.78	16.33
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	130 391.89	111 424.77	18 967.12	17.02
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	4 157 804.46	3 134 013.27	1 023 791.19	32.67
68113000 DOT.AMORT-IMMOB A TITRE ONERE	3 036 760.45	3 051 131.98	-14 371.53	-0.47
Dotations aux dépréciations des Immobilisations	521 370.00	761 016.63	-239 646.63	-31.49
68160000 Dot.deprec.Immob.Inc.cor	521 370.00	761 016.63	-239 646.63	-31.49
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 383 897.50	1 500 579.79	-116 682.29	-7.78
68174000 DOT.PROV.DEPR.DES CPTEs CLTS	1 383 897.50	1 500 579.79	-116 682.29	-7.78
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 562 628.14	5 527 212.15	35 415.99	0.64
68150000 DOT-PROV-RISQUES & CHARGES EX	212 953.77	57 804.56	155 149.21	268.40
68152000 DOT-PROV POUR RENOUVELLEMENT	5 349 674.37	5 469 407.59	-119 733.22	-2.19
Autres charges	129 355.98	124 934.28	4 421.70	3.54
65300000 JETONS DE PRESENCE	11 400.00	6 900.00	4 500.00	65.22
65400001 PERTE SUR CREANCE IRRECOURVABL	51 489.66	51 949.26	-459.60	-0.88
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	6 466.32	6 085.02	381.30	6.26
65801000 SUBVENTION FSL	60 000.00	60 000.00		
TOTAL (II)	61 467 986.94	59 388 607.60	2 079 379.34	3.50
* Y compris :				
-Redevances de crédit-bail mobilier				
-Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 713 743.81	5 886 506.50	-1 172 762.69	-19.92
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 023.39	2 987.76	4 035.63	135.04
76800000 AUTR. PRODUITS FINANCIERS	6 439.05	206.50	6 232.55	+1 000.00
76810000 INTÉRÊTS MORATOIRES	584.34	2 781.26	-2 196.92	-79.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différence positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	126.25	86.38	39.87	46.51
76700000 PRODUITS NETS SUR CESSION VMP	126.25	86.38	39.87	46.51
TOTAL (V)	7 149.64	3 074.14	4 075.50	132.57
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 800 483.02	1 828 020.55	-27 537.53	-1.51
66100000 CHARGES D'INTERETS	1 538 408.43	1 545 785.02	-7 376.59	-0.48
66120000 CHARGES D'INTERETS CCPLD	262 074.59	282 235.53	-20 160.94	-7.14
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)	1 800 483.02	1 828 020.55	-27 537.53	-1.51
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 793 333.38	-1 824 946.41	31 613.03	-1.73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	2 920 410.43	4 061 560.09	-1 141 149.66	-28.10
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113 541.64	258 348.23	-144 806.59	-56.05
77100000 PRODUITS EXCEP.OPER.GESTION		250 000.00	-250 000.00	-100.00
77200000 PDT SUR EX ANTERIEUR	10 666.64	1 769.77	8 896.87	502.66
77280000 PRODUITS EXPLOIT/ EXERC. ANTER	102 875.00	6 578.46	96 296.54	+1 000.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 152 168.01	795 821.44	356 346.57	44.78
77500000 PRODUITS CESSION ELTS D'ACTIF	5 999.74	16 795.72	-10 795.98	-64.28

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

-36-

SPL EAU DU PONANT | Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
77700000 Q-P SUBV.INVEST.VIREE RES.EX	992 379.16	639 715.79	352 663.37	55.13
77800001 PENALITES APPLIQUEES A L'USAGE	153 789.11	139 309.93	14 479.18	10.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
TOTAL (VII)	1 265 709.65	1 054 169.67	211 539.98	20.07
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 570.86	645 218.86	-578 648.00	-89.68
67100000 CHARGES EXCEPT./OPER.DE GESTION		110 717.67	-110 717.67	-100.00
67120000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	255.00		255.00	-
67161000 FRAIS SUR SINISTRE	4 117.52	8 778.90	-4 661.38	-53.09
67210000 CHARGES D'EXPLOIT SUR EX ANTERIEURS	62 198.34	525 722.29	-463 523.95	-88.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 914.04	5 615.17	7 298.87	129.99
67500000 V.N.C. ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	2 810.21	1 842.50	967.71	52.47
67880001 ABANDON DE CREDANCE FSL	10 103.83	3 772.67	6 331.16	167.80
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	49 125.98	802 128.88	-753 002.90	-93.88
68712000 DOT.AMORT EXCEPT IMMOB	49 125.98	802 128.88	-753 002.90	-93.88
TOTAL (VIII)	128 610.88	1 452 962.91	-1 324 352.03	-91.15
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 137 098.77	-398 793.24	1 535 892.01	-385.13
Participations des salariés (IX)				
69100000 PARTIC.SALARIES FRUITS EXPANS.	261 071.94	227 173.00	33 898.94	14.92
	261 071.94	227 173.00	33 898.94	14.92
Impôts sur les bénéfices (X)				
69510000 IMPOTS DUS EN FRANCE	928 571.00	922 286.00	6 285.00	0.68
	928 571.00	922 286.00	6 285.00	0.68
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	67 454 590.04	66 332 357.91	1 122 232.13	1.69
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	64 586 723.78	63 819 050.06	767 673.72	1.20
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	2 867 866.26	2 513 307.85	354 558.41	14.11

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE

In Extenso

IN EXTENSO BRETAGNE
2, rue Rosemonde Gérard
29850 Gouesnou

www.inextenso.fr
© 2019 In Extenso & Associés



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_25-DE

6.3 - Le rapport annuel du délégataire 2022

(pour les actionnaires ayant confié une délégation de service public à Eau du Ponant)





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léo BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avait donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-26

INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

➡ **La Vice-Présidente informe le Comité Syndical :**

Au regard de l'article 72 de la Constitution, des articles L714 à L714-13 du code général de la fonction publique, des articles 1, 2 et des annexes du décret 91-875 du 6 septembre 1991, et du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, le comité syndical peut instituer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents publics dont la rémunération brute du 01/07/2022 au 30/06/2023 est inférieure ou égale à 39 000€ (soit en moyenne 3 250€ par mois).

➡ **La Vice-Présidente propose au Comité syndical :**

La Vice-Présidente propose, d'instaurer la prime exceptionnelle pouvoir d'achat au SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

Pour bénéficier de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat, les agents publics (titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public) doivent remplir **les conditions cumulatives suivantes** :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000€ au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération brute mentionnée correspond à celle définie à l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale, soit les éléments soumis à la CSG avant abattement :

- Traitement indiciaire brut
- NBI
- Indemnité de résidence
- SFT
- Régime indemnitaire : RIFSEEP,
- Indemnité compensatrice de la CSG

Sont déduits de la rémunération brute les éléments suivants de rémunération versés au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 :

- Le transfert primes/points,
- La GIPA,
- Les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1er du décret du 25 février 2019 , dans la limite dans la limite de 7500 € sur la période d'un an, soit
 - Les IHTS,
 - les heures complémentaires versées aux agents à temps non complet,
 - l'IFTS élections,
 - Les heures d'intervention pendant les astreintes,

Vu l'avis du bureau syndical du 30 janvier 2024, le montant de cette prime sera de :

Rémunération perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime pouvoir d'achat	Plafonds réglementaires
Inférieure ou égale à 23 700€	240 €	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	210 €	700€
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	180 €	600€
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	150 €	500€
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	120 €	400€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	105 €	350€
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	90 €	300€

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule en 2024, au plus tard le 30 juin 2024.

Le montant cette prime exceptionnelle pouvoir d'achat est proratisée en fonction du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- la liste des agents concernés, au regard des modalités d'attribution définies par le décret 2023-1006 et listées ci-dessus.
- les modalités de versement (mois de paiement, ...)
- le montant alloué à chacun en fonction de la rémunération brute des agents concernés sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 .

⇒ **Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 09 avril 2024

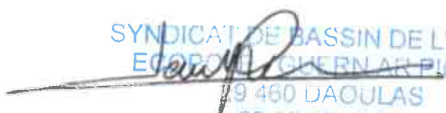
DECIDE :

- d'adopter la proposition de la Vice-Présidente,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECARPOLE - GHERN AR BIQUET
29 460 DAOULAS
02.98.25.93.51
accueil@bassin-elorn.fr
Laurent PERON in-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024**

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léoïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

Conseillers en exercice	Présents	Votants
23	13	15

DELIBERATION N°2024-27

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CDG 29
POUR ENGAGER LE DIALOGUE SOCIAL ET LANCER LA PROCEDURE DE
MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE
PARTICIPATION EN MATIERE DE PREVOYANCE**

EXPOSE PREALABLE

La Vice-Présidente expose que l'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique.

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation financière :

- au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 7 euros

- au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé avec un montant minimum de 15 euros.

▪

Cette participation peut intervenir soit :

- au titre de contrats et règlements labellisés dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un contrat ou une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025.

Il prévoit également que l'employeur devra contribuer à hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par ses agents.

Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

De ce fait, les collectivités disposeront, dès les transpositions législatives et réglementaires de cet accord collectif, de deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour couvrir le risque prévoyance :

- la mise en place d'une convention de participation via une procédure de mise en concurrence négociée et gérée par les ressources internes de la collectivité
- l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion du FINISTERE

La Vice-Présidente précise que le Centre de gestion propose aux collectivités depuis le 1^{er} janvier 2012 la possibilité d'adhérer à une convention de participation en matière de prévoyance laquelle arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE a fait le choix d'initier le dialogue social, et ce conformément à l'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de gestion pour mener cette négociation.

A l'issue de cette procédure de consultation, le Syndicat de Bassin de l'Elorn conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation du Comité Syndical et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE.

La VICE PRESIDENTE PROPOSE au Comité Syndical

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire et l'article L.221-1 et suivants relatifs à la négociation et accords collectifs ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE en date du 28 septembre 2023 approuvant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la convention de participation pour le risque prévoyance ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 06 février 2024 ; (pour les collectivités de -50 agents ou indiquer la date du CST local)

VU l'exposé de la Vice-Présidente ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion du FINISTERE afin de bénéficier notamment de l'effet de mutualisation ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de :

Mandater le Centre de gestion du FINISTERE pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance

S'engager à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause


ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
EQUIPE - GUERINAR PIQUET
29 460 DAOULAS
02.98.25.93.51
accueil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr
Laurent PERON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léo BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
<u>23</u>	<u>13</u>	<u>15</u>

DELIBERATION N° 2024-28

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération n° 2023-13 du 14 février 2023 ayant approuvé le budget primitif 2023,

Vu les décisions modificatives prise lors des Comités Syndicaux du 04 Octobre 2023 et du 20 décembre 2023,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N +1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Vu la délibération n° 2022- 43 du 12 Octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la délibération n°2023-42 du 04 Octobre 2023 autorisant le Président à signer la convention d'expérimentation du CFU,

Considérant que la Vice-Présidente doit quitter la séance et est remplacé par M. Henri BILLON

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023,

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget principal du Syndicat de Bassin de l'Elorn ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après avoir délibéré, le Comité syndical


- approuve le Compte Financier Unique 2023
- donne pouvoir à M. Le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECOPOLE - GUERN AR PIQUET
29 460 DAOULAS
02.98.25.93.51
www.bassin-elorn.fr



BUDGET PRINCIPAL

Compte Financier Unique 2023



BUDGET PRINCIPAL

Compte Financier Unique 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
 Reçu en préfecture le 20/06/2024
 Publié le
 ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_28-BF

I. VUE GENERALE DU BP 2023

DEPENSES	OPERATIONS			RECETTES	OPERATIONS		
	REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL		REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes	22 000,00		22 000,00	001- Excédent d'investissement reporté	355 386,56		355 386,56
20 - Immobilisations incorporelles	144 079,00		144 079,00	10 - Dotations et fonds divers	14 500,00		14 500,00
204 - subventions d'équipements versées	0,00		0,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000,00		30 000,00
21 - Immobilisations corporelles	194 500,00		194 500,00	13- Subventions d'investissement	173 000,00		173 000,00
23 - Immobilisations en cours	659 000,00		659 000,00	16 - Emprunt	450 000,00		450 000,00
040 - opérations de transfert entre sections		8 300,00	8 300,00	040 - Opérations de transfert entre sections		56 000,00	56 000,00
				21- virement de la section de fonctionnement		275 336,02	275 336,02
TOTAL DE LA SECTION	1 019 579,00	8 300,00	1 027 879,00	TOTAL DE LA SECTION	1 022 886,56	331 336,02	1 354 222,58
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	575 484,00		575 484,00	002- Excédent de fonctionnement reporté	200 620,02		200 620,02
012 - Charges de personnel	643 700,00		643 700,00	013 - Atténuation de charges	1 000,00		1 000,00
65 - Charges de gestion courante	118 360,00		118 360,00	70 - Produits des services	7 300,00		7 300,00
66 - Charges financières	21 900,00		21 900,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 488 510,00		1 488 510,00
67 - Charges exceptionnelles	32 300,00		32 300,00	75 - Autres produits de gestion courante	17 200,00		17 200,00
68 - Provisions	0,00		0,00	76 - Produits financiers	10,00		10,00
042 - Opérations de transfert entre sections		56 000,00	56 000,00	77 - Produits exceptionnels	140,00		140,00
023 - virement à la section d'investissement		275 336,02	275 336,02	42 - opérations de transfert entre sections		8 300,00	8 300,00
TOTAL DE LA SECTION	1 391 744,00	331 336,02	1 723 080,02	TOTAL DE LA SECTION	1 714 780,02	8 300,00	1 723 080,02
TOTAL DU BUDGET	2 411 323,00	339 636,02	2 750 959,02	TOTAL DU BUDGET	2 737 666,58	339 636,02	3 077 302,60



BUDGET PRINCIPAL

Compte Financier Unique 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
 Reçu en préfecture le 20/06/2024
 Publié le
 ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_28-BF

II. VUE GENERALE DU CFU 2023

DEPENSES	OPERATIONS			RECETTES	OPERATIONS		
	REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL		REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	TOTAL
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes	15 169,31		15 169,31	001 - Excédent d'investissement reporté	355 386,56		355 386,56
20 - Immobilisations incorporelles	41 334,79		41 334,79	10 - Dotations et fonds divers	44 629,38		44 629,38
204 - Subventions d'équipements versées	0,00		0,00	13 - Subventions	63 822,00		63 822,00
21 - Immobilisations corporelles	6 987,50		6 987,50	16 - Emprunts	450 000,00		450 000,00
23 - Immobilisations en cours	0,00		0,00	21 - Terrains	517,31		517,31
040 - opérations de transfert entre sections		290,07	290,07	040 - Opérations de transfert entre sections		55 393,16	55 393,16
TOTAL DE LA SECTION	63 491,60	290,07	63 781,67	TOTAL DE LA SECTION	914 355,25	55 393,16	969 748,41
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	391 487,34		391 487,34	002- Excédent de fonctionnement reporté	200 620,02		200 620,02
012 - Charges de personnel	643 681,53		643 681,53	013- Atténuation de charges	38 889,48		38 889,48
65 - Charges de gestion courante	57 260,74		57 260,74	70 - Produits des services	17 777,80		17 777,80
66 - Charges financières	9 664,61		9 664,61	74 - Dotations, subventions et participations	1 316 323,05		1 316 323,05
67 - Charges exceptionnelles	32 176,36		32 176,36	75 - Autres produits de gestion courante	14 872,38		14 872,38
68 - Provisions	364,00		364,00	76 - Produits financiers	6,10		6,10
042 - Opérations de transfert entre sections		55 393,16	55 393,16	77 - Produits exceptionnels	2 325,62		2 325,62
				42 - opérations de transfert entre sections		290,07	290,07
TOTAL DE LA SECTION	1 134 634,58	55 393,16	1 190 027,74	TOTAL DE LA SECTION	1 590 814,45	290,07	1 591 104,52
TOTAL DU BUDGET	1 198 126,18	55 683,23	1 253 809,41	TOTAL DU BUDGET	2 505 169,70	55 683,23	2 560 852,93
résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES					
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 190 027,74 €	1 390 484,50 €			200 456,76 €		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	63 781,67 €	614 361,85 €			550 580,18 €		
					751 036,94 €		
résultat de clôture	DEPENSES	RECETTES					
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 190 027,74 €	1 591 104,52 €			401 076,78 €		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	63 781,67 €	969 748,41 €			905 966,74 €		
					1 307 043,52 €		



BUDGET PRINCIPAL

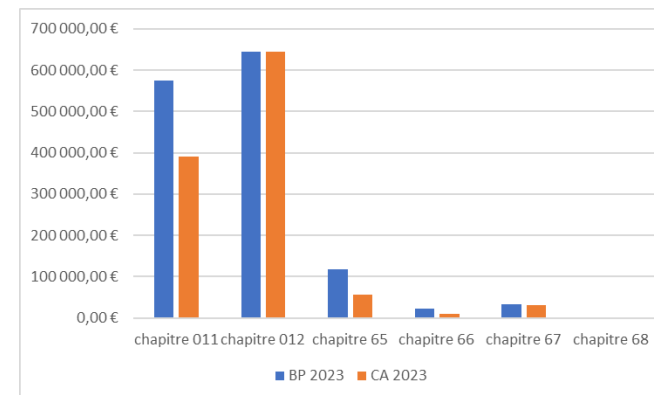
Compte Financier Unique 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_28-BF

III. REALISATIONS BUDGETAIRES

Dépenses de fonctionnement : 70% de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	chapitre 011	chapitre 012	chapitre 65	chapitre 66	chapitre 67	chapitre 68
BP 2023	575 084,00 €	643 700,00 €	118 360,00 €	21 900,00 €	32 300,00 €	400,00 €
CA 2023	391 487,34 €	643 681,53 €	57 260,74 €	9 664,61 €	32 176,36 €	364,00 €



- Chapitre 011 : fin du programme INTERREG en juin 2023; enveloppe prévisionnelle de 48 000 € pour la communication générale SBE, SAGE et CDR non réalisée; Prévisions pour des études et des travaux petite et grosse continuité écologique dans le cadre du Volet Milieux Aquatiques : 70 000 € non réalisé
- Chapitre 012 : recrutement de 3 agents (animatrices Breizh bocage; SAGE et PAEC); recrutement d'1 agent pour accroissement temporaire d'activité pour le Contrat de Rade à compter de juillet 2023 – prise en charge des allocations chômage d'un ancien agent.
- Chapitre 65 : versement de la subvention exceptionnelle vers le budget annexe non effectuée du fait de ses résultats excédentaires. (délibération prise en février 2023 pour un montant de 54 503,79€)
- Chapitre 66: nouvel emprunt en 2023 pour les travaux du barrage – Déblocage des fonds en aout 2023 (frais de dossier et intérêts) : 9 700€
- Chapitre 67 : remboursement aux com com du trop perçu en 2021 et 2022 pour les travaux de GEMAPI
- Chapitre 68 : provision pour créances douteuses (délibération prise en octobre 2023)



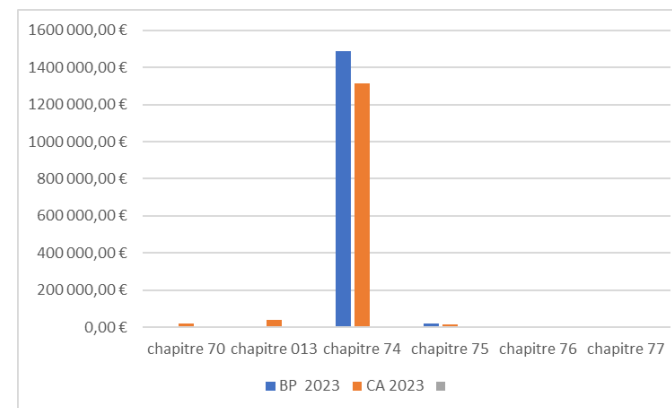
BUDGET PRINCIPAL

Compte financier Unique 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_28-BF

- Recettes de fonctionnement: 92% de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires**

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	chapitre 70	chapitre 013	chapitre 74	chapitre 75	chapitre 76	chapitre 77
BP 2023	7 300,00 €	1 000,00 €	1 488 510,00 €	17 200,00 €	10,00 €	140,00 €
CA 2023	17 777,80 €	38 889,48 €	1 316 323,05 €	14 872,38 €	6,10 €	2 325,62 €



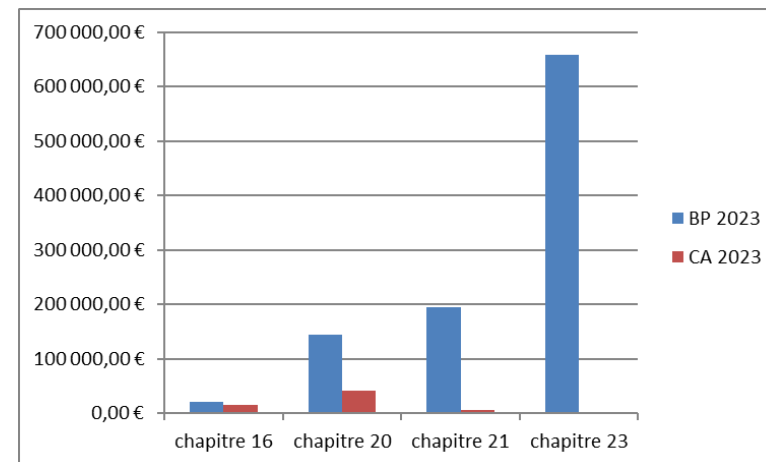
- Chapitre 70: Vente de bois 9 500 € par l'ONF non prévue
- Chapitre 013: arrêts de travail en 2023 (remboursement IJ par la CPAM) et remboursement postes chargées de mission captages et contrat de rade 2022; quote-part des agents pour les titres restaurant
- Chapitre 74: inscription subventions non reçues: pour les programmes LEADER (60 000€) , INTERREG pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023 (88 000€) et Breizh bocage (32 000€) ;
- Chapitre 75 : revenus des loyers (résiliation bail d'un locataire); IJ assurance statutaire pour arrêts de travail
- Chapitre 77: n'existe plus en M57 sauf l'article 773 pour annuler des mandats sur exercice antérieur (remboursement double paiement loyer CAPLD)

BUDGET PRINCIPAL

Compte Financier Unique 2023

- **Dépenses d'investissement: 6% de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires**

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
	chapitre 16	chapitre 20	chapitre 21	chapitre 23
BP 2023	22 000,00 €	144 079,00 €	194 500,00 €	659 000,00 €
CA 2023	15 169,31 €	41 334,79 €	6 987,50 €	0,00 €



- Chapitre 16: Nouvel emprunt : remboursement du capital (déblocage des fonds en aout 2023)
- Chapitre 20 : Début de la mission de maitrise d'œuvre et de l'AMO pour les travaux du barrage (41 000€) – RAR 2023 (90 600€) ; Etude restauration continuité Cours d'eau (RAR 2023 : 12 150€)
- Chapitre 21 : non réalisation des Travaux de restauration sur le Stain (160 000€) et pas d'achat de terrains (20 000€) ; moins d'achat de matériel technique
- Chapitre 23: travaux sur les vannes de vidange non débutés (614 000€) et décision de ne pas faire les travaux de bardage sur la maison du barrage du Drennec (45 000€) lors du bureau syndical du 15 septembre 2023



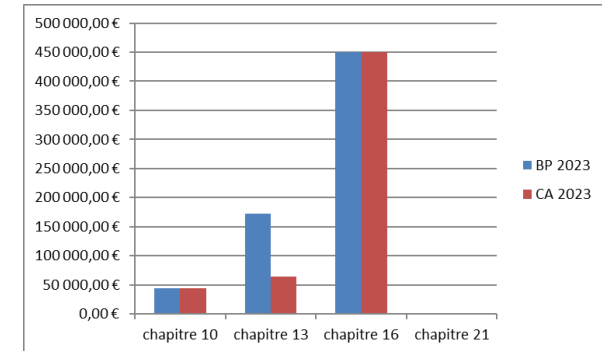
BUDGET PRINCIPAL

Compte Financier Unique 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_28-BF

- **Recettes d'investissement: 72 % de réalisations par rapport aux prévisions budgétaires**

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				
	chapitre 10	chapitre 13	chapitre 16	chapitre 21
BP 2023	44 500,00 €	173 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €
CA 2023	44 629,38 €	63 822,00 €	450 000,00 €	517,31 €



- Chapitre 10 : FCTVA (14 600€) et excédent de fonctionnement capitalisés (30 000€)
- Chapitre 13 : Subventions pour les travaux de restauration du Stain inscrites mais non reçus car travaux non réalisés (160 000€)
- Chapitre 13: Subventions reçues dans le cadre du programme FINISTERE PACTE 2030 pour l'achat des terrains au Drennec (63 822€)
- Chapitre 16 : Emprunt de 450 000€

Fin de l'exercice budgétaire:

Excédent de fonctionnement de 200 456,76€

Excédent d'investissement de 550 580,18€

Avec les résultats reportés:

Excédent de fonctionnement de clôture: 401 076,78€

Excédent d'investissement de clôture : 905 966,74€



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Lénaïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-29
AFFECTATION DU RESULTAT 2023
BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57 le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le Compte Financier Unique a été adopté préalablement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Après avis favorable du bureau en date du 22 mai 2024,

Considérant la délibération n° 2024-04 du 15 février 2024 approuvant la reprise anticipée des résultats 2023,

Considérant que le Compte Financier Unique adopté précédemment présente les résultats suivants soit :

	Section de Fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2023 :		200 456.76 €
B/ Résultat 2022 reporté :		200 620.02 €
C/ Résultat à affecter = A + B		401 076.78 €
	Section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2023 :		550 580.18 €
E/ Résultat 2022 reporté :		355 386.56 €
F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser)		905 966.74 €
Solde des Restes à réaliser 2023 (recettes – dépenses) :		102 744.21 €

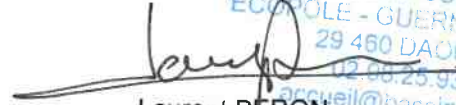
Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (**150 000.00 €**) au compte 1068
- d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement (**251 076.78 €**) au compte 002, excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2024.
- d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement (**905 966.74 €**) au compte 001, excédent d'investissement reporté sur le budget principal 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECARPOLE - GUERN AR PIQUET
29 460 DAOULAS
02 98 25 93 51
peronl@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024**

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Lénaïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-30

COTISATIONS 2024

Conformément à la délibération n°2023-52 du 20 décembre 2023 actant le Débat d'orientations Budgétaires 2024 et la délibération n° 2024-07 du 15 février 2024 pour le vote du BP 2024, les cotisations pour l'année 2024 de chaque membre ont été calculées sur la base d'une enveloppe budgétaire de 900 000€.

Le tableau annexé à la délibération détaille la cotisation de chaque membre du Syndicat de Bassin de l'Elorn calculée selon les principes de cotisations approuvés par délibération n° 2007-27 du 24 Octobre 2007.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président

Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
MICOPOLE - GUERN AR PIQUET
29 460 DAOULAS
02 98 25 93 51
accueil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr

COTISATIONS 2024										
Base de calcul : m ³ de surface = 1,5 x m ³ souterrain	BASES DE REPARTITION (SUR POPULATION N-1 et VOLUMES N-2)					sur volumes d'eau (40%)		sur popul (60%)		COTISATION S 2023 (POUR RAPPEL)
	Population DGF 2023	Nbre m3/ habitant	Volumes sur rivière		TOTAL	Rivière	Captage	Population	COTISATIONS 2024	
			Volume en m3	Volumes sur captage						
Pour un montant de cotisations de : 900 000 €										
BREST METROPOLE	219 048	53	11 341 803	364 031	11 705 834	236 189 €	5 054 €	402 907 €	644 150 €	645 945 €
TERRITOIRE CAPLD	48 029	78	2 958 771	809 039	3 767 810	61 615 €	11 232 €	88 342 €	161 190 €	164 810 €
TERRITOIRE CCPL	26 504	409	1 951 953	379 003	2 330 956	40 649 €	5 262 €	48 750 €	94 661 €	89 246 €
SMI DE LANDRIVISIAU	21 061	91	1 916 950	0	1 916 950	39 920 €	0 €	38 739 €	78 658 €	73 286 €
SIZUN	2 484	65	0	161 582	161 582	0 €	2 243 €	4 569 €	6 812 €	6 614 €
SYNDICAT DE LOCMELAR - SAINT-SAUVEUR	1 329	53	1 671	68 441	70 112	35 €	950 €	2 445 €	3 429 €	3 542 €
SYNDICAT DE COMMUNA	1 215	124	1 583	148 980	150 563	33 €	2 068 €	2 235 €	4 336 €	4 408 €
LOC ESUNNER	415	77	31 749	0	31 749	661 €	0 €	763 €	1 424 €	1 396 €
TOTAL	293 581	541	16 252 527	1 552 073	17 804 600	338 452 €	21 548 €	540 000 €	900 000 €	900 001 €

MONTANT COTISATIONS A INDIQUER ICI	900 000 €
---	------------------



NB : Pour le calcul des cotisations de l'année N, les volumes d'eau pris en compte sont ceux de l'année N-2, alors que la population DGF est celle de N-1.
Ex : pour le calcul des cotisations de l'année 2024, la population DGF prise en compte est celle de 2023 et les volumes sont ceux de 2022.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Lénaïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-31

SUBVENTION AU CENTRE NAUTIQUE DE L'ARREE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les crédits inscrits au compte 657 sont ouverts mais ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution,

Considérant la demande du Centre Nautique de l'Arrée (CNA)

Après avis favorable du bureau en date du 22 mai 2024,

Sur le rapport de la Vice-Présidente , le comité syndical décide d'octroyer sur son budget 2024 la subvention telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

Article	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Montant de la subvention
6574			
	CNA	Subvention de fonctionnement	1 000 €

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECOPOLE - GUERN AR PIQUET
29460 DAOULAS
Tél : 02 98 25 93 51
cc@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr

Laurent PERON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024**

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Léo BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
23	13	15

DELIBERATION N° 2024-32

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

BUDGET ANNEXE « UNITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération n° 2023-13 du 14 février 2023 ayant approuvé le budget primitif 2023,

Vu la décision modificative prise lors du Comité Syndical du 04 octobre 2023,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Vu la délibération n° 2022- 43 du 12 Octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la délibération n°2023-42 du 04 Octobre 2023 autorisant le Président à signer la convention d'expérimentation du CFU,

Considérant que la Vice-Présidente doit quitter la séance et est remplacée par M. Henri BILLON,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget annexe pour l'année 2023,

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe du Syndicat de Bassin de l'Elorn ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après avoir délibéré, le Comité syndical

- approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « unité de production d'électricité »
- donne pouvoir à M. Le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECLAIRAGE - GUERN AR PIQUET
Laurent PERON
60 DAOULAS
02.98.25.93.51
accueil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

BUDGET ANNEXE

I. VUE GENERALE DU BP 2023

BUDGET ANNEXE 2023 (M41)								
DEPENSES	OPERATIONS			TOTAL	RECETTES	OPERATIONS		TOTAL
	REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE				REELLES	D'ORDRE BUDGETAIRE	
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes	0,00		0,00	001 - Excédent d'investissement reporté	126 575,95		126 575,95	
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00	040- Opération d'ordre de transfert entre sections		45 000,00	45 000,00	
23 - Immobilisations en cours	156 190,93		156 190,93					
020 - Dépenses imprévues	1 885,02		1 885,02					
040- Opération d'ordre de transfert entre sections		3 500,00	3 500,00					
TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT	168 075,95	3 500,00	171 575,95	TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	126 575,95	45 000,00	171 575,95	
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT				
002 - Déficit d'exploitation reporté	28 103,79		28 103,79	70 - Produits des services	52 480,00		52 480,00	
011 - Charges à caractère général	12 000,00		12 000,00	77 - Produits exceptionnels	54 503,79		54 503,79	
012 - Charges de personnel	22 000,00		22 000,00	042- Opération d'ordre de transfert entre sections		3 500,00	3 500,00	
66 - Charges financières	0,00		0,00					
67 - charges exceptionnelles	2 480,00		2 480,00					
69- Impôts sur les bénéfices	0,00		0,00					
022 - Dépenses imprévues	900,00		900,00					
042- Opération d'ordre de transfert entre sections		45 000,00	45 000,00					
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT	65 483,79	45 000,00	110 483,79	TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	106 983,79	3 500,00	110 483,79	
TOTAL DU BUDGET	233 559,74	48 500,00	282 059,74	TOTAL DU BUDGET	233 559,74	48 500,00	282 059,74	

III. EXPLICATIONS

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice excédentaire : 46 138.56 €

Recettes :

- Chapitre 70 : Vente d'électricité : 87 900€ (prévisionnel de 52 500€)
- Chapitre 77 :
 - Dédommagement de la perte de production d'électricité par l'assurance liés aux travaux de reprise de la conduite forcée : 19 500€
 - Remboursement de l'IS : mail du SIE de Morlaix : SBE non assujetti : 6 000€
 - Inscription de la subvention exceptionnelle du budget principal : non réalisé de 54 500€

Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges de gestion courante : 7 000 € pour 12 000€ prévisionnel.
- Chapitre 012 : Charges de personnel : 17 000€ pour 22 000€ prévisionnel.
- Chapitre 67 : Annulation d'un titre sur exercice antérieur : 2 480€

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice excédentaire : 14 899.18€

Dépenses :

- Chapitre 23 : Facture HARTEREAU de 21 000€ en attente de paiement depuis 2022 : payée suite au remboursement de l'assurance (clôture du dossier de sinistre)
- Chapitre 21 : Remplacement onduleur et du parafoudre : 5 000€ (DM prise)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25290108700061

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ASAP

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : PRODUCTION ELECTRICITE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	Sans Objet
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	8
F - Compte de résultat synthétique	9

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	10
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'exploitation	11
A1.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'exploitation	12
A2.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'investissement	13
A2.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'investissement	14

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	15
B2 - Recettes d'exploitation	17
C1 - Dépenses d'investissement	19
C2 - Recettes d'investissement	21
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

III - États financiers

A - Bilan	24
B - Compte de résultat	29

IV - Annexes

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	32
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	34
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	36
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Équilibre budgétaire - Dépenses	37
C1.2 - Équilibre budgétaire - Recettes	38
C2.1 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (4)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (4)	Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

39

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) La numérotation des états annexés a été harmonisée avec celle de leur équivalent dans la maquette du CFU M57, ce qui explique que la numérotation est parfois discontinue.

(3) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(4) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	45 000,00	110 483,79	155 483,79
	Recettes réalisées (1)	B	44 026,44	116 638,36	160 664,80
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	171 575,95	82 380,00	253 955,95
	Dépenses réalisées (1)	E	29 127,26	70 499,80	99 627,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	14 899,18	46 138,56	61 037,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	126 575,95	-28 103,79	98 472,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	141 475,13	18 034,77	159 509,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	141 475,13	18 034,77	159 509,90

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	46 138,56
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-28 103,79
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	18 034,77
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	14 899,18
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	126 575,95
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	141 475,13
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	141 475,13
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	106,06
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	122,75	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	20,94	Report à nouveau (1)	-28,10
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	46,14
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	15,74
Total immobilisations corporelles (nettes)	143,69	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	163,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	143,69	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	303,20
Créances	159,51	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,00
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	159,51	Total des dettes à court terme	0,00
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	0,00
		Comptes de régularisation	0,00
TOTAL ACTIF	303,21	TOTAL PASSIF	303,21

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 20/06/2024	
Reçu en préfecture le 20/06/2024	
Publié le	
ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF	

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	87,89	36,38
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	87,89	36,38
Traitements, salaires, charges sociales	16,81	19,30
Achats et charges externes	6,33	8,79
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	44,03	44,64
Autres charges	0,86	0,95
Charges courantes non financières	68,03	73,67
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	19,86	-37,29
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	19,86	-37,29
Produits exceptionnels	28,75	7,47
Charges exceptionnelles	2,47	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	26,28	7,47
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	46,14	-29,82

**II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	12 000,00	7 008,97	0,00	7 008,97	58,41	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	22 000,00	16 989,76	0,00	16 989,76	77,23	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		34 000,00	23 998,73	0,00	23 998,73	70,58	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 480,00	2 474,63	0,00	2 474,63	99,78	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	900,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		37 380,00	26 473,36	0,00	26 473,36	70,82	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	45 000,00	44 026,44	0,00	44 026,44	97,84	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		45 000,00	44 026,44	0,00	44 026,44	97,84	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		82 380,00	70 499,80	0,00	70 499,80	85,58	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		28 103,79					
Total des dépenses de la section d'exploitation		110 483,79	70 499,80	0,00	70 499,80		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	52 480,00	87 887,95	0,00	87 887,95	167,47	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		52 480,00	87 887,95	0,00	87 887,95	167,47	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	54 503,79	25 495,94	0,00	25 495,94	46,78	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		106 983,79	113 383,89	0,00	113 383,89	105,98	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	3 500,00	3 254,47	0,00	3 254,47	92,98	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 500,00	3 254,47	0,00	3 254,47	92,98	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		110 483,79	116 638,36	0,00	116 638,36	105,57	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des recettes de la section d'exploitation		110 483,79	116 638,36	0,00	116 638,36		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	4 928,13	49,28	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	156 190,93	20 944,66	13,41	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		166 190,93	25 872,79	15,57	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	1 885,02			
Total des dépenses financières		1 885,02	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		168 075,95	25 872,79	15,39	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 500,00	3 254,47	92,98	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 500,00	3 254,47	92,98	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		171 575,95	29 127,26	16,98	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		171 575,95	29 127,26		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	45 000,00	44 026,44	97,84	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 000,00	44 026,44	97,84	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		45 000,00	44 026,44	97,84	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		126 575,95			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		171 575,95	44 026,44		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		501,24	37,57	463,67	
61521	Bâtiments publics		342,67		342,67	
6156	Maintenance		2 111,00	606,00	1 505,00	
6161	Multirisques		4 022,63		4 022,63	
635111	Cotisation foncière des entreprises		568,00		568,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		107,00		107,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	12 000,00	7 652,54	643,57	7 008,97	4 991,03
6332	Cotisations versées au FNAL		8,26		8,26	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale		176,00		176,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base		12 882,74		12 882,74	
6451	Cotisations à l'URSSAF		1 274,80		1 274,80	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		2 647,96		2 647,96	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	22 000,00	16 989,76		16 989,76	5 010,24
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		34 000,00	24 642,30	643,57	23 998,73	10 001,27
total chapitre 66	Charges financières					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 474,63		2 474,63	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 480,00	2 474,63		2 474,63	5,37
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues	900,00				

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'exploitation		37 380,00	27 116,93	643,57	26 473,36	10 906,64
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
6811	<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>		44 026,44		44 026,44	
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	45 000,00	44 026,44		44 026,44	973,56
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		45 000,00	44 026,44		44 026,44	973,56
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		82 380,00	71 143,37	643,57	70 499,80	11 880,20
002 Résultat d'exploitation reporté		28 103,79				
Total des dépenses de la section d'exploitation		110 483,79	71 143,37	643,57	70 499,80	39 983,99

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
701	Ventes de produits finis et intermédiaires		87 887,95		87 887,95	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	52 480,00	87 887,95		87 887,95	-35 407,95
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		52 480,00	87 887,95		87 887,95	-35 407,95
total chapitre 76	Produits financiers					
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		25 495,94		25 495,94	
total chapitre 77	Produits exceptionnels	54 503,79	25 495,94		25 495,94	29 007,85
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		106 983,79	113 383,89		113 383,89	-6 400,10
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		3 254,47		3 254,47	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		110 483,79	116 638,36		116 638,36	-6 154,57
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des recettes de la section d'exploitation		110 483,79	116 638,36		116 638,36	-6 154,57

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d 'exploitation - Vue détaillée

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
2155	Outillage industriel		4 928,13		4 928,13	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	4 928,13		4 928,13	5 071,87
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		20 944,66		20 944,66	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	156 190,93	20 944,66		20 944,66	135 246,27
Total des dépenses d'équipement		166 190,93	25 872,79		25 872,79	140 318,14
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues	1 885,02				
Total des dépenses financières		1 885,02				1 885,02
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		168 075,95	25 872,79		25 872,79	142 203,16
13911	État et établissements nationaux		524,40		524,40	
13912	Régions		1 480,30		1 480,30	
13916	Autres établissements publics locaux		653,97		653,97	
13917	Budget communautaire et Fonds structurels		595,80		595,80	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre en investissement		3 500,00	3 254,47		3 254,47	245,53
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		171 575,95	29 127,26		29 127,26	142 448,69
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		171 575,95	29 127,26		29 127,26	142 448,69

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELJB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
28151	Installations complexes spécialisées		43 815,14		43 815,14	
28155	Outillage industriel		211,30		211,30	
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	45 000,00	44 026,44		44 026,44	973,56
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement		45 000,00	44 026,44		44 026,44	973,56
Total des recettes d'investissement de l'exercice		45 000,00	44 026,44		44 026,44	973,56
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		126 575,95				

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'investissement		171 575,95	44 026,44		44 026,44	127 549,51

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A**

Cet état ne contient pas d'information.

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	687 467,04	564 719,46	122 747,58	161 845,89
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	20 944,66		20 944,66	
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Immobilisations en cours				
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	708 411,70	564 719,46	143 692,24	161 845,89
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	26 521,43		26 521,43	6 423,74
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	1 086,00		1 086,00	2 949,00

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 20/06/2024	
Reçu en préfecture le 20/06/2024	
Publié le	iii
ID : 029-252901087-20240613-DELIB_2024_32-BF	

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	131 906,78		131 906,78	86 543,97
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances				3 811,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	159 514,21		159 514,21	99 727,71
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	867 925,91	564 719,46	303 206,45	261 573,60

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations		
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	163 366,36	163 366,36
Écarts de réévaluation		
Réserves	106 058,35	106 058,35
Report à nouveau (1)	-28 103,79	1 714,03
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	46 138,56	-29 817,82
Subventions d'investissement	15 742,66	18 997,13
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
TOTAL I	303 202,14	260 318,05
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés		1 253,94
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfiques)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III		1 253,94
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	4,31	1,61
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV	4,31	1,61
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	303 206,45	261 573,60

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>		
<i>Divers</i>	87 887,95	36 376,12
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	87 887,95	36 376,12
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 333,97	8 786,30
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>	184,26	214,33
<i>Autres</i>	675,00	735,00
Salaires et traitements	12 882,74	14 628,01
Charges sociales	3 922,76	4 667,83
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	44 026,44	44 635,94
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		
Autres charges		
TOTAL II	68 025,17	73 667,41
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 862,78	-37 291,29
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RÉSULTAT COURANT	19 862,78	-37 291,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	<i>25 495,94</i>	<i>4 219,00</i>
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Autres opérations</i>	3 254,47	3 254,47
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	28 750,41	7 473,47
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	2 474,63	
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	2 474,63	
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	26 275,78	7 473,47
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	116 638,36	43 849,59
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	70 499,80	73 667,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	46 138,56	-29 817,82

IV – ANNEXES**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	110 483,79	70 499,80	0,00	70 499,80
RECETTES	110 483,79	116 638,36	0,00	116 638,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	171 575,95	29 127,26	0,00	29 127,26
RECETTES	171 575,95	44 026,44	0,00	44 026,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	110 483,79	70 499,80	0,00	70 499,80
RECETTES	110 483,79	116 638,36	0,00	116 638,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	171 575,95	29 127,26	0,00	29 127,26
RECETTES	171 575,95	44 026,44	0,00	44 026,44
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	282 059,74	99 627,06	0,00	99 627,06
TOTAL AGREGE DES RECETTES	282 059,74	160 664,80	0,00	160 664,80

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES
AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		14 FEVRIER 2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	SUBVENTIONS MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	FRAIS D'ETUDES MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	FRAIS INSERTION MICROCENTRALE	15	22/03/2011
L	INSTALLATION, MATERIEL et OUTILLAGE PHOTOVOLTAIQUES	20	22/03/2011
L	SUBVENTIONS PHOTOVOLTAIQUES	20	22/03/2011
L	FRAIS D'ETUDES PHOTOVOLTAIQUE	20	22/03/2011
L	FRAIS D'INSERTION PHOTOVOLTAIQUE	20	22/03/2011

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,30	0,00	0,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
DÉPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 385,02	I 3 254,47
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 385,02	3 254,47
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 500,00	3 254,47
020	Dépenses imprévues	1 885,02	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 254,47	0,00	0,00	3 254,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		45 000,00	III 44 026,44
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		45 000,00	44 026,44
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	44 000,00	43 815,14
28155	Outillage industriel	1 000,00	211,30
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	44 026,44	0,00	126 575,95	0,00	170 602,39

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 254,47
Ressources propres disponibles	IV 170 602,39
Solde	V = IV – II (3) 167 347,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 29/01/2024

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M Thierry MENIL

du 01/01/2023

au 29/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**POUGET Eric (1013483318-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale****A DDFiP DU FINISTERE , le 31/01/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

MENIL Thierry (1007133776-0), Inspecteur principal des Finances Publiques**A LANDERNEAU , le 02/02/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Lénaïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
<u>23</u>	<u>13</u>	<u>15</u>

DELIBERATION N° 2024-33

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

BUDGET ANNEXE « UNITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M41 le résultat de l'exercice précédent doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le Compte Financier Unique a été adopté préalablement ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice Présidente,

Après avis favorable du bureau en date du 22 mai 2024,

Considérant la délibération n° 2024-08 du 15 février 2024 approuvant la reprise anticipée des résultats 2023,

Il est proposé au comité syndical d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Considérant que le Compte Financier Unique adopté précédemment présente les résultats suivants soit :

	Section de Fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2023 :		+ 46 138.56 €
B/ Résultat 2022 reporté :		-28 103.79 €
C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B:		+ 18 034.77 €

	Section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2023 :		+14 899.18 €
E/ Résultat 2022 reporté :		+ 126 575.95 €
F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser) :		+ 141 475.13 €

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement reporté (**18 034.77 €**) au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2024
- d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement reporté (**141 475.13 €**) au compte 001 en section d'investissement du budget 2024

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


Laurent PERON

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
ECOPOLIS - GUERN AR PIQUET
29 460 DAOULAS
02 98 25 23 51
adjuil@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical : séance du 13 Juin 2024

Le 13 juin 2024 à quatorze heures, le Comité du Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est réuni à Landerneau, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Vice-Présidente du Syndicat de Bassin de l'Elorn, à la suite de la convocation adressée le 06 Juin 2024.

Etaient présents : Mme Laurence CLAISSE ; M. Christian PETITFRERE ; M. Henri BILLON ; M. Jean Michel LE LORC'H ; Mme Christiane MIGOT ; Mme Nathalie CHALINE ; Mme Chantal SOUDON ; M. Bernard NICOLAS ; M. Yvan LACHUER ; M. Lénaïc BLANDIN, M. Jean Luc LE SAUX ; M. Philippe GUEGUEN ; M. Jean JEZEQUEL.

Etaient excusés : Mme Laurence FORTIN ; M. Yves CYRILLE.

Etaient absents : M. Jean Philippe ELKAIM ; Mme Viviane BERVAS ; M. David ROULLEAUX ; Mme Claire LE ROY ; M. Guillaume BODENEZ ; Mme Catherine LE ROUX.

Avaient donné procuration :

M. Laurent PERON avait donné procuration à Mme Laurence CLAISSE.

M. Bruno CADIOU avait donné procuration à M. Philippe GUEGUEN

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
<u>23</u>	<u>13</u>	<u>15</u>

DELIBERATION N° 2024-34

SUPPRESSION DU SEUIL DE KERIGEANT SUR L'ELORN

Le seuil du Moulin de Kerigeant, situé sur l'Elorn en amont du bourg de La Roche-Maurice, constitue un obstacle à la continuité écologique de la rivière.

Aujourd'hui délaissé par ses propriétaires, le moulin tombe en ruines et le seuil n'a plus d'usage.

Les propriétaires ayant abandonné leur droit d'eau en 2023, il est envisagé de le détruire pour restaurer la continuité écologique et le fonctionnement naturel de l'Elorn.

Le coût des travaux est estimé à 25 000 € TTC avec un financement prévisionnel de 80 % :

Coût estimatif	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil régional de Bretagne		Autofinancement	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
25 000 €	70 %	17 500 €	10 %	2 500 €	20 %	5 000 €

Après avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président :

- A engager les dépenses
- A solliciter les aides financières correspondantes

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Daoulas le 13 Juin 2024

Le Président


Laurent PERON
SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
EQUIPOLE - GUERN AR PIQUET
29 400 DAOULAS
02 98 25 93 51
mailto:el@bassin-elorn.fr
www.bassin-elorn.fr